

ACTES
DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES DÉFINITEURS
DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS

CÉLÉBRÉ À TROGIR
DU 22 JUILLET AU 8 AOÛT 2013

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU
FRÈRE BRUNO CADORÉ
DOCTEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE
MAÎTRE DE TOUT L'ORDRE DES PRÊCHEURS



Avertissement. — L'édition officielle des Actes du chapitre général de 2013 de l'Ordre des Prêcheurs est l'édition polyglotte publiée par la curie généralice et intitulée *Acta capituli generalis diffinitorum Ordinis Prædicatorum Traugurii a die XXII iulii ad diem VIII augusti MMXIII sub fr. Bruno Cadore Sacræ Theologiæ doctore totiusque ejusdem Ordinis magistro celebrati*. Cette édition comprend des textes en latin, en français, en anglais, en espagnol et en italien.

La présente édition est une traduction française intégrale réalisée par la curie provinciale de la province de France. Bien qu'elle suive le plus fidèlement possible les textes originaux, elle n'est qu'un outil de travail.

LETTRE DE PROMULGATION

Mes chers frères en saint Dominique,

Par la présente lettre, je promulgue les Actes du chapitre général célébré à Trogir (Croatie) du 22 juillet au 8 août 2013. Ce chapitre marque une étape dans la préparation de la célébration des 800 ans depuis la confirmation de l'Ordre, et le *Proemium* des Actes inscrit ces derniers dans la perspective de ce jubilé, auquel les capitulaires ont choisi de donner comme thème : « Envoyés pour prêcher l'Évangile ».

C'est une double démarche qui est ainsi proposée à l'occasion de ce jubilé. *Démarche de gratitude* pour le don de la vocation de l'Ordre, pour la confiance et la fidélité du Seigneur, pour la tradition qui nous a été transmise, pour la richesse et la diversité avec laquelle les frères dans le monde réalisent la mission de prédication, et pour les nouvelles vocations qui nous sont données. *Démarche de vérité et d'humilité*, aussi, par laquelle, puisant aux sources de notre histoire et de notre tradition, dans un esprit de gratitude et de *métanoïa*, nous demandons au Seigneur de renouveler la générosité et la liberté intérieure qui nous disposeront à être, à nouveau, envoyés pour annoncer l'Évangile avec passion, créativité et joie, comme le furent les premiers frères de Dominique.

Au cœur de cette démarche est l'écoute de la Parole de Dieu, dans la contemplation et la célébration, dans l'étude et la vie fraternelle, dans le dialogue avec le monde et la prédication. Par cette écoute individuelle et commune de la Parole, nous affirmons notre désir de laisser l'Esprit faire toujours davantage de nos communautés des communautés de foi, et conformer nos vies à la vie du Christ, notre désir de vivre de ce mystère, à l'instar des premiers témoins de la prédication de Jésus, configurés par « la

tendresse et l'humanité du Christ »¹. Telle est la source du renouvellement de l'enthousiasme, de la joie et de la créativité de celles et ceux qui sont envoyés pour être « témoins de la résurrection ». C'est aussi la source où puiser l'audace du témoignage et du service de l'amitié de Dieu pour le salut du monde, et l'espérance pour un avenir de paix et de communion dans le monde. C'est du cœur de la contemplation du mystère de la générosité et de la grâce de Dieu que nous sommes envoyés pour prêcher l'Évangile. Nous voulons répondre à cet envoi avec un zèle renouvelé, *in medio Ecclesiae*, avec tant d'autres chrétiens qui désirent devenir ce qu'ils sont en annonçant l'Évangile pour que grandisse l'Église du Christ, et tout particulièrement avec l'ensemble de la Famille dominicaine. Envoyés comme prêcheurs sous le signe de la fraternité, à l'écoute de nos contemporains et en dialogue avec eux, nous désirons rendre témoignage à la mission du Fils lui-même, et servir le charisme de la prédication dans l'Église.

C'est avec cette conviction que le chapitre a choisi d'attirer l'attention de tous les frères et des communautés sur certaines dimensions très concrètes de notre vie, nous invitant à *saisir le temps de préparation de la célébration du Jubilé comme une chance pour consolider la vie et la mission de l'Ordre*. Loin d'être une éphémère autocélébration, la démarche jubilaire qui nous est proposée est plutôt un chemin – une « école » - *de vérité et d'humilité*, un chemin de *metanoïa* qui nous invite, individuellement et en communauté, à donner tout son poids à chacune des dimensions, à chacune des exigences de la vie que nous professons. En demandant à Dieu *la grâce d'être consacrés à la Parole*, nous désirons que la rencontre et *l'écoute de la Parole de vie* nous transforme, constitue la source et l'élan du renouvellement de notre vie chrétienne et dominicaine, et stimule notre ardeur à prêcher l'Évangile. Telle est notre « école de vie » et c'est pourquoi, si le chapitre indique des points d'attention concernant la formation initiale, il situe délibérément cette dernière dans l'exigence faite à tous de s'engager dans une dynamique de formation permanente globale par laquelle nous pouvons choisir de nous mettre, chaque jour à nouveau, à l'écoute de la Parole. Le chemin de *metanoïa* commence donc par la

¹ Formule de bénédiction solennelle pour la fête de Saint Dominique (Missel o.p.).

détermination de chacun d'entre nous de renouveler l'élan de sa propre vocation. Il passe aussi par la volonté commune de construire notre communion fraternelle en ayant le souci de bâtir réellement nos communautés, comme nous y appellent nos Constitutions, par la célébration liturgique, le dialogue, l'étude, le partage apostolique, la simplicité de vie et la mise en commun des biens, la compassion pour les plus vulnérables et le pardon. Autant d'exigences qui nous rappellent que la fraternité nous a été donnée par Dominique comme la modalité selon laquelle les Prêcheurs désirent suivre le Christ.

Poursuivant le processus engagé par le chapitre général de Rome en 2010, ce chapitre a confirmé *la nécessité d'accompagner ce processus de renouvellement par une meilleure adaptation de certaines structures de l'Ordre à la mission*, cherchant à donner aux frères et aux communautés les conditions de la meilleure créativité apostolique possible. Le chapitre insiste pour que la priorité soit réellement donnée à *la dynamique de formation*, des frères les plus anciens comme des nouveaux. Insistant sur la primauté de la fraternité, le chapitre appelle au respect et à la promotion de *la vocation spécifique de frère coopérateur*, par ailleurs si importante pour souligner au cœur de la fraternité des prêcheurs la valeur de la vocation laïque pour l'évangélisation. La suppression des « vicariats généraux » et des « vicariats régionaux », au profit d'*une organisation de l'Ordre en provinces (ou vice-provinces) et vicariats provinciaux* doit permettre d'éviter que les lourdeurs administratives gênent la liberté et la mobilité nécessaires pour la prédication aujourd'hui, en même temps qu'elle doit favoriser la dynamique et la solidarité dans la mission. En effet, cette réforme met en évidence la nécessité de *préciser et consolider la responsabilité des provinces à l'égard des vicariats provinciaux* qui doivent être la première étape vers la fondation d'une nouvelle « sainte prédication », dans un contexte social et culturel spécifique. Ce renforcement du lien intraprovincial avec les vicariats devrait aussi *renforcer la conscience de tous de l'appel à déployer l'universalité de la mission de l'Ordre et donner l'audace d'ouvrir de nouvelles missions*. D'un autre point de vue, les provinces sont invitées à évaluer la répartition et la composition de leurs communautés, de sorte que *le témoignage de la communion fraternelle soit toujours pleinement partie prenante de la mission d'évangélisation*. C'est encore une restructuration qui

est en jeu à travers l'évaluation des *centres d'études initiales et spécialisées* qui doit permettre d'identifier les bénéfiques de collaboration et de coordination au niveau régional. En synergie avec ce travail, la redéfinition plus précise de la mission des *institutions placées sous la juridiction directe du maître de l'Ordre*, la réforme de leur gouvernance, et la mise en place déterminée de relations réciproques avec les provinces, devraient permettre de situer ces institutions davantage encore *au service de la mission de tous*. C'est aussi une restructuration qui a été mise en place et doit être poursuivie dans le domaine de *la solidarité* entre nous, par la mise en place du bureau de solidarité (*Spem Miram Internationalis*). Une *évaluation des chapitres généraux*, de leur fonction dans la vie de l'Ordre, de leur préparation au niveau de la Curie généralice et au niveau des provinces, cherchera à identifier comment servir au mieux la vie de l'Ordre.

Au cœur de cette démarche de reconfiguration, le ministère de la prédication doit bien entendu tenir une place centrale. C'est pourquoi, dans la perspective de cette réorganisation, le chapitre propose de *renforcer le dialogue entre nous à propos et à partir de la mission de prédication*. Cette proposition porte sur trois domaines principaux : les *Forums de mission* qui permettront aux frères engagés dans un même champ apostolique de dialoguer entre eux et de mener ensemble une réflexion sur les enjeux pastoraux et théologiques de leur mission ; la « *démarche de Salamanca* » voudrait promouvoir le dialogue théologique et interdisciplinaire à partir de situations pastorales en des milieux particulièrement vulnérables ; le déploiement de la *créativité apostolique* dans ce « nouveau continent » qu'est *Internet et le monde des nouveaux réseaux sociaux*. À partir de ces trois domaines, d'une certaine manière, le chapitre nous appelle tous à *renforcer l'inscription du dialogue et de la recherche théologiques au cœur de notre service de la prédication*, donnant cette tonalité spécifique à notre service dans l'Église. Un tel dialogue pourrait aussi donner de nouvelles opportunités de dialogue avec les savoirs contemporains, comme avec les autres religions et philosophies. Il pourrait aussi stimuler la contribution de la prédication de l'Évangile aux efforts pour la transformation du monde, dimension importante de la « *prédication aux nations* ». Plus largement, cette réflexion entre les frères à partir du ministère de la prédication sera certainement l'occasion d'évaluer ce que nous faisons déjà, d'identifier des appels à ouvrir de nouveaux champs et trouver de

nouvelles modalités pour l'évangélisation, affrontant des réalités humaines et sociales, des cultures, des savoirs, des recherches de sens auxquels nous regrettons d'être trop étrangers. Parlant de cette « créativité » de l'évangélisation, le chapitre a souligné l'attention particulière que nous devons développer pour promouvoir la *vocation laïque pour l'évangélisation et, en ce sens, la priorité à accorder toujours davantage aux jeunes.*

Voilà donc la démarche, exigeante, pour laquelle les Actes de ce chapitre donnent quelques orientations, et qui nous conduira jusqu'au prochain chapitre général de 2016, à Bologne. Le vœu le plus cher des capitulaires a été qu'elle permette de faire *que l'action de grâce de la célébration du Jubilé soit vraiment le point d'appui d'un élan renouvelé pour l'avenir.*

En concluant cette lettre, je tiens à remercier très chaleureusement la province de Croatie et son prieur provincial d'avoir accueilli ce chapitre, ainsi que le frère Mihael Mario Tolj, qui a si bien assuré la charge de secrétaire général du chapitre, et tous les frères qui ont contribué de mille manières à la préparation, à la communication et à la célébration de ce chapitre. Que par l'intercession de la Mère de Dieu et de saint Dominique, Dieu nous donne en abondance la force de l'Esprit, dans le souffle duquel nous désirons être « *envoyés pour prêcher l'Évangile* ».

Donné à Rome, dans notre Couvent de Sainte-Sabine, le 28 août de l'an du Seigneur 2013, fête de Saint Augustin, évêque et docteur de l'Église.

frère Bruno CADORE, o.p.
Maître de l'Ordre

frère Franklin Buitrago ROJAS, o.p.
a secretis

50/13/534 Trogir

LISTE DES MEMBRES DU CHAPITRE

Sous la présidence du frère Bruno CADORE, maître de tout l'Ordre des Prêcheurs, ont pris part au chapitre :

Anciens maîtres de l'Ordre :

fr. Timothy RADCLIFFE,

fr. Carlos AZPIROZ COSTA.

Définites :

fr. Juan Manuel ALMARZA MEÑICA, de la province d'Espagne ;

fr. Augustin LAFFAY, de la province de Toulouse ;

fr. Michel MALLEVRE, de la province de France ;

fr. Roberto GIORGIS, de la province de Saint-Dominique en Italie ;

fr. Luciano CINELLI, de la province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne ;

fr. Damiano BOVA, de la province de Saint-Thomas d'Aquin en Italie ;

fr. Bertalan SZABO, du vicariat général de Hongrie ;

fr. Diethard ZILS, de la province de Teutonie ;

fr. Richard OUNSWORTH, de la province d'Angleterre ;

fr. Michal PALUCH, de la province de Pologne ;

- fr. Vicente BOTELLA CUBELLS, de la province d'Aragon ;
- fr. Damian NEMEC, de la province de Bohème ;
- fr. Perica Anastazio PETRIC, de la province de l'Annonciation- de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Croatie ;
- fr. José Manuel CORREIRA FERNANDES, de la province du Portugal ;
- fr. Francisco José RODRIGUEZ FASSIO, de la province de Bétique ;
- fr. Wijbe FRANSEN, de la province des Pays-Bas ;
- fr. Gerard NORTON, de la province d'Irlande ;
- fr. Luis Javier RUBIO GUERRERO, de la province de Saint-Jacques au Mexique ;
- fr. Héctor HERRERA HERRERA, de la province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou ;
- fr. Guillermo Mauricio GALEANO ROJAS, de la province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie ;
- fr. Paúl Fernando DAVILA YANEZ, du vicariat général de Sainte-Catherine-de-Sienne en Équateur ;
- fr. Francisco QUIJANO LEON, du vicariat général de Saint-Laurent-Martyr du Chili ;
- fr. Ángel Gabriel VILLASMIL BERMUDEZ, de la province de Notre-Dame-du-Rosaire ;
- fr. Mark DE CALUWE, de la province de Sainte-Rose en Flandre ;

fr. Rafael Roberto CUNSULO, de la province de Saint-Augustin d'Argentine ;

fr. William Price GARROT, de la province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique ;

fr. Joseph CILIA, de la province de Saint-Pie-V à Malte ;

fr. Darren DIAS, de la province de Saint-Dominique au Canada ;

fr. Augustine Craig THOMPSON, de la province du Saint-Nom- de-Jésus aux États-Unis d'Amérique ;

fr. Paul Dominikus HELLMEIER, de la province de Germanie supérieure et d'Autriche ;

fr. James Anthony SPAHN, de la province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique ;

fr. Laurence Julian FOOTE, de la province de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie d'Australie et de Nouvelle- Zélande ;

fr. André Luis TAVARES, de la province du Frère-Barthélémy-de-Las-Casas au Brésil ;

fr. Peter SPICHTIG, de la province de l'Annonciation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie en Suisse ;

fr. Dominique COLLIN, du vicariat général de Saint-Thomas d'Aquin en Belgique ;

fr. Vincent THAO DINH NGOC, de la province Reine-des-Martyrs au Viêtnam ;

fr. Rolando DE LA ROSA, de la province des Philippines ;

fr. Marcelo SOLORZANO ZELAYA, de la province de Saint-Martin-de-Porrès aux États-Unis d'Amérique ;

fr. Rahmat BHATTI, de la vice-province du Fils-de-Marie du Pakistan ;

fr. Carlos Alberto VILLALOBOS RODRIGUEZ, de la vice-province de Saint-Vincent-Ferrier en Amérique centrale ;

fr. Richard OGEDENGBE, de la province de Saint-Joseph-Ouvrier au Nigéria ;

fr. Naveen SALDANHA, de la province d'Inde ;

fr. Dominique NDOLOMO BEMBU, du vicariat général de la République démocratique du Congo ;

fr. Stanslaus MUYEBE, du vicariat général d'Afrique australe ;

fr. Philip PAN, du vicariat général de la Reine-de-Chine ;

fr. Jacek SZPREGLEWSKI, du vicariat général des Saints-Anges-Gardiens (Estonie, Lettonie et Lituanie) ;

fr. Petro BALOG, du vicariat général de Russie et d'Ukraine ;

fr. Yamil SAMALOT RIVERA, du vicariat général de la Sainte-Croix à Porto-Rico ;

fr. Āeslav Peter ŠAJDA, de la province de Notre-Dame-du-Rosaire de Slovaquie ;

fr. Cyrille Ayayi KPONYO-HILLAH, de la vice-province de Saint-Augustin en Afrique de l'Ouest ;

fr. Yinmy CABALLERO SUARES, de la vice-province de Bolivie.

Délégués des vicariats :

fr. Roberto AABALOS ILLA, du vicariat provincial au Pérou et en République dominicaine de la province d'Espagne ;

fr. Luis Carlos BERNAL LLORENTE, du vicariat général en Amérique du Sud de la province d'Aragon ;

fr. Dominic WAMBUA MUTUKU, du vicariat provincial d'Afrique de l'Est de la province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique.

Délégué des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre :

fr. Konstanc ADAM

Ont également assisté au chapitre :

Socii du maître de l'Ordre et syndic de l'Ordre :

fr. Vivian BOLAND, *socius* pour les provinces d'Europe du Nord-Ouest et le Canada et pour la formation initiale ; vicaire du maître de l'Ordre

fr. Wojciech DELIK, *socius* pour les provinces d'Europe centrale et orientale

fr. Michael MASCARI, *socius* pour la vie intellectuelle

fr. Prakash LOHALE, *socius* pour la vie apostolique

fr. Gabriel SAMBA, *socius* pour les provinces d'Afrique

fr. Javier POSE, *socius* pour les provinces d'Amérique latine et les Caraïbes

fr. Hilario PROVECHO, syndic de l'Ordre

Frères invités par le maître de l'Ordre :

fr. Marcel SIGRIST, directeur de l'E.B.A.F.

fr. Joseph MAI VAN TUYEN

fr. Joseph TROUT

Membres de la Famille dominicaine invités par le maître de l'Ordre :

sr Josefa STRETTIOVA, monastère de Prague

sr Sara BOHMER, congrégation des sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique de Béthanie

M. Klaus BORNEWASSER, fraternité laïque Las Casas, Düsseldorf

Modérateurs :

fr. John O'CONNOR

fr. Jorge SCAMPINI

fr. Rick VAN LIER

Secrétariat :

fr. Mihael Mario TOLJ, secrétaire général

fr. Kristijan RAIC, syndic du chapitre général

Ont aidé à ce chapitre :

Interprètes :

fr. Leobardo Almazan

fr. Cristóbal TORRES

fr. José SANTIAGO

fr. Olivier POQUILLON

fr. Philip Mc SHANE

fr. Carlos QUIJANO

fr. Jean-Ariel BAUZA SALINAS

fr. Manuel RIVERO

fr. Victor LAROCHE

fr. Julian DUGAS

fr. Carlos Ma. IZAGUIRRE

fr. Mario JABARES

fr. Charles-Junior MOISE

Également présents :

fr. Srecko KORALIJA,
chantre du chapitre général

fr. Ivan GAVRANOVIC

fr. Ivan Dominik ILICIC

fr. Mirko Irenej VLK

fr. Marko DOKOZA

fr. Josip COTA

fr. Ante KAZOTTI

fr. Lovro KRZELJ

fr. Anto GAVRANOVIC

fr. Ivan Marija TOMIC

fr. Marko PAVLINOVIC

fr. Mladen FOLNOVIC

fr. Thomas Mc CARTHY

fr. Emilio GARCIA BAUTISTA

fr. Didier CROONENBERGHS

fr. Sixto CASTRO

SIGLES EMPLOYES

A. C. G. — *Acta capituli generalis* (Actes du chapitre général). Les références citées renvoient à l'*editio typica* des Actes des chapitres généraux, telle que publiée par la curie généralice (pour les Actes du chapitre général de Rome de 2010, se reporter à l'addendum, en fin du présent ouvrage).

C. I. C. — *Codex juris canonici* (Code de droit canonique).

CIDALC. — Conférence interprovinciale dominicaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

DSI. — *Dominican Sisters International* (Sœurs dominicaines internationales).

I.A.O.P. — Interafricaine dominicaine.

IDF — *International Dominican Foundation* (Fondation dominicaine internationale).

IDYM / MIJDI — *International Dominican Youth Movement / Movimiento juvenil dominicano internacional* (Mouvement international de la Jeunesse dominicaine).

I.E.O.P. — Intereuropéenne dominicaine.

JIP — *Junta ibérica de provinciales* (groupement des provinciaux d'Espagne).

L. C. O. — *Liber Constitutionum et Ordinationum fratrum o.p.*

P. U. S. T. — Université pontificale de Saint-Thomas-d'Aquin, Rome.

CHAPITRE PREMIER

DÉCLARATIONS

1. — Nous faisons savoir que, par circulaire, datée du 21 novembre 2012, à Rome, le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, conformément au *L.C.O.* 413, II, a convoqué le chapitre général des définiteurs pour qu'il soit célébré à Trogir, Croatie, du 22 juillet au 8 août 2013.

2. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, conformément au *L.C.O.* 414, a nommé le frère Mihael Mario Tolj secrétaire général du chapitre, le 21 juin 2011.

3. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, a invité au chapitre général des définiteurs de Trogir, le frère Marcel Sigris, directeur de l'École biblique de Jérusalem, ainsi que le frère Joseph Mai Van Tuyen, frère coopérateur de la province du Vietnam et le frère Joseph Trout, frère coopérateur de la province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis.

4. — Nous faisons savoir que les membres de la Famille dominicaine dont les noms suivent ont assisté, en tant qu'invités du maître de l'Ordre, au chapitre général des définiteurs de Trogir : la sœur Josefa Strettiova, moniale du monastère de Prague, la sœur Sara Bohmer, de la congrégation des Dominicaines de Béthanie et Monsieur Klaus Bornewasser, laïc dominicain.

5. — Nous faisons savoir que le 2 juin 2013, le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, a envoyé une lettre au Saint-Père pour lui faire part de la célébration du chapitre général à Trogir.

Rome, 2 juin 2013

À Sa Sainteté
Le Pape François

Prot. 50/13/341 Trogir

Très Saint Père,

L'Ordre des Prêcheurs se prépare à célébrer son chapitre général (chapitre de définiteurs) du 22 juillet au 8 août 2013 et je me permets de Vous demander humblement d'accorder Votre bénédiction apostolique aux frères qui se réuniront à Trogir (Croatie).

Ce chapitre marquera l'ouverture du triennat de préparation de la célébration du huit-centième anniversaire de la confirmation de l'Ordre en 2016. Une telle préparation, au moment où l'Église célèbre l'Année de la Foi et appelle à un renouvellement de l'évangélisation, sera pour les frères, les sœurs et les laïcs de l'Ordre une période favorable pour répondre avec ardeur à cet appel. Les paroles et les gestes évangéliques avec lesquels Vous guidez l'Église au début de Votre ministère seront pour nous de précieux guides dans notre détermination à servir l'Église, et des soutiens dans l'engagement que cela nous invite à prendre. Je serai heureux, ensuite, de Vous présenter les travaux de ce chapitre.

Durant le chapitre se dérouleront les journées mondiales de la Jeunesse au Brésil et je Vous assure que nous serons en communion avec Vous, en un moment aussi important de la vie de l'Église.

Vous remerciant d'avance pour Votre Bénédiction, je souhaite Vous exprimer mes remerciements pour Votre ministère et Vous assurer de ma prière et de mes salutations respectueuses et fraternelles.

frère Bruno Cadoré, op
Maître de l'Ordre des Prêcheurs

6. — Nous faisons savoir que le 8 juillet, le secrétaire d'État de Sa Sainteté le pape François a envoyé le télégramme suivant au maître de l'Ordre et aux capitulaires :

frère Bruno Cadoré op,
Gén.al de l'Ordre des Prêcheurs

À l'occasion du Chapitre général des définiteurs de l'Ordre des Prêcheurs, qui se tient à Trogir en Croatie, dans le contexte de l'Année de la Foi, le Souverain Pontife François, reconnaissant pour les sentiments d'adhésion filiale à son magistère, adresse aux participants sa pensée cordiale et ses vœux de réussite, en invoquant l'assistance de l'Esprit Divin, et souhaite que ces assises importantes suscitent des propos de sainteté et de fidélité aux idéaux de la vie consacrée pour l'édification du Royaume de Dieu dans le service généreux de l'Église selon le charisme spécifique de cet Ordre, en suivant le lumineux exemple du vénéré Père Saint Dominique et de tous les saints de la Famille Dominicaine.

Sa Sainteté accompagne ces vœux d'un souvenir particulier dans la célébration eucharistique et, en vous demandant de prier pour lui, par l'intercession de la Vierge Marie Reine du Rosaire, il Vous envoie de tout cœur ainsi qu'aux confrères capitulaires la bénédiction apostolique implorée, l'étendant volontiers à tout l'Ordre.

Cardinal Tarcisio Bertone
Secrétaire d'État de Sa Sainteté

7 — Nous faisons savoir que le frère Juan Manuel Almarza Meñica, le frère Luciano Cinelli et le frère James Spahn ont examiné les lettres testimoniales des participants l'après-midi du 21 juillet et la matinée du 22.

8 — Nous faisons savoir que le frère Peter Lalaiagalo, de la province de l'Assomption de la B.V. Marie d'Australie et de Nouvelle-Zélande, n'a pas pu participer au chapitre en raison des difficultés qu'il a rencontrées pour l'obtention de son visa.

9. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, après avoir entendu les capitulaires et conformément au *L.C.O.* 417, § I, 3, a désigné comme relecteurs du texte des Actes du chapitre les définiteurs le frère Michel Mallèvre de la province de France, le frère Richard Ounsworth de la province d'Angleterre et le frère Luis Carlos Bernal Llorente du vicariat régional de la province d'Aragon en Amérique du Sud.

10. — Nous faisons savoir que le chapitre général a commencé le 22 juillet 2013, par la Messe solennelle du Saint-Esprit, concélébrée par tous les capitulaires et présidée par le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré qui, dans son homélie, a invité les capitulaires à suivre le chemin de Marie-Madeleine, laquelle fut l'Apôtre des Apôtres, obéissant au commandement de Jésus : « *Va dire à mes frères...* ».

11. — Nous faisons savoir que Monseigneur Želimir Puljić, archevêque de Zadar et président de la conférence épiscopale de Croatie, a rendu visite aux capitulaires le 22 juillet et leur a adressé une salutation de bienvenue.

12. — Nous faisons savoir que Monsieur Ante Stipčić, maire de la ville de Trogir, a rendu visite aux capitulaires le 22 juillet pour leur souhaiter la bienvenue dans sa ville.

13. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, après avoir entendu les capitulaires et, conformément au *L.C.O.* 417 § I, 4, a confirmé la répartition, préalablement préparée, des membres et des présidents des huit commissions :

Jubilé et rénovation de l'Ordre — Français

fr. LAFFAY Augustin – Président
sr BOHMER Sara
fr. BOTELLA CUBELLS Vicente
fr. DIAS Darren
fr. THAO DINH NGOC Vincent

fr. NDOLOMO BEMBU Dominique
fr. PETRIĆ Anastazio Perica
fr. RADCLIFFE Timothy
fr. SAMBA Gabriel
fr. SZPREGLEWSKI Jacek
fr. ZILS Diethard

Études — Anglais

fr. NORTON Gérard — Président
fr. COLLIN Dominique
fr. FOOTE Laurence Julian
fr. MASCARI Michael
fr. PALUCH Michał
fr. PAN Philip
fr. ŠAJDA Česlav Peter
fr. SAMALOT RIVERA Yamil
fr. SIGRIST Marcel
fr. SPICHTIG Peter

Formation — Espagnol/Français

fr. VILLALOBOS RODRIGUEZ Carlos Alberto — Président
fr. BOLAND Vivian
fr. GIORGIS Roberto
fr. KPONYO-HILLAH Cyrille Ayayi
fr. RODRIGUEZ FASSIO Francisco José
fr. RUBIO GUERRERO Luis Javier
fr. SPAHN James Anthony
fr. SZABO Bertalan
fr. TAVARES André Luís

Prédication — Français/Anglais

fr. QUIJANO LEON Francisco — Président

- fr. ABALOS ILLA Roberto
- fr. ALMARZA MEÑICA Juan Manuel
- fr. BHATTI Rahmat
- M. BORNEWASSER Klaus
- fr. CORREIA FERNANDES José Manuel
- fr. BOVA Damiano
- fr. LOHALE Prakash
- fr. TUYEN MAI VAN Joseph
- fr. OGEDENGBE Richard

Vie communautaire — Anglais/Espagnol

fr. SALDANHA Naveen- Président

- fr. CABALLERRO SUARES Yinmy
- fr. CILIA Joseph
- fr. CÚNSULO Rafael Roberto
- fr. DELIK Wojciech
- fr. FRANSEN Wijbe
- fr. HERRERA HERRERA Héctor
- fr. MUTUKU Dominic Wambua
- fr. SOLÓRZANO ZELAYA Marcelo
- sr. STRETTIOVA Josefa
- fr. TROUT Joseph
- fr. VILLASMIL BERMUDEZ Ángel Gabriel

Gouvernement et restructuration — Français/Anglais

fr. HELMEIER Paul Dominikus — Président

- fr. BALOG Petro
- fr. BERNAL LLORENTE Luis Carlos
- fr. GARROTT William Price
- fr. MALLEVRE Michel
- fr. OUNSWORTH Richard

fr. POSE Javier

Économie — Espagnol/Anglais

fr. DAVILA YANEZ Paúl Fernando — Président

fr. DE LA ROSA Rolando

fr. GALEANO ROJAS Guillermo Mauricio

fr. MUYEBE Stanslaus

fr. PROVECHO Hilario

L.C.O.

fr. THOMPSON Augustine Craig — Président

fr. ADAM Konštanc Miroslav

fr. AZPIROZ COSTA Carlos Alfonso

fr. CINELLI Luciano

fr. DE CALUWE Mark

fr. NEMEC Damián

14. — Nous faisons savoir que le chapitre général a approuvé les modérateurs pour les sessions plénières : le frère John O'Connor de la province d'Angleterre, le frère Jorge Scampini de la province d'Argentine et le frère Rick Van Lier de la province du Canada, préalablement approuvés par le maître de l'Ordre.

15. — Nous faisons savoir que le chapitre a approuvé les normes générales de procédure opportunément proposées aux frères capitulaires.

16. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré a présenté sa *Relatio de statu Ordinis* aux capitulaires, laquelle a été signée à Rome le 22 février 2013.

17. — Nous faisons savoir que les *socii* du maître de l'Ordre ainsi que le syndic général et autres titulaires de charges officielles de l'Ordre ont présenté respectivement leurs rapports qui furent mis à disposition des membres du chapitre.

18. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, après le chapitre général de Rome en 2010, a procédé aux nominations suivantes :

Vicaire du maître de l'Ordre :

fr. Edward Ruane et, postérieurement,
fr. Vivian Boland

Socii :

fr. Bernardino Prella, socius *pour les provinces de la Péninsule ibérique*
fr. Vincent Lu, socius *pour les provinces d'Asie et du Pacifique*
fr. Vivian Boland, socius *pour les provinces de la Région d'Europe du Nord-Ouest, socius pour la formation initiale*
fr. Michael Mascari, socius *pour la vie intellectuelle*
fr. Gabriel Samba, socius *pour l'Afrique*
fr. Dominic Izzo, socius *pour les provinces des États-Unis d'Amérique*

Procureur général de l'Ordre :

fr. Philippe Toxé

Syndic de l'Ordre :

fr. José Bernardo Vallejo et, postérieurement,
fr. Hilario Provecho Álvarez

Secrétaire général :

fr. Franklin Buitrago Rojas

Vice-secrétaire général et secrétaire du maître de l'Ordre :

fr. Bonaventure Agbali

Promoteurs généraux :

fr. Éric Salobir, *promoteur général pour les communications sociales*
fr. Louis-Marie Ariño-Durand, *promoteur du Rosaire*

Autres officiers :

fr. Olivier Poquillon, *délégué permanent aux Nations unies*

fr. Bonaventure Agbali, *directeur de I.D.I.*
fr. Dominic Izzo, *président du Spem Miram (antérieurement :
directoire de Solidarité)*
fr. Wilmer Rojas Crespo, *archiviste de l'Ordre*
fr. Michael Demkovich, *président de la Fondation internationale
dominicaine*
fr. Augustin Laffay, *délégué à la promotion de l'histoire de l'O.P.*
fr. José Gabriel Mesa Angulo, *chargé de mission pour la préparation
du programme du jubilé de l'Ordre qui sera présenté et soumis à
l'approbation du chapitre général de Trogir (2013).*

19. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre a promulgué le décret d'érection canonique de la vice-province de Bolivie, le 25 octobre 2012. Ce décret a été lu et est entré en vigueur le 14 janvier 2013.

20. — Nous faisons savoir que le 13 janvier 2012, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre « *Va dire à mes frères !* » : *les dominicaines et l'évangélisation.*

21. — Nous faisons savoir que le 31 mai 2012, en la fête de la Visitation, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine une lettre sur la célébration de la liturgie des heures intitulée : « *Laudare, Praedicare, Benedicere* ».

22. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, conformément au L.C.O. 396, III a effectué, durant ces trois ans, de nombreuses visites fraternelles à différentes entités de l'Ordre : France (22/IX/10 – 05/X/10), vicariat d'Haïti et République Dominicaine (12/X/10 – 17/X/10), l'*Albertinum* de Fribourg (01/XII/10 – 04/XII/10 et 01/XII/12 – 03/XII/12), Pays Baltes et Ukraine (14/XII/10 – 23/XII/10), région Asie-Pacifique (17/I/11 – 01/II/11), Allemagne (16/III/11 – 23/III/11), États-Unis et Canada (01/IV/11 – 21/IV/11), Pakistan (02/V/11 – 09/V/11), Bologne (14/V/11 – 15/V/11), région Europe du Nord-Ouest (05/VI/11 – 20/VI/11), Espagne (24/VI/11 – 28/VI/11), région Amérique latine et Caraïbes (01/VII/11- 16/VII/11), région Afrique (01/VIII/11 – 21/VIII/11), province de Saint-Martin-de-Porrès aux États-Unis (22/X/11

– 26/X/11), Palerme (5-6/XI/11), Espagne (20-29/XII/11), Abidjan (20-23/VII/12), Lima (12-14/VIII/12), Espagne (17-19/IX/12), Bari (5-6/XII/12), Mexique (25-31/I/13), Tchécoslovaquie (17/V/13 – 19/V/13).

23. — En outre, il a effectué une visite canonique en : Croatie (22/IX/11 – 30/IX/11), province du Très-Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis (10/X/11 – 21/X/11), Mexique (06/XII/11 – 19/XII/11), Belgique Sud (08/I/12 – 12/I/12), Congo (17/I/12 – 31/I/12), province de Germanie supérieure et d'Autriche (07/II/12 – 17/II/12), Toulouse (07/III/12 – 18/III/12), couvent de Saint-Étienne de Jérusalem (2/IV/12 – 08/IV/12), Pologne (15/IV/12 – 10/V/12), Pays baltes (03/VI/12 – 07/VI/12), Russie-Ukraine (08/VI/12 – 12/VI/12), Colombie (15/VI/12 – 30/VI/12), province de Saint-Martin-de-Porrès aux États-Unis (01/VII/12 – 18/VII/12), Équateur (17/VIII/12 – 22/VIII/12), Canada (23/VIII/12 – 31/VIII/12), Porto Rico (25/IX/12 – 27/IX/12), Venezuela (30/IX/12 – 03/X/12), Amérique centrale (04/XI/12 – 16/XI/12), Philippines (07/XII/12 – 21/XII/12), Portugal (03/I/13 – 09/I/13), Hollande (12/I/13 – 18/I/13), Flandre (18/I/13 – 24/I/13), Saint-Domingue, Haïti et Cuba (25/III/13 – 07/IV/13), Hongrie (16/III/13 – 19/III/13), Russie-Ukraine (20/III/13 – 26/III/13), Très-Saint-Rosaire (07/IV/13 – 08/V/13), Australie (6/VI/13 – 22/VI/13), Chili (23/VI/13 – 26/VI/13), Argentine (27/VI/13 – 05/VII/13), Vicariat d'Aragon en Amérique du Sud (06/VII/13 – 09/VII/13).

24. — Nous faisons savoir que le 3 juin 2012 fut béatifié notre frère Jean-Joseph Lataste, fondateur des dominicaines de Béthanie.

25. — Nous faisons savoir que, le 13 octobre 2013, seront béatifiés nos frères Raimundo Joaquín González Castaño et José María González Solís, martyrs de la persécution religieuse en Espagne.

26. — Nous faisons savoir que le 12 mai 2013 a été canonisé notre frère Alessandro Longo avec le groupe de martyrs d'Otrante (Italie).

27. — Nous faisons savoir que Sa Sainteté Benoît XVI a reçu le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, en audience privée, le 11 mars 2011.

28. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, le frère Bruno Cadoré, a participé à la 13^e assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, qui s'est tenue à Rome, du 7 au 28 octobre 2012.

29. — Nous faisons savoir que Sa Sainteté Benoît XVI a fait cardinal de la Sainte Église Romaine Monseigneur Dominik Duka, o.p., archevêque de Prague.

30. — Nous faisons savoir que Sa Sainteté Benoît XVI a nommé Monseigneur Joseph Augustine Di Noia, o.p. archevêque titulaire de la ville d'Oregon, en qualité de vice-président de la Commission pontificale « *Ecclesia Dei* ».

31. — Nous faisons savoir que Sa Sainteté Benoît XVI a nommé Monseigneur Jean-Louis Bruguès, o.p., évêque émérite d'Angers, archiviste et bibliothécaire de la Sainte Église Romaine.

32. — Nous faisons savoir qu'au cours de ces trois dernières années, le Saint-Père a nommé évêques : le frère Omar Alberto Sánchez Cubillos de la province de Colombie qui fut nommé évêque de Tibú (Colombie), le frère Charles Morerod de la province de Suisse qui fut nommé évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (Suisse) et le frère Jean-Paul Vesco, de la province de France, qui fut nommé évêque d'Oran (Algérie).

33. — Nous faisons savoir que le frère Serge-Thomas Bonino a été nommé secrétaire général de la Commission théologique internationale.

34. — Nous faisons savoir que, depuis le dernier chapitre général, célébré à Rome, le maître de l'Ordre a élevé au grade de maître en Sacrée Théologie : le frère Paul Murray, de la province d'Irlande ; le frère Louis Roy, de la province du Canada ; le frère Alberto Escallada Tijero et le frère Gregorio Celada Luengo, de la province d'Espagne ; le frère Gilles Emery, de la province de Suisse ; le frère Jean-Luc Vesco, le frère Benoît-Dominique de La Soujeole, le frère Serge-Thomas Bonino et le frère Jean-Michel Maldamé, de la province de Toulouse ; le frère Albino Fua Barrera, le frère Terence Stephen Keegan et le frère Michel Romanus Cessario, de la province de Saint-Joseph aux États-Unis.

35 — Nous faisons savoir que, du 31 octobre au 3 novembre 2012, dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de la canonisation de saint Martin de Porrès à Lima (Pérou), a eu lieu une rencontre internationale des frères coopérateurs avec la participation de frères originaires de toutes les régions de l'Ordre.

36. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre a participé aux célébrations du centenaire de la province du Canada (1911-2011), du 50^e anniversaire de la présence de l'Ordre en Côte-d'Ivoire (1962-2012) et du 50^e anniversaire de la restauration de la province du Portugal (1962-2012). Il a également participé aux célébrations du quatrième centenaire de l'université pontificale et royale de Saint-Thomas, à Manille (1611-2011).

37. — Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre a participé à l'assemblée du Mouvement de la Jeunesse dominicaine internationale qui s'est tenue, du 7 au 15 juillet 2013, en la ville de Bogotá (Colombie).

38. — Nous faisons savoir que le 3 août, fête du bienheureux Augustin Kažotić, les capitulaires ont célébré l'Eucharistie à Trogir, sa ville natale, face à l'église du couvent. La célébration fut présidée par le cardinal Josip Bozanić, archevêque de Zagreb, qui a donné l'homélie. Ont participé également Monseigneur Marin Barišić, archevêque de Split-Makarska, Monseigneur Ante Ivas, évêque de Šibenik, le frère Anton Gravić, prieur provincial et de nombreux fidèles.

39. — Nous faisons savoir que le chapitre général a conclu ses travaux le 8 août, solennité de Notre père Saint Dominique, par une Eucharistie solennelle concélébrée en l'église dominicaine de Sainte Catherine d'Alexandrie, en la ville de Split. L'Eucharistie fut présidée par Monseigneur Marin Barisić, archevêque de Split-Makarska. C'est le frère Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, qui donna l'homélie. Au cours de cette célébration, le frère Dominik Kristijan Gerbic a fait profession solennelle et les frères Ivan Gavranović et Joseph Trout ont renouvelé leur profession simple.

CHAPITRE II

PRÉAMBULE

ENVOYES POUR PRECHER L'ÉVANGILE

40. — En 2016 nous allons célébrer le 8^e centenaire de la confirmation de l'Ordre par le pape Honorius III. Un jubilé, pour le peuple d'Israël, était un temps de joie et de renouveau, "quand chacun d'entre vous retournera à sa propriété et chacun reviendra dans sa famille" (Lévitique 25, 10). Si notre jubilé nous invite ainsi à revenir aux origines de l'Ordre, c'est — paradoxalement — pour nous souvenir du moment fondateur où saint Dominique envoya nos premiers frères hors de leur maison, famille, nation, pour qu'ils retrouvent la joie et la liberté de l'itinérance. Notre mobilité signifie plus que de bouger d'une place à une autre : comme disciples du Christ, nous sommes *envoyés pour prêcher l'Évangile*. C'est en partageant la vie de Celui qui, envoyé par le Père, nous souffle son Esprit que nous acquérons la liberté intérieure qui, seule, nous rend disponible aux appels de nos frères et sœurs humains.

LE CHARISME DE PREDICATION

41. — En célébrant huit siècles d'existence, nous sommes plus que jamais invités à *laudare, benedicere et praedicare* et c'est avant tout Dieu que nous louons pour la grâce qu'il a donnée à saint Dominique et dont le charisme de prédication continue à se déployer dans et pour le monde, *in medio Ecclesiae*. Ce ministère de prédication que nous partageons avec toute l'Église est, aujourd'hui encore, vital et urgent pour que l'Évangile résonne d'un bout du monde à l'autre. Cet anniversaire nous donne ainsi l'occasion de tourner nos regards vers le futur, confiants dans les promesses de Dieu qui « a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par Lui, le monde soit sauvé » (Jn 3, 17). Tournés vers l'avenir, nous reconnaissons que nous avons encore beaucoup à apprendre de notre histoire, de ses ombres et de ses lumières, des frères et des sœurs qui nous ont précédé parmi lesquels nombreux furent d'authentiques témoins du

Royaume. Notre histoire est école de vérité et d'humilité, elle est source de renouvellement et d'espérance pour la mission des Prêcheurs.

PRECHER LA PAROLE DE DIEU

42. — Prêcher signifie actualiser le mystère de l'Incarnation pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. En effet, « le Verbe s'est fait chair » pour nous enseigner la Vérité de Dieu et la vérité de notre humanité. Pour bien remplir ce service de la Parole, il nous faut, comme saint Dominique, être chercheurs de la Vérité, enracinés dans la Vie du Christ. Le renouvellement de notre vie dominicaine commence par l'unification de toute notre existence grâce à l'écoute attentive de la Parole, une vie de prière et de contemplation, dans le silence et l'étude. C'est l'enjeu fondamental de notre formation dominicaine que d'acquérir une maturité humaine, spirituelle et relationnelle, laquelle témoignera que la Parole de Dieu donne aux hommes d'être plus pleinement humains et à nos communautés fraternelles de manifester l'amitié que Dieu désire voir s'établir entre nous.

EXIGENCES DE LA PREDICATION

43 — Notre jubilé implique dès lors aussi une dimension de *metanoïa*, de conversion car nos vies communautaires et individuelles sont marquées, elles aussi, par les modes de vies et les opinions qui nous entourent et qui trouvent parfois un accueil en nous : le nihilisme ambiant, la superficialité, les addictions et le consumérisme, les formes de relativisme et de fondamentalisme, la recherche de l'avoir, du pouvoir et du paraître. Ce qui peut conduire à des formes de privatisation ou d'« embourgeoisement » de notre vie dominicaine, à une perte de tonus et de crédibilité nécessaire à la proclamation de l'évangile. Plus que jamais, il est nécessaire de rappeler que « la foi sans les œuvres est morte » (Jc, 17) et que, comme prêcheurs de la grâce, il nous faut *verbo et exemplo* montrer comment la foi transforme l'existence humaine, renouvelle le cœur, l'esprit et le corps et comment toutes les réalités sociales du monde sont appelées à devenir les signes de la présence du Royaume.

LA FECONDITE DE L'ETUDE

44. — Nous le savons, saint Dominique envoya les frères pour qu'ils étudient dans les universités et se forment ainsi au contact avec les nouveaux savoirs. Plus que jamais, la complexité de la condition humaine et les changements majeurs qui affectent la vie de nos contemporains nous invitent à chercher à comprendre le monde dans lequel nous vivons et que « Dieu a tant aimé » (Jn 3, 16). Aujourd'hui, c'est au cœur de ces transformations que saint Dominique enverrait ses frères et ses sœurs afin qu'ils partagent les questions qui s'y posent, entrent en dialogue avec tous ceux qui cherchent à bâtir un monde plus humain. Nourris de nos propres traditions, nous pouvons apporter humblement le service de la Parole de vérité et montrer comment la théologie n'est étrangère à aucune des grandes questions de notre temps et offrir la vision biblique et chrétienne de l'homme, de sa dignité et de sa valeur incommensurable. L'étude n'est pas, chez nous, une simple étape de la formation mais une manière d'être : elle irrigue et féconde toute notre vie. Nourris de la Parole qu'il nous faut, avec une énergie renouvelée, écouter, apprendre à lire, méditer, et étudier, nous pourrions nous engager dans les questions de notre monde qui représentent autant d'opportunités pour des Prêcheurs. Oui, le Jubilé nous offre le moment de considérer de manière créative les manières de nous consacrer à l'étude en vue de la prédication, en coopérant davantage encore avec les moniales, les sœurs et les laïcs membres de notre Ordre.

UN STYLE DE VIE

45. — Notre style de vie découle ainsi de cet équilibre personnel et communautaire entre l'étude, la contemplation, la prière liturgique, chaque dimension étant vivifiée par les autres. Ce fut le génie de notre fondateur de nous donner des structures flexibles et démocratiques de gouvernement afin que l'Ordre puisse se vouer entièrement à l'évangélisation et répondre aux joies et aux détresses, aux espoirs et aux peurs des hommes de chaque époque. Nos constitutions sont une source de libération et non d'abord des contraintes. Constamment modifiées et réformées à la lumière des nouvelles nécessités, elles trouvent dans la suite du Christ leur fondement et leur inspiration. Nos lois nous rappellent que

la vie dominicaine se vit dans une communauté ; elles acquièrent leur pleine signification dans les mises en œuvre concrètes de notre désir de communion fraternelle, comme le partage de nos biens et de nos dons. Comme l'écrivait autrefois saint Albert-le-Grand, *in dulcedine societatis, quaerere veritatem* (« dans la douceur de la fraternité, chercher la vérité »). Oui, c'est la douceur de notre vie fraternelle, la joie et le pardon que nous partageons ensemble qui constituera dans un monde blessé par les violences, les conflits et les exclusions — la meilleure évangélisation ; nos premières communautés ne furent-elles pas appelées « saintes prédications » ?

UN ORDRE EN EVOLUTION

46. — C'est pourquoi notre Ordre est engagé — depuis le chapitre général de Rome — dans un processus de renouveau et de transformation de ses structures afin de renforcer notre mission de prédication. Il ne s'agit pas d'une restructuration administrative pour elle-même ou d'un abandon de notre présence en certains lieux mais d'un processus cherchant à trouver, avec discernement, les structures appropriées afin de restaurer partout le dynamisme de notre vocation et mieux répondre à l'appel que saint Dominique donna lui-même aux premiers frères envoyés « prêcher, étudier, fonder des couvents ».

UNE VIE APOSTOLIQUE

47. — Ainsi, le charisme que nous avons reçu de saint Dominique, confirmé depuis lors par l'Église, en nous confiant la tâche de la prédication, nous demande de vivre à la manière des apôtres « pour porter témoignage de la résurrection du Seigneur » (Ac 4, 33). Plus que jamais, c'est en étant « fidèles à écouter l'enseignement des Apôtres, à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières » (Ac 2, 42) que nous serons fidèles à la vision prophétique de saint Dominique qui voulut un ordre entièrement consacré à la prédication de la Parole.

BONNE NOUVELLE POUR TOUS

48. — Envoyés par le Christ pour « porter la bonne nouvelle aux pauvres » (Lc 4, 18), nous sommes appelés à rejoindre les situations concrètes des hommes et des femmes de notre temps pour partager avec eux une parole d'espoir et d'amitié, surtout en ces temps où beaucoup se découragent de voir se lever un monde plus humain. En effet, beaucoup sont, aujourd'hui, frappés par les effets de la crise économique, sociale et morale qui engendre de la précarité et de l'exclusion. Notre prédication manifestera notre compassion pour ceux qui souffrent, témoignera de notre solidarité pour les exclus et ceux qui vivent aux périphéries de nos sociétés, trouvera des accents prophétiques pour dénoncer ce qui défigure l'humain et surtout inviter à des changements de mentalité. D'autres souffrent des mécanismes identitaires qui engendrent des fondamentalismes, de la violence voire des persécutions. Notre prédication cherchera toutes les formes de dialogue possibles, formera à l'écoute respectueuse de l'autre et à une parole qui n'agresse mais recherche humblement et avec les autres la vérité. Enfin, dans un contexte de sécularisation, notre prédication cherchera à montrer comment la foi donne sens à la vie, unifie la personne, la constitue dans la relation à Dieu et aux autres et, enfin, lui ouvre un horizon insoupçonné de liberté.

« VA DIRE A MES FRERES » (Jn 20, 17)

49. — Fêter les huit siècles d'existence de l'Ordre des Prêcheurs consiste moins à commémorer un anniversaire qu'à nous projeter, tous ensemble avec enthousiasme, vers l'avenir de notre charisme. Nous le croyons, le ministère de l'évangélisation restera une nécessité pour l'Église au service du monde. Oui, « qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles ! » (Rm 10, 15). Dieu, nous le croyons, a un projet magnifique pour la communauté humaine et il nous a choisis, en dépit de notre faiblesse, pour en être les témoins joyeux.

CHAPITRE III

LE JUBILÉ ET LA RÉNOVATION DE LA MISSION D'ÉVANGÉLISATION DE L'ORDRE

OUVERTURE DU JUBILE

50. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que l'Ordre célébrera l'Année du Jubilé sous le thème « Envoyés pour prêcher l'Évangile ». Nous nous situons dans la continuité des bulles promulguées par le pape Honorius III il y a huit siècles et par lesquelles, en 1216 et 1217, la fondation de l'Ordre fut confirmée.

51. — [*Declaratio*]. Nous déclarons qu'en célébrant un jubilé, l'Ordre cherche à se renouveler lui-même ; il entre dans une dynamique qui culmine dans l'envoi de frères pour prêcher à nouveaux frais, tout comme Dominique envoya les premiers frères. En préparant le Jubilé, nous affirmons qu'en tant que dominicains, nous sommes envoyés prêcher la Bonne Nouvelle de la Résurrection du Christ. Alors que nous nous préparons à être envoyés de nouveau, nous nous posons ces questions : par qui sommes-nous envoyés ? À qui sommes-nous envoyés ? Avec qui sommes-nous envoyés ? Qu'apportons-nous avec nous ?

Nous sommes bien conscients que nous partageons la joie et la liberté d'être envoyés à la suite de saint Dominique, avec la Famille dominicaine toute entière.

52. — [*Gratiarum Actio*]. Nous remercions le frère José Gabriel Mesa et les membres de l'équipe qui ont travaillé à préparer le projet du Jubilé.

53. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons au maître de l'Ordre de nommer un comité de coordination et de pilotage aussi vite que possible pour superviser le Jubilé et pour travailler de concert avec les promoteurs provinciaux du Jubilé.

54. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons aux prieurs provinciaux qui ne l'ont pas déjà fait de nommer un promoteur provincial du Jubilé et d'en informer la curie généralice avant le 22 décembre 2013.

NOTRE HISTOIRE

55. — [*Declaratio*]. Frères et sœurs de l'Ordre des Prêcheurs, nous sommes les héritiers d'une histoire commune riche mais aussi complexe qui nous inspire pour annoncer l'Évangile par la prédication apostolique, la *missio ad gentes*. Cette histoire continue à façonner aujourd'hui les membres de la Famille dominicaine. L'Ordre a beaucoup apporté à l'humanité sur tous les continents : intelligence de la foi, recherche philosophique, promotion et réflexion sur les droits de l'homme, œuvres d'art, travaux d'érudition, œuvres de charité...

Les membres de l'Ordre ont souvent été inférieurs à leur mission. Nous devons avoir le courage d'examiner aussi les aspects sombres ou discutables de notre histoire. Par exemple, les quatre colloques scientifiques organisés par l'*Istituto Storico Ordinis Praedicatorum* (ISOP) sur l'implication des dominicains dans l'Inquisition ont manifesté le souci d'éclairer cette histoire pour qu'elle soit connue des nouvelles générations.

56. — [*Commendatio*]. Dans cette perspective, nous recommandons aux promoteurs du Jubilé :

1. de veiller à ce que les sources concernant saint Dominique et la naissance de l'Ordre soient disponibles, dans des éditions de valeur scientifique ;
2. de travailler à la connaissance de la sainteté dominicaine dans toutes ses dimensions ;
3. de promouvoir la connaissance du patrimoine artistique et spirituel de l'Ordre ;
4. d'étudier l'histoire de la prédication ;

5. d'encourager, pour la connaissance de cette histoire, l'utilisation des techniques d'information et de communication qui permettent un partage des ressources à l'échelle du monde.

Les promoteurs du Jubilé doivent être aidés par leurs supérieurs et les régents des études.

CRITERES POUR LA CELEBRATION DU JUBILE

57. — [*Commissio*]. Nous chargeons le comité de pilotage du Jubilé, au niveau de l'Ordre, et les promoteurs provinciaux du Jubilé, au niveau des provinces, de préparer un programme en se conformant aux critères suivants :

1. La célébration du Jubilé, à l'issue des trois années prochaines, doit nous faire entrer dans un processus dynamique de renouvellement (touchant la mission, la vie spirituelle, la vie commune, les institutions) et ne visant pas uniquement la célébration de rencontres.

2. La célébration devrait être, non pas tournée sur elle-même, mais orientée vers Dieu de qui nous recevons le don de notre vocation dominicaine, et vers ceux à qui nous sommes envoyés.

3. Faire mémoire de notre histoire n'a pas pour but de nous glorifier nous-même, mais doit nous rappeler nos origines dans l'action de grâce, et nous aider à découvrir la place de l'itinérance dans notre style de vie.

4. La célébration du Jubilé nous donne l'occasion, dans un esprit œcuménique, de nous engager dans des « mondes nouveaux » à travers le dialogue et la solidarité auprès des oubliés, des pauvres, des victimes de la violence et de l'oppression. Nous devrions rejoindre les croyants des autres religions et même les non-croyants, et nous faire proches d'eux dans leur recherche de vérité.

5. La célébration du Jubilé devrait donner une image de la créativité qui est nécessaire pour prêcher aujourd'hui à travers les arts (poésie, peinture, cinéma, etc.) et les moyens modernes de communication (Internet, YouTube, Twitter, etc.).

6. Les célébrations du Jubilé auront plus de portée si elles sont symboliques, comme le fut la première journée que le pape François a passée hors de Rome auprès des marginaux d'Europe et des réfugiés de Lampedusa.

7. Quant au choix des lieux où célébrer le Jubilé, les nouvelles fondations où l'Ordre est en train de se développer devraient être privilégiées.

8. Les ressources (intellectuelles et économiques) ainsi que les techniques (art, audiovisuel, imprimerie) utiles à la célébration du Jubilé devraient être mises en commun.

9. Nous devons prendre soin d'intégrer toutes les branches de la Famille dominicaine dans cette célébration.

10. La célébration du Jubilé doit essayer d'attirer l'intérêt et l'imagination des jeunes et de les entraîner à participer à notre mission d'évangélisation.

CALENDRIER ET PROPOSITIONS POUR LE JUBILE

58. — [*Commendatio*]. Temps du Jubilé

1. Depuis 2006 et jusqu'en 2016, chaque année est dédiée dans l'Ordre à un thème spécial. Le chapitre général recommande au comité de pilotage du Jubilé de prendre ces thèmes en considération.

2. Nous demandons au comité de pilotage du Jubilé de prendre en compte les événements en cours de préparation dans les provinces françaises pour faire mémoire, en 2015, de l'installation d'une petite

communauté autour de saint Dominique à la maison Pierre Seilhan (Toulouse) au printemps 1215.

3. L'année jubilaire proprement dite sera célébrée du 7 novembre 2015 (Toussaint de l'Ordre) au 21 janvier 2017 (bulle *Gratiarum omnium largitori* du pape Honorius III).

59. — [*Commendatio*] Lieux du Jubilé

Nous recommandons au comité de pilotage de privilégier les lieux suivants pour poser les actes liés au Jubilé :

1. lieux qui sont liés à la vie de saint Dominique et à la naissance de l'Ordre des Prêcheurs : en particulier Caleruega, Palencia, Osma, Fanjeaux, Prouilhe, Toulouse, Rome et Bologne ;

2. lieux où des membres de l'Ordre se consacrent spécialement à la prière et la vie contemplative : monastères, sanctuaires ;

3. lieux situés aux frontières (*cf.* chapitre général d'Avila), « les lignes de fracture de l'humanité » (*cf.* Pierre Claverie), les lieux où l'Ordre est en train de se développer.

PROGRAMME DU JUBILE

60. — [*Commissio*]. Publication d'un programme

Nous chargeons le comité de pilotage du Jubilé de publier avant la fin de l'année 2014 un livret-programme, en espagnol, français et anglais.

Ce livret-programme comportera notamment les points suivants :

1. une explication du thème et du sens du Jubilé en conformité avec l'esprit défini par les actes de ce chapitre.

2. une notice historique donnant les principales étapes de la naissance de l'Ordre et les éléments pour une biographie de saint Dominique tenant compte de la recherche historique récente.

3. un calendrier des célébrations et manifestations organisées à l'occasion du Jubilé au niveau de l'Ordre, ainsi qu'une présentation des principales manifestations organisées dans les provinces, dans les régions de l'Ordre ou par des institutions relevant de l'Ordre.

61. — [*Petitio*]. Nous demandons au comité de pilotage d'inclure les éléments suivants dans le programme établi au niveau de l'Ordre :

1. un rassemblement du Mouvement international de la Jeunesse dominicaine (IDYM) en lien avec les Journées mondiales de la jeunesse prévues à Cracovie en 2016 ;

2. une exposition présentant les œuvres d'artistes dominicains contemporains dans un lieu public très fréquenté (hall d'aéroport par exemple) ;

3. une exposition sur panneaux mobiles présentant la vie de saint Dominique, sa mission et la naissance de l'Ordre ; cette exposition doit être conçue de manière à pouvoir être traduite en diverses langues et dupliquée pour être mise à la disposition des provinces et de toute la Famille dominicaine ;

4. une collaboration avec les membres de la Famille dominicaine qui sont actifs dans le domaine des techniques d'information et de communication pour prêcher l'Évangile par internet ;

5. une coordination entre les différentes communautés établies sur le chemin de saint Dominique, de Caleruega à Bologne, pour soutenir les pèlerins dans leur démarche et leur faire découvrir la vie de saint Dominique dans son ensemble ;

6. un symposium, co-organisé par les institutions intellectuelles placées sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, consacré à

l'annonce de l'Évangile et à ses défis œcuméniques dans le contexte de la sécularisation et de l'expansion de nouveaux mouvements religieux ;

7. dans le cadre du processus de Salamanque, un événement consacré à l'héritage de Vitoria et à la postérité de sa réflexion pour les défis rencontrés par les droits de l'homme aujourd'hui (situation des migrants, réfugiés, autochtones...);

8. un pèlerinage de frères étudiants représentant toutes les provinces de l'Ordre avec le maître de l'Ordre ;

9. une rencontre avec le Pape pour que l'Ordre soit renouvelé dans la mission dominicaine au cœur de l'Église ;

62. — [Commendatio]. Autres colloques et manifestations

Nous recommandons au maître de l'Ordre et aux prieurs provinciaux concernés par l'engagement de frères de leurs provinces de soutenir les projets scientifiques en préparation ; ils contribuent au dialogue de l'Évangile avec le monde :

1. éditions critiques de textes historiques concernant l'Ordre.

2. Élaboration et présentation de la Bible en ses traditions (BEST) par l'École Biblique et archéologique française à Jérusalem (EBAF).

3. Colloques de théologie (*L'Ordre des Prêcheurs et Vatican II*, Toronto 2015 ; III^e symposium thomiste, Toulouse 2016 ; etc.).

4. Un colloque sur la Parole de Dieu organisé en collaboration par l'*Angelicum*, l'EBAF et la postulation de la cause du père Lagrange.

Nous encourageons les centres de recherche liés à l'Ordre pour qu'ils développent des projets dans le cadre du Jubilé et les fassent connaître à l'Ordre par l'intermédiaire du Comité de pilotage.

CHAPITRE IV

LA SUITE DU CHRIST

UNIS DANS LA FOI

63. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les frères à redécouvrir la richesse de notre vie liturgique en communauté qui est une partie essentielle de notre vie dominicaine (*cf. L.C.O. 63*). Chaque communauté devrait célébrer la liturgie comme une expression de la vie de foi et comme un acte de prédication, prenant en compte les critères suivants :

1. La célébration de la liturgie est une expression de la vie de l'Église et de l'unité des frères. La simple fidélité aux rubriques ne témoigne pas en elle-même de cette réalité.

2. Notre célébration liturgique doit s'enraciner dans la tradition vivante de l'Église et de l'Ordre avec ses éléments propres, tout en tenant compte de la réforme liturgique de Vatican II, des directives postérieures émanant de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements et des indications de la Commission internationale de liturgie de l'Ordre (*A.C.G. Rome, 2010, 75*).

3. Nos Constitutions nous rappellent que la messe conventuelle est le signe le plus clair de notre unité dans l'Église et dans l'Ordre ; ainsi, suivant *L.C.O. 59 § II* « il est préférable que la messe conventuelle soit concélébrée » par les frères prêtres.

4. La prédication devrait être incluse dans la messe conventuelle ou d'autres célébrations liturgiques afin d'encourager le partage de notre foi.

64. — [*Petitio*]. Nous demandons à toutes les provinces et les vicariats d'informer le président de la Commission internationale liturgique de l'Ordre de la progression effectuée dans la traduction du *Proprium Ordinis Praedicatorum* (*A.C.G. Rome, 2010, 75 §§ 1-3*), et de faire un rapport même si rien n'a avancé.

65. — [*Exhortatio*]. Notre prière personnelle est enracinée dans la prière commune et notre prière commune dans la prière personnelle. Nous exhortons tous les frères à considérer la haute valeur de la lecture priante et individuelle de la Parole de Dieu (cf. *L.C.O.* 66 § I), gardant en mémoire la devise de l'Ordre *contemplata aliis tradere*, sans oublier que « *aliis* » signifie avant tout nos propres frères en communauté.

66. — [*Commendatio*]. Afin de susciter des occasions de renouvellement et d'assainissement dans nos relations fraternelles, nous recommandons à toutes les communautés d'organiser au moins une fois par an un temps fort de réconciliation entre les frères (*A.C.G. Rome*, 2010, 62 § 5 ; *A.C.G. Bogotá*, 2007, 192 ; *A.C.G. Cracovie*, 2004, 221).

67. — [*Petitio*]. Prenant en exemple la vie des Apôtres décrite dans les Écritures, saint Augustin nous dit : « Vous êtes réunis avant tout pour habiter ensemble dans l'unanimité, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme en Dieu » (*Règle de saint Augustin*, chapitre 1). La tendance actuelle à se polariser en matière politique, sociale, culturelle, économique et dans bien d'autres sphères, présente un défi pour notre engagement dans cette vie apostolique. Nous demandons que, dans les six mois, toutes les communautés de l'Ordre consacrent un chapitre régulier à la révision de leur vie commune dans le sens de notre vocation à ne faire qu'un cœur et qu'une âme, pour lutter contre cette polarisation malade actuelle. Les questions suivantes seront examinées :

1. Est-ce que la manière de faire actuelle de la communauté vise le bien commun ou est-ce qu'elle reflète la détermination de partis politiques cherchant à montrer qu'ils ont raison et que leurs adversaires ont tort, dans le but d'obtenir un office ?

2. Dans nos délibérations communautaires, est-ce que nous utilisons souvent notre procédure pour éliminer nos concurrents plutôt que de laisser nos décisions être le résultat d'une quête de la sagesse commune et de la recherche d'une bonne compréhension mutuelle.

3. Dans nos communautés, est-ce que nous cherchons à nous comprendre mutuellement dans le dialogue, avec des cœurs ouverts et la

ferme résolution de nous accepter et de nous estimer les uns les autres ? Ou bien est-ce que nous manipulons les structures pour obtenir ce qu'un groupe de frères pense bon ?

68. — [*Commissio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre d'intégrer saint François Colly Guitart, o.p. au calendrier liturgique de l'Ordre le 19 mai au rang de mémoire obligatoire, ainsi que sainte Zédislave de Lemberk au calendrier liturgique de l'Ordre le 4 janvier au rang de mémoire obligatoire (dans la mesure où cela n'a pas été encore fait). Cette réglementation n'empêche pas les provinces de demander l'autorisation de célébrer ces saints à d'autres dates, si leur célébration était empêchée par un saint local.

LA MISSION COMMUNAUTAIRE

69. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre d'écrire une lettre sur le projet de communauté.

70. — [*Petitio*]. Nous demandons à tous les frères d'assurer une participation active et responsable dans la construction de notre vie commune en intégrant leurs initiatives apostoliques individuelles à l'organisation communautaire.

71. — [*Exhortatio*]. Nos vœux nous demandent d'aller au-delà de l'instinct naturel qui voudrait nous préserver nous-même et de suivre en permanence le commandement du Christ « Va, vends ce que tu as... puis viens et suis-moi » (Matthieu 19, 21). Dans cet esprit, nous exhortons tous les frères fidèles à ces initiatives dans leur apostolat de ne jamais oublier qu'ils utilisent leurs dons et talents au profit de la mission commune de l'Ordre.

72. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les prieurs provinciaux de s'assurer que les engagements apostoliques dans la province soient organisés et mis en œuvre de telle façon que, même s'ils dépendent de la personnalité et des charismes d'un frère, ils puissent être facilement transmis à un autre si c'est nécessaire.

73. — [*Commendatio*]. Dans le but d'encourager la plus grande participation des frères à la vie commune, nous recommandons que dans toutes les communautés, on respecte soigneusement les besoins apostoliques des frères quand on programme liturgie, chapitres et autres engagements communautaires. De la même façon, les frères pris individuellement devront toujours considérer leurs responsabilités dans la vie commune quand ils organiseront leurs apostolats.

74. — [*Exhortatio*]. Dans le but de favoriser la participation de tous nos frères à la vie commune, nous exhortons les provinciaux et vicaires provinciaux d'examiner les éventuels nécessités de restructurer leurs implantations en vue de permettre aux frères qui vivent seuls ou dans de plus petites entités et non loin les uns des autres, de déménager pour rejoindre des communautés plus importantes ou des couvents.

75. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que tous les prieurs provinciaux et vicaires provinciaux, avec leurs conseils respectifs et conformément à *L.C.O.* 32 § II, établissent et mettent à exécution des normes concernant les frères qui de façon répétée refusent de transmettre leurs revenus à la communauté en dépit de la correction fraternelle (*cf. A.C.G. Cracovie, 2004, 238*).

76. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que tous les prieurs provinciaux et vicaires provinciaux revoient chaque année la situation des frères qui sont restés hors de la communauté durant de longues périodes, en tenant compte des constitutions de l'Ordre et du droit canon.

LE SOIN DE NOS FRERES VULNERABLES

77. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons toutes les provinces, vice-provinces et vicariats à développer des mesures et à procurer des moyens suffisants pour accompagner et prendre soin de nos frères âgés ou malades. En dehors du suivi professionnel, la présence spirituelle et fraternelle des frères auprès de ces derniers ne doit pas faire défaut (*A.C.G. Bogotá, 2007, 173-175*).

78. — [*Petitio*]. Nous demandons à toutes les communautés de bien intégrer les frères âgés qui peuvent encore, même partiellement, rester actifs dans la prédication et l'enseignement ; il faut bien faire valoir qu'ils apportent la richesse de toute une vie d'expérience au cœur de la mission de l'Ordre.

79. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons à toutes les provinces de vérifier, à leur prochain chapitre, que leurs modes de fonctionnement sont en accord avec *A.C.G. Cracovie*, 2004, 232-236, *A.C.G. Bogotá*, 2007, 181-184 et *A.C.G. Rome*, 2010, 71 en ce qui concerne les questions de santé affective et les addictions de ces frères.

LES FRERES COOPERATEURS

80. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que l'identification de l'Ordre comme un « ordre clérical » (*Constitution fondamentale* § VI) n'implique pas que tous ses membres soient clercs. La promotion contemporaine de la vocation de frère coopérateur est une bonne occasion de faire tomber toute forme de cléricalisme contraire à notre vie fraternelle, plutôt que de vouloir cléricaliser la vocation de frère coopérateur.

81. — [*Gratiarum actio*]. Nous félicitons tous les frères impliqués dans le travail sur « L'étude des frères coopérateurs dominicains » pour leur engagement au service du renouveau de cette vocation vitale pour l'Ordre.

82. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les prieurs à encourager et soutenir une réflexion communautaire au sujet du rapport final élaboré par la réflexion sur « L'étude des frères coopérateurs dominicains » (*cf. Relatio de Statu Ordinis* du maître de l'Ordre, 2013, 113).

CHAPITRE V

L'ÉTUDE

TOUS LES FRERES

83. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons tous les frères à marquer ce temps de Jubilé en renouvelant leur étude de la Parole de Dieu qui donne vie, et particulièrement l'Évangile de saint Matthieu et les Lettres de saint Paul.

84. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons chaque communauté locale et chaque frère à prendre le temps de préparer un programme d'étude en lien avec leur ministère de salut (*cf. L.C.O. 76*) dans le contexte du Jubilé.

CENTRES D'ETUDES PROVINCIAUX

85. — [*Commissio*]. Nous chargeons tous les régents des études et les supérieurs des provinces et vicariats de chaque région de se rencontrer au moins une fois avant le chapitre général de 2016 afin d'étudier, et de mettre à exécution quand c'est possible les modes de collaboration concrète et nécessaire à la région. Tout en étant fidèle à *L.C.O. 91*, une telle collaboration pourrait remplacer l'accumulation des centres d'études, ainsi que la multiplicité de cours académiques et de programmes qui existent dans les centres d'études et dans les autres instituts académiques dominicains de la région, y compris les enseignements en ligne ou à distance, et peut-être encore par d'autres moyens (*cf. A.C.G. Rome, 2010, 89-92*). Cette reconfiguration pourrait encourager la fondation de centres d'études spécialisés et, dans les régions où il n'y en a pas, la promotion d'une riche contribution intellectuelle que l'Église et le monde attendent de l'Ordre à travers ses diverses perspectives culturelles. Par ce processus, on doit aussi pouvoir proposer une meilleure répartition de nos ressources humaines, littéraires, financières, immobilières et administratives, un meilleur engagement des étudiants et plus encore un programme bien adapté dans chaque centre d'études dominicain.

86. — [*Commissio*]. Nous chargeons la commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre de faciliter et superviser le processus requis par ladite commission au chapitre de Rome 2010 (A.C.G. Rome, 2010, 97.100). Un rapport de ce processus de reconfiguration régionale de nos centres d'études doit être présenté au *socius* pour la vie intellectuelle en temps voulu pour qu'il puisse préparer son propre rapport pour le chapitre général de 2016.

87. — [*Petitio*]. Nous demandons au *socius* pour la vie intellectuelle d'informer les régents et les provinciaux du travail accompli par la commission permanente pour la promotion des études. Nous lui demandons d'organiser un réseau de travail sur internet qui permettra à tous les régents de l'Ordre de rester en contact et d'exploiter des projets mis en commun.

88. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que les centres d'études établissent une vaste documentation académique utilisable par leurs provinciaux, conseils provinciaux et les commissions provinciales pour la vie intellectuelle quand c'est nécessaire. Là où c'est approprié, ces documents devraient inclure des dossiers indépendants faits par les instances académiques homologuées d'institutions parallèles, et la clarification sur toute relation qui s'instaure entre des groupes accrédités.

89. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre, dans sa visite des entités où un centre provincial d'études a été établi (cf. L.C.O. 91-2), de s'assurer que les procédures appropriées et adéquates d'une évaluation académique ont été mises en place en lien avec de tels centres.

90. — [*Commendatio*]. Nous recommandons que, dans cette tâche de renouvellement de notre vie d'étude et d'apostolat, le *socius* pour la vie intellectuelle, les régents des études, les modérateurs et les lecteurs conventuels tiennent compte de la participation des membres de toutes les branches de la Famille dominicaine, sans oublier les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. Leur contribution est particulièrement importante dans nos centres provinciaux d'étude et dans les institutions qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

91. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que toutes les provinces et vicariats qui n'ont pas de centre dominicain pour la formation initiale s'assurent de pouvoir offrir à tous les étudiants la formation complémentaire nécessaire, qui est l'héritage spirituel, philosophique et théologique de l'Ordre.

92. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que, avant le chapitre général de 2016, chaque province prépare un programme d'études, nouveau ou révisé, pour les frères coopérateurs, en tenant compte du prochain rapport final sur « L'étude des frères coopérateurs dominicains », de la diversité de leurs apostolats et de la présentation qu'en donne le Concile Vatican II (cf. *Perfectae Caritatis* 18).

93. — [*Commissio*]. Nous chargeons le maître de l'Ordre d'intégrer un programme d'études pour les frères coopérateurs dans la prochaine révision de la *Ratio studiorum generalis* (cf. A.C.G. Rome, 2010, 100.3).

94. — [*Exhortatio*]. La recherche scientifique étant une part importante de la promotion de l'étude dans notre Ordre, nous exhortons les provinciaux et les régents d'études à soutenir les frères brillants qui désirent poursuivre une spécialisation scientifique et se destiner à la recherche. Spécialisation et recherche dans des domaines autres que la théologie doivent être encouragées. Les frères travaillant dans la recherche sont appelés à utiliser leur savoir pour enrichir la vie intellectuelle de l'Ordre. Ils sont aussi invités à recourir à leurs connaissances spécialisées dans des formes spécifiques de leur apostolat.

95. — [*Petitio*]. Nous demandons que les différents centres d'études de l'Ordre tiennent compte des médias numériques, spécialement dans leurs études théologiques et philosophiques, en collaboration avec le promoteur général des communications sociales et le réseau OPTIC (*Order of Preachers for technology, information and communication*).

96. — [*Exhortatio*]. Pour tenir compte des transformations qui affectent le paysage religieux, nous exhortons les provinciaux et les régents des études à soutenir dans leurs entités les études concernant le dialogue œcuménique et interreligieux, et à former des frères spécialisés dans ce domaine (cf. *Ratio Studiorum Generalis* 21).

LES INSTITUTIONS ACADEMIQUES SOUS LA JURIDICTION DU MAITRE DE L'ORDRE

97. — [*Gratiarum actio*]. Nous remercions les frères qui offrent leurs services à l'École biblique et archéologique française, à la faculté de Théologie de l'université de Fribourg, à l'Institut historique, à la commission Léonine et à l'université pontificale Saint-Thomas (« *Angelicum* ») à Rome. Nous sommes heureux d'apprécier leur contribution théologique importante pour la vie intellectuelle de l'Ordre, de l'Église et du monde.

LE RECRUTEMENT DES NOUVEAUX PROFESSEURS

98. — [*Commendatio*]. Les maisons et institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre font toutes face au même problème pour trouver de nouveaux professeurs, car aucune province particulière n'en a la responsabilité. Puisque l'Ordre fait valoir le travail de ces institutions, nous recommandons instamment aux supérieurs et régents des études d'encourager les spécialisations intellectuelles de tout étudiant brillant, notamment dans les secteurs académiques où ces institutions ont travaillé avec succès pour la mission de l'Ordre et de l'Église.

99. — [*Petitio*]. Nous demandons que chacune des institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre établisse des réseaux de relations avec les provinces en y associant une collaboration de proximité entre les directeurs de ces institutions et chaque provincial et régent des études dans le but de faire avancer leur mission. Une grande générosité est requise au profit de la mission internationale de l'Ordre. De plus, les institutions concernées doivent présenter un réel intérêt pour les nouveaux professeurs et chercheurs. Nous demandons au maître de l'Ordre d'assister les directeurs qui sollicitent de nouveaux professeurs et chercheurs pour le renouvellement de ces institutions.

ÉCOLE BIBLIQUE ET ARCHEOLOGIQUE FRANÇAISE, JERUSALEM

100. — [*Exhortatio*]. Afin de renouveler la mission de l'École biblique et archéologique française, et en réponse à la demande du chapitre de Rome (cf. A.C.G. Rome, 2010, 110) le maître de l'Ordre a mis en place une stratégie en collaboration avec l'École biblique. Nous exhortons l'École biblique à poursuivre l'exécution de ce plan adopté en 2012. De plus, nous exhortons l'École biblique à avancer dans le projet de « La Bible en ses traditions » (BEST).

FRIBOURG

101. — [*Ordinatio*]. Ce que nous projetons pour Fribourg est d'intensifier la collaboration des institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre (couvent de Saint-Albert-le-Grand « *Albertinum* » et faculté de Théologie) avec la province de Suisse (couvent de Saint-Hyacinthe et studentat). Fribourg est un lieu important pour l'Ordre, à la fois pour la formation initiale et pour les grades académiques supérieurs de philosophie et de théologie dans la tradition dominicaine. Afin de renforcer la mission de l'Ordre à Fribourg, nous ordonnons au maître de l'Ordre et au provincial de la province de Suisse d'établir une commission avec comme perspective l'unification du couvent de Saint-Hyacinthe et du couvent de Saint-Albert-le-Grand.

L'INSTITUT HISTORIQUE

102. — [*Commissio*]. Dans la perspective du jubilé de 2016, nous chargeons le maître de l'Ordre de transformer l'institut historique. Ce renouvellement devra prendre en compte divers aspects de la situation actuelle, y compris les locaux de l'institut historique et sa bibliothèque avec les commodités de la *P.U.S.T.*, les archives de l'Ordre à Sainte-Sabine, et les publications courantes de l'institut. Le Jubilé donnera aussi l'occasion de prévoir un plus grand nombre de colloques et conférences. De plus, des facilités seront offertes aux étudiants et aux chercheurs

désirant visiter l'institut et faire de la recherche. Ces modifications devront être effectives à l'ouverture du chapitre général de 2016 ; un rapport sera présenté au cours de ce chapitre.

L'UNIVERSITE PONTIFICALE DE SAINT-THOMAS (« *ANGELICUM* »)

103. — [*Ordinatio*]. L'avenir de l'université pontificale de Saint-Thomas (*P.U.S.T.*) à Rome est de plus en plus incertain et pose un grave souci. Sa restructuration est urgente et nécessaire. Nous ordonnons au recteur de poursuivre et d'accélérer cette réorganisation qui est indispensable pour le soutien et le renouveau florissant de l'université, avec l'appui du maître de l'Ordre. La restructuration doit inclure la transparence au sujet de la mission de l'université, de son planning financier, des ressources, du renouveau des facultés, leurs programmes, leur corps professoral et le recrutement des étudiants. Un processus soutenu par le maître de l'Ordre est déjà commencé ; il inclut la révision des statuts, en réponse au chapitre de Rome (*A.C.G. Rome, 2010, 120 ; cf. A.C.G. Rome, 2010, 118*). Le recteur devra mener à bien cette restructuration d'ici juin 2015.

104. — [*Commissio*]. Nous chargeons le maître de l'Ordre, en tant que grand chancelier, de veiller à la mise en application des statuts révisés dès qu'ils seront approuvés par le Saint-Siège.

105. — [*Petitio*]. Nous demandons que le maître de l'Ordre et le recteur de la *P.U.S.T.* gardent le souci des centres d'études de l'Ordre qui sont affiliés ou agrégés aux facultés de la *P.U.S.T.*

AUTRES ENTITES

L'UNIVERSITE DE SAINT-THOMAS (*MANILLE*)

106. — [*Gratulatio*]. À l'occasion du 400^e anniversaire de l'université pontificale de Saint-Thomas de Manille, nous félicitons les frères de la province du Très saint Rosaire et la province des Philippines d'avoir assuré

l'extension et le développement de l'université jusqu'à une université complète, ce qui est un cas unique dans l'Ordre et qui continue à jouer un rôle majeur dans la croissance de l'Église et de l'Ordre en Asie.

SOCIETAS EDITORUM DOMINICANORUM

107. — [*Gratulatio*]. À la suite de la cinquième assemblée qui s'est tenue dans les locaux des éditions du Cerf à Paris en mai 2013, nous exprimons notre reconnaissance et encourageons la suite du travail pour toutes les maisons d'éditions dominicaines qui sont membres de la *Societas Editorum Dominicanorum*.

CHAPITRE VI

LE MINISTÈRE DE LA PAROLE

JUBILE 2016

108. — [*Exhortatio*]. Le Jubilé que nous célébrerons en 2016 est une grâce que le Seigneur nous accorde pour renouveler la vie apostolique de l'Ordre à partir d'une écoute profonde et sereine de la Parole de Dieu et d'une attention affectueuse aux espoirs des hommes et des femmes d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous exhortons toutes les communautés à profiter de cette occasion pour revoir leur planification apostolique et la renouveler en faisant preuve d'imagination, de créativité et de liberté et en gardant présents, de façon particulière, les critères suivants :

1. porter l'Évangile aux exclus de la société et à ceux qui se sont éloignés de la foi ;
2. partager entre nous les défis de la mission et travailler en équipe ;
3. communiquer aux autres, et en particulier aux jeunes, le charisme de la prédication.

FORUMS DE MISSION

109. — [*Commissio*]. Nous recommandons au *socius* du maître de l'Ordre pour la vie apostolique de donner une continuité aux « Forums de mission » qui se sont mis en route après le chapitre général de Rome, à partir d'une pétition du maître de l'Ordre adressée à différentes provinces (cf. Lettre du MO aux provinciaux, prot. 50/12/733). La finalité de ces forums est de communiquer et d'échanger des expériences entre frères de différentes parties du monde qui travaillent dans des secteurs semblables de mission, avec la méthodologie la plus adéquate pour chacun d'eux.

110. — [*Petitio*]. Nous demandons aux *socii* régionaux et aux priers provinciaux de promouvoir la participation des frères à ces forums et réseaux de travail, non comme une tâche en plus mais comme un stimulant et un lieu de ressources pour le développement de leur propre mission.

111. — [*Exhortatio*]. Tenant compte des rapports reçus par ce chapitre et des réflexions que le maître de l'Ordre a sollicitées des provinces, nous voulons relever quelques défis particuliers pour un certain nombre de ces secteurs de mission. Nous exhortons les frères engagés dans l'un d'eux à y réfléchir et à en tenir compte quand ils envisageront leurs actions dans le futur :

1. *Migrants* : accompagner les migrants dans la défense de leur dignité et de leurs droits et analyser avec clarté et justice les diverses responsabilités en jeu dans ce phénomène.

2. *Peuples indigènes* : accompagner les peuples indigènes et leur annoncer l'Évangile ; défendre leur dignité et leur identité ; lutter contre l'exploitation de leur milieu de vie.

3. *Dialogue interreligieux* : contribuer à une compréhension mutuelle entre les fidèles de différentes religions ; tâche urgente partout, à cause de la globalisation croissante et des menaces pour la paix.

4. *Pastorale dans les centre-ville* : offrir des espaces de rencontre et d'écoute aussi bien à ceux qui vivent dans la solitude et sont abandonnés qu'à ceux qui ne fréquentent pas habituellement nos églises.

5. *Pèlerinages et dévotion du Rosaire* : utiliser ces formes traditionnelles de dévotion mariale pour favoriser une relation vitale avec le Christ à partir de la méditation de l'Évangile avec Marie.

6. *Ministère paroissial* : soigner la qualité de la prédication et la formation dans la foi, et aller au-delà des limites du temple pour s'approcher de ceux qui se sont éloignés et des jeunes.

7. *Éducation et évangélisation* : chercher les façons les plus adéquates pour communiquer la foi et les valeurs humaines aux jeunes qui cherchent la vérité, la liberté et la solidarité en privilégiant spécialement la protection de la vie, du mariage et de la famille.

PROCESSUS SALAMANQUE

112. — [*Commissio*]. Parmi les projets développés à partir de 2010, celui qu'on a appelé « Processus Salamanque » revêt une importance particulière. Il consiste en un mode particulier de collaboration permanente entre les frères engagés dans la mission et les frères qui se consacrent aux études, comme cela fut le cas au XVI^e siècle entre les missionnaires du Nouveau Monde et les frères du couvent de Saint-Étienne de Salamanque. Nous recommandons aux *socii* du maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle et pour la vie apostolique d'informer l'Ordre des premiers pas faits sur ce chemin et de promouvoir son développement dans les différentes régions de l'Ordre.

113. — [*Petitio*]. Nous demandons aux régents des études, au cours de l'année 2014, de présenter, pour être discuté au conseil de leur province, tout ce qui a trait au « Processus Salamanque » en prêtant spécialement attention aux sujets qui sont particulièrement intéressants dans chaque province. Comme résultat de cette discussion, chaque province pourrait se charger de l'un ou l'autre thème, organisant des groupes qui incluraient des frères engagés dans des tâches pastorales, et d'autres dans des tâches académiques, de sorte qu'ils puissent se donner des réponses pertinentes et fidèles à l'Évangile qui contribueraient au renouvellement de la mission de la province.

114. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les frères à prendre en compte, de façon particulière, certains domaines de la réalité socio-culturelle qui rendent ce dialogue particulièrement urgent :

1. domaine de la vulnérabilité : peuples et personnes qui se trouvent menacés dans leur vie, leur dignité, leur culture (migrants, autochtones, minorités, populations déplacées par la violence et l'exploitation des ressources, etc.) ;

2. domaine de la recherche de sens et de pertinence : essayer de comprendre les causes, les difficultés et les possibles conflits (par exemple, à cause de leur identité nationale, culturelle ou religieuse, églises pentecôtistes, etc.) ;

3. domaine de la sécularité : de l'abandon de la foi et de la religion, de l'agnosticisme et de l'indifférence.

INTERNET

115. — [*Ordinatio*]. Considérant qu'Internet n'est pas seulement un moyen technique de communication avec ses exigences techniques, mais aussi un nouveau champ de communication qui exige des formes et des styles nouveaux, nous ordonnons aux provinces de nommer un promoteur des moyens de communication avec, pour tâche principale, de promouvoir et de coordonner, au niveau de chaque province, les initiatives en ce domaine. Chaque promoteur provincial des moyens de communication devra informer la curie généralice de sa désignation afin d'être intégré à un réseau plus ample « *Ordre des Prêcheurs pour la technologie, l'information et la communication* » (OPTIC) coordonné par le promoteur général pour la communication.

116. — [*Commissio*]. Nous recommandons au promoteur général pour la communication de proposer de nouveaux modes de travail en réseau pour les frères impliqués dans le « Processus Salamanque » et dans les autres forums de mission.

JEUNES ET MOUVEMENT DE LA JEUNESSE DOMINICAINE (IDYM)

117. — [*Petitio*]. Le Mouvement de la Jeunesse dominicaine (IDYM) a célébré récemment une rencontre internationale à Bogotá (Colombie). Actuellement, il s'étend approximativement sur 20 pays, mais bon nombre d'entités ne le connaissent pas encore. Nous demandons aux prieurs provinciaux de promouvoir l'organisation du Mouvement dans leurs entités et de désigner des frères assistants pour les groupes déjà constitués.

118. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons tous les frères qui travaillent dans la pastorale des jeunes, spécialement avec le Mouvement, non seulement à

prêcher aux jeunes, mais aussi à les former eux-mêmes comme prêcheurs vers d'autres jeunes.

AUTRES SUJETS DE LA COMMISSION

JOURNEES ROMAINES DOMINICAINES

119. — [*Gratulatio*]. Nous remercions du fait que les Journées romaines dominicaines de 2014 aient été transférées en Indonésie. Nous appuyons la réunion conjointe avec les promoteurs régionaux de Justice et Paix de la région Asie-Pacifique, sur cette même question du dialogue inter-religieux.

FRATERNITES SACERDOTALES

120. — [*Petitio*]. Nous demandons aux prieurs provinciaux d'accompagner les membres des fraternités sacerdotales dominicaines et, si possible, de nommer un frère pour qu'il essaie de créer ces fraternités. De même, nous demandons que soit envisagée la possibilité d'incorporer des diacres permanents, soit dans les fraternités sacerdotales, soit dans les fraternités laïques.

SIGNIFICATION DES VICARIATS REGIONAUX ET PROVINCIAUX POUR LA MISSION DE L'ORDRE

121. — [*Commissio*]. Nous recommandons aux *socii* du maître de l'Ordre pour les différentes régions de préparer, conjointement avec les prieurs provinciaux et les vicaires respectifs, un rapport sur le rôle que les vicariats régionaux et provinciaux ont tenu dans la mission de l'Ordre. Ce rapport doit inclure les vicariats qui existaient lors du chapitre général de Walberberg (1980). Ce rapport devra être présenté au prochain chapitre général.

FONDATION A MADAGASCAR

122. — [*Exhortatio*]. La province de Toulouse a fondé, il y a vingt ans, une maison à la Réunion. La province se prépare à renforcer sa présence dans cette île pour assurer, à partir de là, une mission plus ample dans la région de l'Océan Indien. Nous exhortons le prieur provincial et son conseil à considérer favorablement les requêtes apostoliques venues de Madagascar et à prendre contact avec l'I.A.O.P.

www.word.op.org

123. — [*Gratulatio et commissio*]. Nous remercions le frère Scott Steinkerchner pour le travail précieux qu'il a réalisé dans la page web *www.word.op.org* et nous recommandons au promoteur pour les communications de prolonger et de compléter la traduction de la page web en espagnol et en français.

CHAPITRE VII

LA FORMATION

LA FORMATION CONTINUE

124. — [*Ordinatio*]. La formation continue est de plus en plus nécessaire pour connaître et interpréter les inquiétudes du monde et la réalité politique et sociale de notre temps, pour conserver l'espérance et partager la foi, pour croître en maturité humaine et affective, et pour construire une communauté de prédication au service du peuple de Dieu. C'est pourquoi, nous ordonnons au promoteur provincial de la formation permanente (*L.C.O.* 251 ter) et aux prieurs conventuels, assistés de leur lecteur conventuel, d'organiser, dans le cadre du projet communautaire, au moins deux fois par an, une réunion de formation continue sur ces questions ou d'autres semblables proposées par les membres de la communauté, réunion à laquelle tous devront participer.

125. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que la formation permanente dans l'Ordre fait non seulement référence à l'acquisition de contenus postérieurs aux études institutionnelles, mais aussi au processus continu de maturation du frère (*cf.* *L.C.O.* 251 bis) et à l'édification de la communauté dominicaine dans tous les aspects de son existence.

126. — [*Commissio*]. Nous recommandons aux prieurs provinciaux et à ceux qui sont chargés de la formation permanente d'inciter, dans la perspective du Jubilé, les communautés de leur entité à réfléchir sur la question « *La communauté et son rapport à la mission* », et d'organiser une rencontre provinciale sur cette question dans les années 2014 et 2015 afin de trouver des critères pour intégrer ces deux dimensions fondamentales de notre vie.

LA FORMATION DES FORMATEURS

127. — [*Commissio*]. Reconnaisant l'importance que revêt la formation des frères dans l'époque actuelle, bouleversée par des changements accélérés et imprévisibles, et tenant compte des préoccupations au sujet de la formation que le maître de l'Ordre a exprimées dans sa *Relatio*, nous recommandons au maître de l'Ordre de déléguer, comme bon lui semblera, l'un de ses *socii* actuels pour qu'il s'occupe des questions relatives à la formation des frères.

128. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre que le *socius* délégué à la formation des frères ait, notamment, les fonctions suivantes :

- 1) aider le maître de l'Ordre dans la promotion de la formation initiale et permanente des frères clercs et coopérateurs,
- 2) aider à la promotion de la vie communautaire dans les provinces,
- 3) coordonner la rédaction ou les modifications de la *Ratio formationis generalis*, quand elles s'avéreront nécessaires,
- 4) promouvoir la formation des formateurs.

129. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre de charger le *socius* délégué à la formation des frères d'élaborer, avec l'aide d'une commission d'experts nommés par le maître de l'Ordre, un *curriculum* cadre pour les formateurs, afin qu'ils aient les capacités nécessaires à leur mission. Ce *curriculum* sera présenté pour approbation au cours de l'année 2014.

130. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre de charger le *socius* délégué à la formation des frères de concevoir et d'organiser, pendant l'année 2014, un ou plusieurs ateliers pour les formateurs récemment nommés où les participants réfléchiront sur les éléments essentiels de la formation, conformément à notre tradition et au charisme dominicains afin de les aider à s'acquitter comme il convient de leur tâche. (cf. *A.C.G. Cracovie*, 2004, 274, *A.C.G. Rome*, 2010, 191).

131. — [*Gratulatio et commissio*]. Nous félicitons les régions qui organisent régulièrement des rencontres et des cours pour les formateurs et nous

recommandons à l'I.E.O.P. de promouvoir des activités de ce type avant l'année 2016. (cf. A.C.G. Cracovie, 2004, 272, A.C.G. Bogotá, 2007, 219, A.C.G. Rome, 2010, 192).

132. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre de présenter, avec l'aide du *socius* délégué à la formation des frères, une nouvelle *Ratio formationis generalis* pour 2016.

133. — [*Commissio*]. Nous recommandons aux chapitres provinciaux et aux prieurs provinciaux en leur conseil, quand ils nommeront de nouveaux formateurs, de faire tout leur possible pour que ceux-ci assurent leur service au moins six mois après leur nomination, afin qu'ils puissent se préparer à rendre ce délicat et important service à l'Ordre.

FORMATION A LA MATURITE DOMINICAINE

134. — [*Exhortatio*]. Nous ne naissons pas dominicains mais nous grandissons et devenons peu à peu dominicains. La formation humaine, intellectuelle, spirituelle et affective doit occuper une place spéciale afin que nous puissions assumer la mission de prédication de l'Ordre. C'est pourquoi, nous exhortons les prieurs conventuels et les formateurs à relire les textes relatifs à la formation du L.C.O. 164-176 et les Actes du chapitre général de Rome de 2010, 185-190, 195-197, à y réfléchir et à les mettre en pratique.

135. — [*Exhortatio*]. La maturité dominicaine s'exprime dans la mise en œuvre joyeuse des conseils évangéliques et des vertus à laquelle nous nous engageons par notre profession religieuse (cf. lettre de Timothy Radcliffe, *Vowed to the Mission*, 1994). Nous exhortons nos communautés à être particulièrement attentives à la réflexion et à la fidélité aux traits de notre consécration religieuse dominicaine, en approfondissant sa dimension contemplative, source de toute notre vie et de notre mission.

136. — [*Exhortatio*]. Pour grandir en maturité humaine et dominicaine sont requis un climat de relations fondées sur le respect, des dispositions à

entrer en relation, au pardon réciproque et à la confiance envers le frère. Nous exhortons les supérieurs à faire particulièrement attention à ces conditions dans les communautés de formation.

137. — [*Exhortatio*]. Dans la Sainte Écriture, l'histoire des personnes n'est pas oubliée mais elle est intégrée à l'histoire du salut. De même, lorsqu'un jeune frappe à la porte de nos couvents, nous devons considérer son histoire et la nôtre. Nous ne devons pas avoir peur de regarder notre passé et celui des jeunes. Nous devons solliciter d'eux, ainsi que de nous-mêmes, une attitude d'ouverture et de communication. Nous exhortons les supérieurs et les membres de la communauté de formation à s'accueillir réciproquement, dans l'ouverture du cœur et de l'esprit.

138. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les formateurs et les membres des communautés de formation à ne pas favoriser des formes et des attitudes susceptibles de retarder la maturation des jeunes que nous formons. Nous devons apprendre réciproquement à trouver des soutiens et des réponses matures aux problèmes qui se posent au sein de nos communautés, dans un amour authentique et profond du Seigneur.

139. — [*Commissio*]. La formation est un moyen de mieux servir l'humanité. C'est pourquoi le désir du service de la prédication et la disponibilité à la mission doivent être présents dès le début de la vie dominicaine. Nous exhortons les supérieurs, les formateurs et les promoteurs des vocations à tenir compte de ces critères à l'heure où doit se faire le discernement vocationnel afin d'éviter tout signe de narcissisme chez les frères en formation.

140. — [*Commissio*]. Nous recommandons aux prieurs et supérieurs de couvents et de maisons de formation qu'en commun accord avec les formateurs, ils suscitent pendant l'année, là où cela ne se fait pas encore, quelques rencontres informelles intégrant tous les frères en formation afin de favoriser le partage et la connaissance mutuelle entre tous les membres de ces communautés.

141. — [*Commissio*]. Étant donné le grand nombre de frères et de communautés d'âge de plus en plus avancé, nous recommandons au *socius* délégué à la formation des frères d'établir dans la *Ratio formationis generalis* une partie consacrée à la formation spécifique qui permette de vivre avec profit cette étape de la vie, du point de vue humain et dominicain, et de pouvoir prêcher à partir d'elle et pour elle.

142. — [*Commissio*]. Nous recommandons au *socius* délégué à la formation des frères de tenir compte, dans la nouvelle rédaction de la *Ratio formationis generalis*, des dispositions suivantes des Actes du chapitre général de Providence : « *Nous ordonnons que, dans notre programme de formation, il y ait une réflexion sérieuse et un partage sur la vie affective, la maturité, la sexualité, le célibat et l'amour chaste* » (A.C.G. Providence, 2001, 349).

DIVERSITE ET COOPERATION DANS LA FORMATION

143. — [*Exhortatio*]. Nous constatons et nous apprécions la diversité des milieux dans lesquels s'effectue notre formation, ainsi que la nécessité que la mission de formation réponde aux conditions particulières de nos candidats et des personnes à former. Nous exhortons ceux qui sont chargés de la formation initiale à prendre en compte les critères et les défis signalés dans les Actes du chapitre général de Bogotá, les considérant comme un guide pour comprendre et pour mieux travailler dans cette diversité (cf. A.C.G. Bogotá, 2007, 206-207).

144. — [*Exhortatio*]. Le temps de préparation au noviciat est utilisé par nos entités de façons différentes, suivant les conditions propres à chaque région. Nous exhortons les prieurs provinciaux, dans le conseil de formation de leurs entités respectives et dans leur *Ratio formationis particularis*, à bien clarifier le caractère de l'étape de préparation au noviciat, de sorte que le noviciat garde bien son caractère d'initiation à notre vie religieuse dominicaine.

145. — [*Commissio*]. L'Ordre des Prêcheurs a été fondé, dès le début, pour être utile au salut de tous les hommes, par-delà leurs nationalités, races et

langués. Nous recommandons à ceux qui sont chargés de la formation de chaque entité d'être particulièrement attentifs à encourager la vocation missionnaire chez tous nos frères étudiants et, de même, à promouvoir des échanges et des expériences de formation et d'apostolat, interprovinciales et internationales, pendant le temps de la formation initiale, comme l'indique le chapitre général de Cracovie (A.C.G. Cracovie, 2004, 270).

146. — [*Commissio*]. La formation dominicaine comporte une série d'exigences importantes, à savoir : une communauté solide capable d'accueillir, une structure conventuelle capable de former, des formateurs préparés, un conseil de professeurs actif et un nombre suffisant de personnes à former. Nous recommandons aux prieurs provinciaux qui ne peuvent remplir ces conditions dans leur province, de trouver des moyens et des instruments de collaboration avec d'autres entités de l'Ordre, ou que les personnes qu'ils ont à former soient reçues par des provinces qui puissent remplir ces conditions.

PROMOTION DES VOCATIONS DOMINICAINES

147. — [*Ordinatio*]. Chaque vocation à la vie dominicaine est, pour le candidat, un appel du Seigneur et, pour nous qui le recevons, un don du Seigneur. Il est donc nécessaire de promouvoir et d'entourer de nos soins les vocations que Dieu met entre nos mains. Nous ordonnons aux provinces qui n'ont pas encore de promoteur provincial des vocations de choisir un frère, de préférence à temps complet, pour cette tâche essentielle (cf. A.C.G. Rome, 2010, 189).

148. — [*Petitio*]. Nous demandons aux promoteurs provinciaux des vocations de promouvoir aussi, dans leur travail, toutes les vocations de la Famille dominicaine et de collaborer avec elle dans cette mission.

149. — [*Exhortatio*]. Contempler et transmettre aux autres ce qui a été contemplé est la grande tâche de tout dominicain. Nous exhortons les prieurs provinciaux et les promoteurs provinciaux des vocations, au cours du processus de sélection des candidats, à être attentifs, en eux, à ce double

désir : écouter Dieu et servir les frères dans la prédication. Qu'ils y fassent particulièrement attention dans le cas de candidats provenant d'autres instituts ou mouvements religieux, ou du clergé séculier, ou de ce qu'on appelle « les vocations tardives ».

150. — [*Declaratio*]. Nous déclarons qu'est en train d'apparaître dans l'Ordre, une façon renouvelée de vivre la vocation de frère coopérateur (cf. *Étude sur les frères coopérateurs*. [En préparation]). Ce sont des religieux dominicains qui assument la forme de prédication du sacerdoce commun des fidèles (cf. *L.C.O.* 1, § VI). Cette expérience nouvelle nous invite surtout à reconnaître les frères coopérateurs comme des prêcheurs à part entière.

151. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les frères et particulièrement les promoteurs provinciaux des vocations et les formateurs à valoriser, accueillir et promouvoir la vocation de frère coopérateur dans notre Ordre (cf. *A.C.G. Bogotá*, 2007, 212).

152. — [*Petitio*]. À l'occasion du Jubilé, nous demandons au maître de l'Ordre d'encourager la rédaction de l'histoire des frères coopérateurs dans l'Ordre, afin de connaître et d'estimer cette vocation et les diverses façons de la vivre.

153. — [*Petitio*]. Nous demandons aux prieurs provinciaux et aux chargés de la formation de toutes les entités de l'Ordre de tenir compte, dans la formation des frères coopérateurs, de la riche législation relative à cette question dans le *L.C.O.* et dans les Actes des chapitres généraux (cf. *L.C.O.* 217-220 ; *A.C.G. Bologne*, 1998, 139 ; *A.C.G. Cracovie*, 2004, 250-254 et 258 ; *A.C.G. Bogotá*, 2007, 212-213 ; *A.C.G. Rome*, 2010, 198).

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT

RESTRUCTURATION DE L'ORDRE

154. — [*Ordinatio*]. Le processus de restructuration initié par le chapitre général de Rome (2010) a pour but de renforcer la mission de l'Ordre et fait partie de son renouvellement, dans la lumière du prochain Jubilé. Considérant le fait que l'Ordre est composé de provinces (*L.C.O.* 252), nous ordonnons que le maître de l'Ordre et tous les frères des entités concernées continuent à réorganiser la structure du gouvernement (*A.C.G.* Rome, 2010, 201), pour promouvoir la mission apostolique et l'observance régulière des frères. Au terme du processus qui devra être atteint en 2016, il n'existera plus, comme entités autonomes, que des provinces et des vice-provinces. Il y aura aussi des couvents et des maisons sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre. Au niveau provincial, en plus des couvents et des maisons sur le territoire de la province, certaines provinces auront des vicariats provinciaux ainsi que des couvents et des maisons hors du territoire de la province. En outre, au terme du processus, tous les vicariats régionaux qui existent actuellement, deviendront vicariats provinciaux. Les couvents et les maisons qui n'auront pas été intégrés à une province ou à un vicariat provincial auront le statut de communautés hors du territoire de la province. Le prieur provincial fera la visite annuelle de ces communautés et pourra nommer un vicaire pour ces couvents et maisons (*cf. L.C.O.* 345).

155. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que le maître de l'Ordre et son conseil n'érigent plus désormais de vicariat général.

156. — [*Ordinatio*]. Pour renforcer la vie et la mission dominicaines nous ordonnons que tous les vicariats généraux adoptent, avant 2016, le statut de l'une des entités de l'Ordre décrites dans l'ordination n° 154. Chaque vicariat général, avec l'assistance du conseil généralice doit mener à bien le processus décrit au n° 206 des Actes du chapitre général de Rome 2010.

157. — [*Exhortatio*]. Nous souvenant que « désormais il n’y a ni Juif ni Grec... car tous vous ne faites plus qu’un dans le Christ Jésus » (Gal 3, 28), nous exhortons les frères des entités qui sont ou qui pourraient être impliquées dans une collaboration avec des entités de la même région, à leur donner ou à en recevoir une assistance opportune et de ne pas permettre à des sensibilités nationales ni aux souvenirs d’événements du passé d’entraver l’établissement et l’affermissement de la mission de l’Ordre, qui est la prédication de la charité.

158. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l’Ordre de présenter au prochain chapitre général une proposition pour le gouvernement des vicariats généraux restants et qui n’auront pas pu achever ce processus.

159. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que chacune des provinces ou des vice-provinces qui ne remplissent pas actuellement les conditions de *L.C.O.* 253 § I ou *L.C.O.* 257 § I.1 continuent à chercher quelle structure juridique servira le mieux la vie et la mission dominicaines.

160. — [*Constitutio*]. Le chapitre pense qu’il faut prendre des dispositions spéciales en faveur des provinces et vice-provinces dont le nombre de frères décroît et dont les charges du gouvernement peuvent peser trop lourd. Réduire les provinces à des vice-provinces ne suffit pas toujours et à partir de 2016 il ne sera plus possible de leur donner le statut de vicariat régional. Toutes mesures qui, de toute façon, ne libèrent pas les frères pour la mission de l’Ordre.

En conséquence nous introduisons en ordination les points suivants :

L.C.O. 258 § I. — Si pendant trois ans, une province ou une vice-province ne remplit pas les conditions requises par *L.C.O.* 253 § I ou par *L.C.O.* 257 § I, le chapitre général ou le maître de l’Ordre avec l’accord de son conseil, peut déclarer qu’elle ne jouit plus des droits et obligations d’une province ou d’une vice-province, étant toujours sauf le droit de participer à un chapitre général qui était déjà convoqué.

§ II. — Cette déclaration étant faite, si une province remplit les conditions de *L.C.O.* 257 § I, elle jouit des droits et obligations d'une vice-province. Dans le cas contraire, le maître de l'Ordre, après avoir entendu les frères, instituera un vicaire comme supérieur de la province ou de la vice-province, pour quatre ans. Ce frère devra remplir les conditions requises pour être provincial, il la gouvernera selon les normes établies par le maître de l'Ordre.

§ III. — Lorsqu'une province ou une vice-province, qui avait perdu ses droits de province ou de vice-province, selon le § I, réunit à nouveau, pour une durée de trois ans, les conditions nécessaires, le chapitre général ou le maître de l'Ordre, pourra déclarer qu'elle jouit de tous ses droits de province ou de vice-province.

§ IV. — Dans les régions où des circonstances défavorables empêchent la tenue d'un chapitre provincial, le maître de l'Ordre, avec l'accord de son conseil, pourra pourvoir à sa juste représentation au chapitre général.

161. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre, lorsqu'il étudie la possibilité d'ériger de nouvelles vice-provinces (*cf. L.C.O.* 257), de s'inquiéter particulièrement des ressources nécessaires à une vice-province pour qu'elle jouisse d'une autonomie convenable dans les domaines du gouvernement, de la formation, des études et des finances.

GOUVERNEMENT POUR LA MISSION

162. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les provinces qui ont des vicariats provinciaux ou d'autres missions hors de leur territoire de s'assurer, dans leurs projets apostoliques, que la mission n'a pas perdu sa force et que les frères dans ces missions reçoivent le nécessaire soutien fraternel, qu'ils ont des occasions d'étudier en commun et jouissent des autres caractéristiques propres à une authentique vie dominicaine.

163. — [*Exhortatio*]. L'expérience biblique d'un jubilé était caractérisée par un esprit de générosité, manifesté notamment par la remise des dettes.

Anticipant le jubilé des 800 ans de l'Ordre, nous exhortons toutes les provinces de l'Ordre, dans un même esprit de générosité, à réfléchir aux moyens de venir en aide aux entités les plus faibles : cette aide pourrait consister à leur proposer tout ou partie de la formation initiale, un soutien financier ou des assignations de frères voire la fondation d'un couvent sur le territoire d'une entité plus faible. Même les entités plus faibles pourraient réfléchir au moyen de faire connaître leur pauvreté.

164. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les provinces qui n'ont ni expérience ni esprit missionnaires réels, à étudier les moyens de les développer.

165. — [*Commendatio*]. Nous recommandons que lorsque deux entités de l'Ordre partagent une même mission, l'une des entités venant en aide à l'autre, elles établissent entre elles un contrat de collaboration soigneusement réfléchi.

166. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les provinces qui se proposent d'établir des missions hors de leur territoire de bien s'assurer qu'elles le feront sur la base d'un projet réaliste et bien réfléchi.

VICARIATS PROVINCIAUX ET REGIONAUX

167. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que chaque province ayant un vicariat provincial ou régional examine, lors de son prochain chapitre provincial, si son vicariat remplit les conditions demandées par nos lois, et s'achemine vers les changements requis en matière d'existence, de nomenclature et de statut.

168. — [*Ordinatio*]. Selon *L.C.O.* 362 § IV et *L.C.O.* 384 § II.1 nous ordonnons que le maître de l'Ordre, lorsqu'il approuve les Actes d'un chapitre provincial, s'assure du fait que le statut de vicariat donne une autonomie nécessaire à ce vicariat en rapport avec sa situation culturelle et géographique, tout en lui assurant un apport conséquent de la province pour le soutien de sa mission.

169. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre d'organiser, dans l'année qui vient, une réunion entre les provinciaux de provinces qui ont des vicariats provinciaux et les vicaires provinciaux, pour rechercher des moyens de renforcer les liens structurels entre provinces et vicariats, et pour s'assurer que les frères dans les vicariats reçoivent les aides indispensables pour mener une vie authentiquement dominicaine.

170. — [*Constitutio*]. Souhaitant affirmer que les vicariats provinciaux sont des entités appartenant aux provinces et devraient être liées plus étroitement dans leur gouvernement aux provinces auxquelles elles appartiennent, souhaitant éviter une séparation assurée qui résulterait de leur représentation séparée au chapitre général, et souhaitant éviter une double représentation des frères au chapitre général, nous introduisons les points suivants :

1. L.C.O. 407 § I.5 et L.C.O. 407 § I.6 : supprimer les mots « à l'exception de ceux qui sont assignés dans les vicariats » ;
2. Supprimer L.C.O. 407 § I.7 ;
3. Supprimer L.C.O. 408.5 ;
4. Supprimer L.C.O. 409.5 ;
5. Supprimer L.C.O. 409-bis.

171. — [*Commendatio*]. Un chapitre général bénéficie des contributions de frères engagés dans des missions nombreuses et variées. Nous recommandons donc que le maître de l'Ordre s'assure que les intérêts apostoliques des frères dans les nouvelles fondations, des vicariats provinciaux et des autres champs de mission soient entendus au chapitre général, soit par le biais d'une invitation à y assister comme invités, soit par d'autres moyens appropriés, comme la récolte d'informations auprès d'eux-mêmes, lors d'enquêtes préparatoires au chapitre.

172. — [*Constitutio*]. Souhaitant affirmer que les chapitres généraux réunissent les entités de l'Ordre, c'est-à-dire les provinces et les vice-provinces (cf. L.C.O. 252 ; 405), et que tous les frères doivent être représentés aux chapitres généraux par les provinces ou par les vice-provinces, souhaitant aussi éviter une double représentation des frères aux chapitres généraux, nous introduisons les points suivants :

1. L.C.O. 407 § I.5 et L.C.O. 407 § I.6 : Supprimer les mots « *et de ceux qui sont assignés directement dans les maisons sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre* » ;
2. Supprimer L.C.O. 407 § 8 ;
3. Supprimer L.C.O. 407-bis ;
4. Supprimer L.C.O. 408.6 ;
5. Supprimer L.C.O. 409.6 ;
6. Supprimer L.C.O. 409-ter ;
7. L.C.O. 497 § I.2 Supprimer les mots « à moins de détermination contraire du statut de la Province ».

173. — [*Constitutio*]. Nous abrogeons l'insertion faite au L.C.O. 257 § I.1 par le chapitre général de Rome en 2010.

ENTITES PARTICULIERES

174. — [*Exhortatio*]. Nous sommes très heureux du développement continu du « Projet 2016 » auquel les entités de la *Junta Iberica de Provincias* [JIP] prennent part, et nous exhortons tous les frères qui y sont impliqués à poursuivre le travail en rendant effectives les décisions auxquelles ils sont parvenus, veillant tout spécialement au gouvernement et au développement de leurs vicariats provinciaux. Reconnaisant que le processus impliquera peut-être l'union de plusieurs entités, nous exhortons tous les membres de la JIP à participer à une organisation commune de la mission de l'Ordre dans cette région.

175. — [*Petitio*]. Nous renouvelons la pétition faite par le chapitre général de Rome (A.C.G. Rome, 2010, 211) et nous demandons aux prieurs provinciaux des provinces de Bétique et du Saint-Rosaire de poursuivre et de renforcer la collaboration entre leurs vicariats au Venezuela en vue de préparer l'érection d'une vice-province.

176. — [*Gratulatio*]. Nous félicitons les frères engagés dans l'érection de la vice-province de Bolivie.

177. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les frères qui travaillent dans la région des Caraïbes à collaborer plus étroitement en vue d'établir une vie et une mission pleinement et authentiquement dominicaines. Nous exhortons aussi les provinces qui ont des missions dans les Caraïbes à développer la collaboration pour renforcer la vie et la mission dominicaine dans la région.

178. — [*Commendatio*]. Nous recommandons qu'il y ait une rencontre annuelle entre les vicaires de la région des Caraïbes et les prieurs des couvents de la région, hors du territoire de leurs provinces, avec le *socius* pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin d'étudier une collaboration dans le ministère apostolique.

179. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les provinces d'Amérique latine à revivifier leur esprit missionnaire en soutenant les vicariats provinciaux existant dans la région, en envoyant des frères, une aide économique ou encore par d'autres formes de collaboration à leurs apostolats.

180. — [*Gratulatio*]. Nous félicitons la province de Saint-Jean-Baptiste du Pérou et le vicariat régional de Sainte-Rose (province d'Espagne au Pérou) pour la collaboration entre leurs centres de formation et d'activités pastorales et nous les encourageons à poursuivre la perspective d'une unique province dominicaine au Pérou.

181. — [*Gratulatio*]. Nous félicitons la province des Pays-Bas d'avoir invité la province d'Angleterre à ériger une maison dans le territoire des Pays-Bas.

182. — [*Petitio*]. Nous demandons à la province d'Angleterre de s'efforcer d'accepter cette invitation et de la considérer comme un élément important de l'organisation de son apostolat.

CHAPITRES GENERAUX

183. — [*Commissio*]. Nous chargeons le maître de l'Ordre et le conseil généralice de réviser les procédures des chapitres généraux. Les points suivants sont à considérer :

1. Que les membres des commissions soient proposés trois mois avant le chapitre, et que les futurs présidents de commissions reçoivent des éléments concrets à transmettre aux autres membres en vue de commencer les discussions préparatoires ;

2. Qu'il soit possible d'émettre et de distribuer, trois mois avant le chapitre, des lignes directrices claires décrivant la procédure générale et le travail des commissions du chapitre, notamment leurs responsabilités quant aux pétitions à présenter au chapitre ;

3. Que le conseil généralice puisse faire des propositions plus détaillées à chaque commission sur le thème des questions qu'elle aura à débattre et des décisions qu'elle aura à prendre ;

4. Qu'un travail préparatoire plus directif mené par des vocaux puisse permettre de réduire la durée des chapitres généraux.

184. — [*Commissio*]. Nous chargeons le maître de l'Ordre de mener une étude sur les chapitres généraux, portant sur les éléments suivants :

1. la fréquence des chapitres (par exemple un chapitre électif tous les douze ans ou tous les dix ans ou encore à une autre fréquence) ;

2. la réduction du nombre des commissions ;

3. le(s) document(s) préparatoire(s) ;

4. l'amélioration des moyens de communication (c'est-à-dire les moyens virtuels, Internet) ;

5. les coûts ;

6. les aspects législatifs/juridiques ;

7. la réception des Actes dans la vie de l'Ordre.

Le résultat de cette étude devra être communiqué un an avant le prochain chapitre.

VISITES

185. — [*Petitio*]. Nous demandons au maître de l'Ordre de continuer à chercher les moyens les plus profitables pour les visites des provinces, selon les *A.C.G.* Rome, 222-224, et notamment qu'il alloue un temps suffisant à la visite des provinces les plus étendues.

VOTE ELECTRONIQUE

186. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que le maître de l'Ordre prépare, avant la fin de 2014, des lignes directrices pour l'usage d'un vote électronique sécurisé, pouvant remplacer le vote par courrier pour tous les cas où le vote par courrier est autorisé par nos constitutions.

FRATERNITES LAÏQUES

187. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que, lorsqu'un prieur provincial souhaite nommer comme promoteur provincial des fraternités laïques ou comme assistant religieux d'une ou plusieurs fraternités, une personne qui est sous une juridiction autre que celle des frères de l'Ordre, cela ne puisse se faire qu'avec l'accord écrit préalable de l'autorité compétente. Nous demandons aussi que le maître de l'Ordre insère cette condition dans les normes des fraternités laïques.

188. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que les directoires du laïcat dominicain, nationaux ou provinciaux, soient approuvés par le provincial et son conseil, dans la ou les provinces où ces entités sont établies.

CHAPITRE IX

L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE

189. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Hilario Provecho Álvarez, a présenté, conformément au *L.C.O.* 569 un rapport de sa gestion à partir de sa nomination. Le rapport a été approuvé.

190. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Hilario Provecho Álvarez, a présenté, conformément au *L.C.O.* 569, les bilans généraux de la curie généralice pour les années fiscales 2010-2012. Ces états ont été approuvés.

191. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Hilario Provecho Álvarez, a présenté, conformément au *L.C.O.* 572, les états de compte personnels du maître de l'Ordre. Ces rapports ont été approuvés.

192. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le syndic de l'Ordre, le frère Hilario Provecho Álvarez, a présenté l'état des comptes des fonds suivants :

1. fonds de solidarité ;
2. fonds Saint-Dominique ;
3. fonds Francisco de Vitoria ;
4. fonds Dominique Renouard ;
5. fonds du maître de l'Ordre ;
6. fonds de l'édition Léonine ;
7. fonds administratifs pour les entités qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

Ces états ont été approuvés.

193. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que, conformément au *L.C.O.* 571, les rapports financiers des couvents et institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, opportunément envoyés au maître,

furent approuvés par leurs conseils respectifs. Ces rapports ont été minutieusement étudiés par le conseil économique de l'Ordre et approuvés par le maître de l'Ordre et le conseil général.

194. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le syndic de l'Ordre avec le conseil économique de l'Ordre a élaboré le statut administratif de l'Ordre, qui fut présenté et approuvé par le conseil général de l'Ordre (cf. *A.C.G. Rome*, 2010, 244 et *L.C.O.* 553).

195. — [*Declaratio*]. Nous déclarons qu'a été créé le bureau de solidarité « *Spem Miram Internationalis* » dont la finalité est de gérer les demandes de solidarité, selon les statuts approuvés par le maître de l'Ordre et son conseil (cf. *A.C.G. Rome*, 2010, 23).

196. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que l'*International Dominican Foundation* (IDF) est sous la responsabilité du bureau de solidarité de l'Ordre.

197. — [*Declaratio*]. Nous déclarons que le maître de l'Ordre et le conseil général ont accordé à l'*Angelicum* la somme d'un million d'euros provenant du fonds de solidarité, pour des travaux de réparation du bâtiment (cf. *A.C.G. Rome*, 2010, 252).

LIGNES D'ACTION

198. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons au maître de l'Ordre d'inclure ce qui suit dans la *Ratio studiorum generalis* (RSG) : « *Dans la formation initiale des frères étudiants doit être incluse une formation aux questions économiques et administratives* ».

199. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons aux *socîi* du maître de l'Ordre d'organiser des rencontres régionales environ tous les trois ans ; ces rencontres serviront à la formation et aux échanges sur les politiques économiques.

200. — Nous confirmons l'ordination n° 248 des Actes de Rome qui, dans le texte qui suit, est en italique :

« [*Ordinatio*]. Nous ordonnons le remplacement suivant de L.C.O. 567 : Chaque année, avant le 31 août, les prieurs provinciaux, les vice-provinciaux, les vicaires généraux et ceux qui président des institutions qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, doivent envoyer à ce dernier, assistés par leurs syndics :

1. Le rapport économique annuel, c'est-à-dire une présentation complète de l'état économique de leurs entités respectives. Ce rapport doit présenter en détail les recettes, les dépenses, les actifs et les passifs, les budgets annuels ainsi que les projets importants en marche ou planifiés. Si l'entité comprend différents *vicariats, couvents*, maisons ou instituts, le rapport doit détailler la situation économique de chacun d'eux. Le format de ce rapport pourra varier suivant les coutumes locales, mais il doit inclure toutes les informations exigées ci-dessus. Pour plus de facilité, un modèle est disponible auprès du syndic de l'Ordre.

2. La réponse à un questionnaire nécessaire pour calculer les contributions annuelles des entités de l'Ordre. Le questionnaire et la réponse sont la base qui permet d'établir ce qui a été dépensé pour la formation des frères et *pour le rétablissement de leur santé*, et aussi en donations faites à d'autres entités de l'Ordre, et quel total reste soumis à contribution. Le syndic de l'Ordre enverra chaque année ce questionnaire dans un format qui doit être identique pour toutes les entités ».

CONTRIBUTIONS DE L'ORDRE

201. — Nous confirmons l'ordination n° 249 des Actes de Rome :

[Ordinatio]. Nous ordonnons que la contribution annuelle de chaque province, vice-province et vicariat général soit déterminée d'après la formule approuvée dans les statuts du chapitre général de Bogotá de 2007 (n° 261). Pour cette formule, on inclura les dépenses de soins médicaux et de préservation de la santé, selon le même critère que pour les dépenses de formation.

202. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que la somme dont le maître de l'Ordre peut autoriser la dépense sans avoir besoin de l'approbation de son conseil ne dépasse pas 75 000 €.

203. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons au président du bureau de solidarité « *Spem Miram Internationalis* » de l'Ordre de présenter un rapport annuel des fonds solidaires pour que les prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux en aient connaissance.

204. — [*Commissio*]. Nous chargeons le maître de l'Ordre, dans le cadre du conseil général de novembre 2013, d'organiser une rencontre conjointe entre le président de l'IDF et le conseil général pour éclaircir la situation actuelle de l'IDF, et les subventions que celle-ci apportera aux projets de l'Ordre ; et aussi pour voir la possibilité de ne pas subventionner annuellement cette fondation.

205. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que le syndic de l'Ordre inclue dans le budget de la curie généralice une subvention annuelle aux entités suivantes :

1. université de Saint-Thomas-d'Aquin (*Angelicum*): 150 000 € destinés aux dépenses de fonctionnement ordinaires ;

2. couvent de Saint-Dominique-et-Saint-Sixte à l'*Angelicum* : 40 000 € (*A.C.G. Bogotá*, 2007, 276), qui serviront à couvrir les frais des frères assignés *simpliciter* ;

3. interafricaine dominicaine (I.A.O.P.): 150 000 € proportionnellement répartis selon le nombre de frères de chaque sous-région pour la formation initiale des frères ;

4. Asie-Pacifique : 50 000 € pour des projets de formation et des projets régionaux ;

5. Amérique Latine et Caraïbes (CIDALC) : 25 000 € pour des projets régionaux ;

6. Europe Centrale et Europe de l'Est : 25 000 € pour des projets régionaux ;

7. Fondation dominicaine internationale (IDF) : maximum de 75 000 € par an (jusqu'au résultat de la réunion conjointe du mois de novembre).

206. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que la contribution ordinaire de chaque province, vice-province et vicariat général à la curie généralice ne soit pas inférieure à 3 000 €.

207. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que la contribution de chaque couvent ou institution sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre à la curie généralice soit de 6 % de ses rentrées brutes.

FRAIS DU CHAPITRE

208. — [*Ordinatio*]. Nous ordonnons que les frais du chapitre général soient partagés de façon équitable reflétant la proportion selon laquelle chaque entité fixe sa contribution annuelle au budget ordinaire de l'Ordre. Les frais de transport sont divisés d'égale façon entre tous et les frais administratifs de façon proportionnelle. Chaque capitulaire paie le coût réel *per diem* (A.C.G. Bogotá, 2007, 286 ; Rome, 2010, 260).

209. — [*Exhortatio*]. Nous exhortons les provinces, couvents et maisons à utiliser leurs biens dans un esprit de solidarité avec pour critère, le service de tous les frères et personnes dans le besoin.

Dans le contexte du Jubilé, nous exhortons les provinces disposant de fondations financières à soutenir des projets de développement des entités qui vivent dans des pays en proie à la guerre et à des catastrophes naturelles.

APPRECIATION

210. — [*Gratiarum actio*]. Nous remercions le syndic de l'Ordre, le frère Hilario Provecho Álvarez, et le conseil économique pour leur contribution à l'amélioration de l'administration économique de l'Ordre :

par l'introduction de la signature digitale, des rapports par Internet et la simplification du questionnaire pour la table des contributions.

CHAPITRE X

CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS

211. — Note préliminaire

Pour une présentation plus claire des changements introduits dans le *L.C.O.* au cours du chapitre, nous procédons de la manière déjà utilisée dans les Actes des chapitres généraux précédents¹.

On suit l'ordre numérique du *L.C.O.* Pour chaque numéro, un signe indique si le texte est approuvé pour la première, la seconde ou la troisième fois :

- *** constitution confirmée (trois chapitres),
 - ** constitution approuvée (deux chapitres),
 - * constitution introduite (un chapitre),
 - [O] constitution introduite ou approuvée avec ordination,
 - // ordination votée une seconde fois, abrogeant la précédente,
 - / ordination acceptée pour la première fois,
 - [A] texte abrogé.
- Le texte nouveau est imprimé en italiques.

De plus, puisque que pour la bonne compréhension des changements effectués il est nécessaire de connaître le texte précédent et son histoire, la référence aux chapitres précédents est donnée par les abréviations suivantes :

- C Caleruega, 1995,
- B Bologne, 1998,
- P Providence, 2001,

¹ cf. *A.C.G.* Rome 1986, 307 ; Avila, 188 ; Oakland, 208 ; Mexico, 248 ; Caleruega, chap. IX, p. 90 ; Bologne, 240 ; Providence, chap. X, p. 149 ; Cracovie, 352 ; Bogotá, 288 ; de nouveau Rome, 2010, 262.

K Cracovie, 2004,
Bo Bogotá, 2007,
R Rome, 2010.

Ce chapitre a apporté quelques modifications techniques qui ne changent pas la substance de la loi. L'abréviation « Techn. » signale les mutations faites soit pour adapter nos lois au C.I.C., soit pour harmoniser le texte avec d'autres numéros du L.C.O., soit pour une simple modification de la rédaction.

Dans notre législation, ce qui est dit des couvents vaut aussi pour les maisons, sauf s'il est dit expressément autre chose (L.C.O. 260 § II).

Dans notre législation, dans l'esprit du L.C.O. 252-256, ce qui est dit sous le nom de « provinces » sont proportionnellement compris les vice-provinces et les vicariats généraux (L.C.O. Appendice n° 11).

212. — (Bo, n° 292 ; R, n° 265)

*** 93. Const. - § III. - Le régent (...) ~~pour quatre ans~~ jusqu'au prochain chapitre. Il peut être proposé immédiatement pour un deuxième mandat, mais pas pour un troisième.

213. — (Techn.)

96. Ord. — La maîtrise en sacrée théologie est conférée aux frères qui dans le progrès des sciences ~~surtout~~ sacrées...

214. — (Techn.)

97. Ord. — § I. Pour que quelqu'un puisse être promu à la maîtrise en Sacrée Théologie, il est requis :

(...)

3° qu'il soit présenté par la commission de la vie intellectuelle au chapitre provincial *de la province soit d'affiliation soit d'assignation du frère* et proposé par les deux tiers (...) ~~ou par le chapitre de la province d'affiliation de la même manière~~ ou par le maître de l'Ordre (...) (K, 356).

215. — (Techn.)

138. Ord. (...) qui séjournent jour et nuit dans nos ~~maisons~~ *couvents*. (C.I.C. 967-969).

216. — (R, 266)

// 139. Ord. Les frères auront toujours à l'esprit que leurs interventions publiques (dans les livres, journaux, radio et télévision, et autres instruments de communication sociale) rejaillissent...

217. — (Techn.)

L.C.O. 159. Le maître a soin (...) la liberté leur étant laissée d'aller auprès d'autres pères frères pour une direction spirituelle plus personnelle.

218. — (Techn.)

180. Const. § II et III : remplacer « maison » par *couvent*.

219. — (Techn.)

L.C.O. 247. Ord. § II - Eux-mêmes n'omettront pas d'interroger chaque ordinand et de recevoir d'eux la déclaration écrite et signée de leur main dont il est question dans le C.I.C. 1036 pour être certains...

220. —

/ 256 bis. Ord. - § I. - Pour l'union ou la fusion ~~de deux de plusieurs entités (provinces, vice provinces ou vicariats)~~ sont requis :

1° ~~le vote du conseil de chaque entité~~ les votes consultatifs au sujet des affaires d'intérêt commun à traiter concernant l'union ou la fusion ;

2° dans la mesure où s'ajoutent d'autres questions, des consultations des frères ~~et des chapitres de tous les couvents et de toutes les maisons des entités concernées selon le mode élaboré par chaque entité selon le mode élaboré ou approuvé par le maître ;~~

3° et 4° : supprimés ;

§ II. ~~La fusion de deux entités et l'union ou la fusion de plusieurs entités se feront mutatis mutandis selon le mode décrit au § I. Si cela apparaît nécessaire un statut spécial provisoire peut être promulgué par le maître de l'Ordre.~~

§ III. *In fine*, supprimer la référence : (B, 254).

221. — (R, 268)

** [A] 257. Const. - § II : supprimé.

222. — (R, 269)

* [A] 258. Const. — § I et II : supprimés.

* [O] 258. Const. — § I.- *Si pendant trois ans une province ou une vice-province n'a pas rempli les conditions requises par les normes n° 253 ou 257 § I, le chapitre général ou de maître de l'Ordre avec le consentement de son conseil la déclare ne plus jouir des droit d'une province ou d'une vice-province, restant sauf le droit de participer au chapitre général déjà convoqué.*

§ II — *Cette déclaration étant publiée, si la province remplit les conditions requises selon la norme définie au n 257 § I, elle jouira des droits d'une vice-province et sera tenue d'en observer les obligations. Sinon le maître de l'Ordre instituera dans et sur cette province ou vice province un vicaire (cf. n° 400) pour quatre ans, qui remplisse toutes les conditions requises pour un prieur provincial, et dirigera cette entité selon les normes établies par le maître de l'Ordre.*

§ III — *Si par la suite cette province ou vice province dont il s'agit dans le § I remplit les conditions requises selon la norme du n° 257 § I le chapitre général ou le maître de l'Ordre avec le consentement de son conseil déclarera que celle-ci jouira des droits d'une vice-province et sera tenu à ses obligations.*

§ IV — reprend l'actuel § III : *Dans les régions...*

223. — (Tech.)

271. Ord. § 4 – Le frère qui selon la norme du § I ~~ou du § III~~ sera assigné simplement à une province, doit ensuite *au plus tôt* être assigné dans un couvent déterminé.

224. — (R, 270)

// 285 Ord. § I — Les ordinations demeurées en vigueur pendant ~~enq~~ deux chapitres successifs et approuvées au ~~sixième~~ troisième doivent être insérées dans le Livre des constitutions et ordinations. *Si elles ne sont pas insérées, elles seront considérées comme abrogées, à moins qu'elles ne soient à nouveau établies.*

225. — (Techn)

À la fin du texte, supprimer « étant sauf le canon 127 § I ».

226. — (R, 272)

// 328 Ord. — § I — Tout frère ayant voix active peut être institué comme syndic du couvent, pourvu qu'il soit vraiment apte pour cet office.

§ II. *Il est institué par le prieur avec le consentement du conseil conventuel et l'approbation du prieur provincial.*

§ H III. Il est institué pour trois ans et peut être immédiatement institué pour un autre triennat, mais non pour un troisième sauf ~~avec le~~ ~~consentement du prieur provincial~~ *en cas de nécessité.*

227. — (R, 273)

**[A] 332. Const. § I. Le supérieur d'une maison, après audition des frères de la maison, est institué par le prieur provincial ~~ou par le prieur régional~~ ~~si il s'agit d'un frère assigné dans le vicariat régional et si le statut du vicariat ne prévoit pas les choses autrement.~~ Il peut être aussitôt réinstitué de la même façon pour un second triennat, mais non pour un troisième.

§ II. À l'expiration du triennat, le prieur provincial ~~ou régional~~ est tenu...

228. — (R, 275)

//[A] 373. Ord. — Entre autres choses, doivent être traitées au conseil de province :

1° même texte,

2° la présentation ou la révocation d'un curé ~~après avoir entendu le chapitre de la communauté à laquelle est confiée la paroisse,~~

3°-7° même texte.

229. — (Techn)

352. Ord. — Les vocaux du chapitre provincial sont :

[...]

6° le délégué d'une maison non priorale d'au moins quatre frères ayant voix active, située sur le territoire de chaque nation où il n'y a pas *d'autre couvent* ou d'autre maison de la même province (B, 263 ; P, 492).

[...]

230. — (Bo, 303 ; R, 276)

Const. § I même texte.

***§ II. *Le frère qui aura assumé cet office pourra être institué immédiatement pour un deuxième mandat, mais non pas pour un troisième,*
** [O] *sinon avec l'accord du maître de l'Ordre.*

231. — (Bo, 303 ; R, 276)

** [A] 384. Const. § I et II : supprimés.

232. — (R, 277)

* [O] 384. Const. § OI. — *Quand une province possède, en dehors de son territoire, dans un autre pays ou une autre région, au moins quinze vocaux et un couvent proprement dit, le chapitre provincial peut les réunir en un vicariat provincial afin de pouvoir mieux y coordonner l'activité apostolique et la vie régulière des frères.*

** [O] § II — *Le vicariat régional sera régi par un statut élaboré par le chapitre provincial et approuvé par le maître de l'Ordre.*

233. —

/ 384 bis. Ord. — *Le statut du vicariat doit déterminer les normes au sujet :*

1° de la célébration du chapitre du vicariat,

2° de l'office du Vicaire provincial qui gouverne le vicariat comme vicaire du prieur provincial,

3° des officiers du vicariat,

4° de l'organisation et de la promotion des vocations,

5° du droit de participation ex officio au conseil de province et au chapitre provincial (cf. 352 § I, 1°) avec voix active ou non,

6° des facultés que le prieur provincial, après consultation du conseil, peut concéder au vicaire sur l'admission au noviciat et à la profession simple, sur l'assignation des frères dans une maison ou un couvent du vicariat, sur la confirmation des prieurs conventuels et l'institution des supérieurs des maisons.

234. — (Techn)

385. Const. — § II — 1° *Le prieur régional est élu pour quatre ans par les vocaux assignés dans le vicariat les couvents du vicariat et confirmé par le prieur provincial avec l'accord de son conseil.*

235. — (R, 278)

// [A] 389. Ord. : supprimé.

236. — (Techn)

407. Const. Au chapitre général électif sont réunis et ont voix :

§ I. Pour l'élection du maître de l'Ordre :

1°— 4° : pas de changement ;

5° des provinces comptant au moins cent religieux profès, à l'exception de ceux qui sont assignés ~~dans un vicariat~~ dans les couvents d'un vicariat et de ceux qui sont directement assignés dans ~~des maisons~~ dans des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, le *socius* du définiteur au chapitre général ;

6° des provinces comptant au moins quatre cents religieux profès (...mêmes modifications que 5°) le *socius* du prieur provincial allant au chapitre général ;

7° d'une province ayant vingt-cinq au moins à cent frères assignés ~~dans les vicariats~~ dans les couvents des vicariats ou dans des ~~maisons~~ couvents de cette province au-delà de ses frontières, un délégué élu parmi et par eux, selon le statut de la province ; d'une province ayant entre cent un et deux cents frères assignés ~~dans les vicariats~~ dans les couvents des vicariats, un autre délégué est élu ; et ainsi de suite (R, n° 279) ;

8° pour les frères directement assignés dans les ~~maisons~~ couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre...

237. — (R 279)

407. Const. — Au chapitre général électif sont réunis et ont voix :

§ I — Pour l'élection du maître de l'Ordre :

1°- 3° : sans changement ;

** [A] 4° les prieurs vice-provinciaux ~~et vicaires généraux~~ dont il est question au n° 257 § II ;

5°-6° même texte avec modifications techniques :

** [O] 7° « d'une province comptant de vingt-cinq au moins (...) » ;

8° : sans changement.

238 —

407 Const. — Au chapitre général électif sont réunis et ont voix :

§ I — Pour l'élection du maître de l'Ordre :

1° — 4° : même texte mais avec les changements introduits au n. précédent.

*[A] 5° des provinces comptant au moins cent religieux profès à l'exclusion de ceux qui sont assignés dans les vicariats et de ceux qui sont assignés directement dans les couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, le *socius* du définiteur du chapitre général ;

*[A] 6° des provinces comptant au moins quatre cents (texte supprimé comme au 5°) le *socius* du prieur provincial allant au chapitre général ;

* 7° et 8° : supprimés.

§ II — Pour les affaires à traiter après l'élection du maître :

1° et 2° : pas de changement ;

3° tous ceux dont il est question ci-dessus dans le § I, 2° - 8° - 6°.

239. — (Techn.)

407 bis. Ord. Remplacer « maisons » par *couvents*.

240. —

* [A] 407 bis. Ord. Supprimé.

241. — (Techn.)

408. Const. 6° : remplacer « maisons » par *couvents*.

242. — (R 280)

408. Const.

1° - 3° : pas de changement.

** [A] 4° : Les délégués élus par chaque vice province ~~et vicariats généraux~~.

243. —

Const. Au chapitre général des définiteurs sont réunis et ont voix :

1° — 3° : pas de changement.

4° : pas de changement en dehors de celui du n° précédent.

* [A] 5° : supprimé.

* [A] 6° : supprimé.

244. — (R, 281)

409. Const.

1° — 3° : pas de changement.

** [A] 4°. Chacun des vice-provinciaux ~~et des vicaires généraux~~.

245. —

409. Const.

1° — 3° : pas de changement.

4° : pas de changement, sauf celui introduit par le numéro précédent.

* [A] 5° et 6° supprimés.

246. — (Techn.)

409 bis. Const. ... vingt-cinq frères au moins assignés dans les ~~vicariats~~ *couvents des vicariats* et les ~~maisons~~ *couvents* de cette province en dehors de son territoire...

247. — (R, 282)

** [O] 409 bis. Même texte que ci-dessus, mais sans les corrections techniques.

248. —

* [A] 409 bis. Const. Texte supprimé.

249. — (Techn)

409 ter. Const. Remplacer « maisons » par couvents.

250. —

* [A] 409 ter. Const. Texte supprimé.

251. — (Techn)

433. Ord. Remplacer « maison » par couvent.

252. —

/ 434. Ord. — *Le postulateur général des causes de béatification et de canonisation :*

1° : inchangé ;

2° *au moins une fois par an rend compte par écrit au maître de l'Ordre de l'état économique, dans lequel sont décrits les sommes reçues, les dépenses, l'équilibre des crédits et débits ;*

2° 3° doit remettre au chapitre général un rapport sur l'état de chaque cause.

253. — (R, 283)

** [A] 452. Ord.

7° supprimé : « en commençant par les plus anciens ».

254. — (Techn)

465. Ord.... s'il s'agit d'un frère assigné ~~au vicariat régional~~ *dans un couvent du vicariat régional...*

255. — (R, 284)

** [A] 465. Const. L'élection d'un prieur conventuel a besoin d'être confirmée par le prieur provincial ~~ou par le prieur régional s'il s'agit d'un frère assigné dans le vicariat régional et élu pour un couvent de ce vicariat et si le statut du vicariat n'établit pas autre chose (cf. appendice n° 20).~~

256. — (Techn.)

478. Ord. — Les électeurs sont les frères, jouissant de la voix active, assignés directement dans ~~le vicariat~~ *des couvents du vicariat* ou indirectement en raison d'un office.

257. — (R, 285)

** [A] 481. Const. Texte supprimé.

258. — (R, 286)

** [A] 482. Const. Texte supprimé.

259. — (R, 287)

** [A] 483. Const. Texte supprimé.

260. —

* [A] 497. Const. § I — 2° supprimé : « à moins de détermination contraire du statut de la province ».

261. — (Techn.)

499. - § II : une modification : 2° : dans l'acte même d'élection seront observés les n^{os} 452 et 494 § III IV.

262. —

/ (A) 499. Ord.

§ I. supprimer : « ou au conseil régional ».

§ II. 1° corriger : ~~ou provincial ou régional~~.

2° : tenir compte de la modification technique ci-dessus.

§ III. 1° : supprimer « ou au prieur régional » et 4° : « ou régional ».

263. — (R, 288)

// 499. Ord. — § III. —

1° Même texte avec la modification, du n. ci-dessus.

2° Passé le délai pour la réception des bulletins, le prieur provincial ou régional avec son conseil *ou deux scrutateurs approuvés par le conseil* dépouillera le scrutin conformément au n° 420 § IV, 1° - 4°.

3°. Même texte.

4° Même texte avec les modifications ci-dessus.

264. — (Techn.)

522. Const. 3° ... dans des ~~maisons~~ *couvents* sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

265. — (Techn.)

567. Ord. 1° (...) Si l'entité a plusieurs *couvents ou maisons* ou instituts...

266. — (Techn.)

598. Const. — ... à l'extérieur ~~de la maison~~ *du couvent*...

267. — (Techn.)

[Pour les appendices du *L.C.O.*]

Lettres d'assignations (271)

Texte à insérer avant le texte actuel :

13 A. Formule d'assignation directe ordinaire.

268. —

[Pour appendices du *L.C.O.*]

13 B. Formule d'assignation directe en raison de conventions entre les prieurs provinciaux. (Selon la formule du chap. gén. de Providence)

À notre frère très cher N.N. fils de la province B, de la part du fr. NN de l'Ordre des Prêcheurs, prieur provincial de la province A.

Considérant les besoins de l'Ordre et le service que tu peux y accomplir au nom du Christ, en vertu de l'autorité de ma charge, avec l'accord du prieur provincial de la province B, selon *L.C.O.* 391, 6°, récusant ton assignation au couvent où tu es assigné, je t'assigne, dans le cadre des conventions entre les provinces, au couvent de saint N (ou à la maison de S.N) à N, pour une durée de : (pour le temps d'études déterminé par le prieur provincial de B, pour l'année académique, pour deux, trois, quatre ou cinq ans). *Je te prescris en vertu de la sainte obéissance et sous précepte formel de partir dans un délai de x jours pour ce couvent (ou cette maison) et de t'y rendre.* Et je prescris au supérieur de ce couvent (de cette maison) de te considérer comme légitimement assigné et de t'accueillir fraternellement dans la charité du Christ.

Fait à N dans le couvent de S.N, sous le sceau de la province, le (date).

Nonobstant toutes choses contraires.
(sceau de la province)

frère NN, o.p.
Prieur provincial

Reg. Page

frère NN, o.p.
Secrétaire

269. —

[Pour appendices du *L.C.O.*]

13 C. Formule d'assignation indirecte.

À notre frère très cher NN, fils de la province B, de la part du frère NN, prieur provincial de la province de N.

Considérant les besoins de l'Ordre et le service que tu peux lui rendre au nom du Christ, en vertu de l'autorité de ma charge, avec l'accord du prieur provincial de la province B, récusant ton assignation antérieure au couvent où tu es assigné, je t'assigne pour raison d'études au couvent de S.N. (ou la maison de S.N) à X, pour telle durée : pour le temps d'études déterminé par le prieur provincial de ladite province (pour l'année académique, pour deux, trois, quatre ou cinq ans). Je te prescris au nom de la sainte obéissance et sous précepte formel de partir dans un délai de x jours pour ledit couvent (ou la dite maison) et de t'y rendre directement. Je prescris aussi au supérieur actuel de ce couvent (de cette maison) de te considérer comme légitimement assigné et de t'accueillir fraternellement dans la charité du Christ. Tu as les obligations et les droits stipulés dans la convention signée par les deux prieurs provinciaux.

OU BIEN :

Conformément au n° 270 § III du *L.C.O.*, si rien d'autre n'est prévu dans la convention, tu as les obligations et les droits de chacun des frères, en particulier de participer aux chapitres et réunions de communauté, à la vie commune et à la célébration de la liturgie. Étant toujours sauf le n. 208 du *L.C.O.*, tu jouis de la voix active au chapitre conventuel, excepté pour les élections et les affaires d'administration économique.

Pour l'organisation des études, tu dois t'en référer au régent des études de ta province d'assignation.

Le temps de cette assignation indirecte étant terminé, ton assignation directe antérieure redeviendra en vigueur.

Fait à ... *cf.* ci-dessus.

270. —

[Pour les appendices du *L.C.O.*]

14 bis. Du vote des supérieurs au Conseil (*L.C.O.* 297 bis).

De la réponse authentique de la Commission pontificale pour l'interprétation du Code de droit canonique à propos du supérieur et de son conseil (5 juillet 1985, *A.A.S.* 1985, p. 771), ont surgi des doutes assez nombreux sur lesquels s'est penché le chapitre général d'Avila de 1986 (Actes, 151).

Maintenant la question est un peu éclaircie parce que aussi bien la doctrine des auteurs reconnus que la pratique récente de la curie romaine tiennent que les instituts religieux peuvent observer les normes de leurs constitutions à propos de leurs propres conseils, en vertu de l'autonomie des instituts (*cf.* can. 627).

Après que la question a été mûrement étudiée par notre conseil généralice, sous la présidence du maître de l'Ordre, et après avoir entendu d'autres experts en droit canonique, on en est arrivé à cette conclusion :

Les supérieurs de notre Ordre, qu'il s'agisse des frères ou des moniales, suivant leurs propres constitutions telles qu'elles sont interprétées par une coutume immémoriale, peuvent participer aux votes avec leur conseil.

Fait à Rome, par mandat du maître de l'Ordre et de son conseil, le 17 février 1988.

frère Raphael Moya, o.p.

Procureur général

[*Analecta* 96 (1988), p. 188-189]

271. — (Techn.)

[Pour les appendices du *L.C.O.*]

19. La résidence habituelle (458§I)

Remplacer « maison » par *couvent*.

272. — [*Commemoratio*]. Nous rappelons à la curie généralice de l'Ordre la commission n° 297 des *A.C.G.* Rome, 2010, au sujet de la publication sur le site internet officiel de l'Ordre d'une *editio typica* du *L.C.O.* et d'une liste des ordinations des chapitres généraux non incluses dans le *L.C.O.* mais cependant en vigueur.

273. — [*Commemoratio*]. Nous rappelons à la curie généralice de l'Ordre la commission n° 298 des *A.C.G.* Rome, 2010, au sujet d'une liste des ordinations en vigueur qui doit être révisée par la commission capitulaire dont le sujet relève de sa compétence.

274. — [*Commissio*]. Pour préparer le prochain chapitre général, nous demandons au maître de l'Ordre que la curie généralice étudie tous les numéros du *L.C.O.* concernant les « assignations » (n^{os} 270 et 271 ; 391, 6^o et la *Declaratio* dans l'*Appendix* 16 du *L.C.O.*, éd. 2010).

275. — [*Gratiarum Actio*]. Nous remercions la commission composée des frères Angelo Urru, Javier Pose, et Konštanc Adam, sous la présidence du frère Philippe Toxé, procureur général de l'Ordre et chargée par le maître de l'Ordre de réviser nos constitutions, pour le grand service qu'ils ont rendu à ce chapitre, grâce à leur travail soigné proposant des modifications pour nos constitutions. Sans cette préparation, le travail de plusieurs commissions du chapitre aurait été difficile, voire impossible.

REMERCIEMENTS

276. — Le chapitre général de Trogir remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué aux préparatifs et à l'heureuse issue du chapitre, à savoir :

- la province de Croatie, qui a reçu le chapitre
- les frères et sœurs qui n'ont pas ménagé leur peine au service du secrétariat, tous ceux qui étaient chargés de la traduction simultanée et de la traduction des textes, ceux qui ont préparé les offices liturgiques, ceux

qui ont rédigé les « minutes », et tous ceux qui, par leur fonction propre, ont grandement aidé le chapitre.

– le personnel de l'hôtel Sveti Križ, Arbanija, qui s'est si bien occupé de nous.

LIEU DU PROCHAIN CHAPITRE GÉNÉRAL

Nous déclarons que le prochain chapitre général, qui sera un chapitre de prieurs provinciaux, sera célébré au couvent de notre Père saint Dominique, à Bologne, durant les mois de l'été 2016, les dates exactes restant à préciser.

SUFFRAGES POUR LES VIVANTS

Pour le pape François, pasteur suprême de l'Église et bienfaiteur très bienveillant de notre Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le pape émérite Benoît XVI, chaque province célébrera une messe.

Pour frère Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour frère Timothy Radcliffe et pour frère Carlos A. Azpiroz Costa, ex-maîtres de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour l'ordre épiscopal tout entier, pour les *socii* du maître de l'Ordre, pour le procureur général de l'Ordre, pour nos bienfaiteurs et pour le bien de l'Ordre des Prêcheurs tout entier, chaque province célébrera une messe.

SUFFRAGES POUR LES DÉFUNTS

Pour l'âme du pape Jean-Paul I^{er}, chaque province célébrera une messe.

Pour l'âme du frère Damian Byrne, le maître de l'Ordre le plus récemment décédé, chaque province célébrera une messe.

Pour les âmes des frères et sœurs de l'Ordre qui sont morts depuis le dernier chapitre général, chaque province célébrera une messe solennelle pour eux tous.

Lorsqu'on accomplira ces suffrages prescrits pour les vivants ou pour les morts, on en fera l'annonce publique suffisamment à l'avance pour que les frères du couvent où seront accomplis ces suffrages puissent participer aux messes célébrées à ces intentions.

Tels sont les Actes du chapitre général des définiteurs, célébré à Trogir en Croatie au couvent de la Sainte-Croix sur l'île de Ciovo, du 22 juillet au 8 août 2013, dont les exemplaires imprimés et revêtus du sceau du maître de l'Ordre doivent être reçus comme le texte original.

Nous prescrivons à tous et chacun des supérieurs des provinces, couvents et maisons de faire lire et publier, le plus rapidement possible, intégralement ces actes dans tous les couvents et maisons sous leur juridiction et de veiller ensuite soigneusement à ce qu'ils soient par tous appliqués.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Donné à Trogir, au couvent de la Sainte-Croix dans l'île de Čiovo, le 8 août de l'an du Seigneur 2013.

L.✠ S.

frère Bruno CADORE, o.p.
maître de l'Ordre

frère Augustin LAFFAY, o.p.
définiteur de la province de Toulouse

frère Juan Manuel ALMARZA MEÑICA, o.p.
définiteur de la province d'Espagne

frère Anastasio Perica PETRIĆ, o.p.
définiteur de la province de Croatie

frère Mihael Mario TOLJ, o.p.
secrétaire général du chapitre

frère Srećko KORALIJA, o.p.
ab actis

frère Ivan Dominik ILICIC, o.p.
ab actis

frère Mirko Irenej VLK, o.p.
ab actis

APPENDIX I

Relatio de statu Ordinis au Chapitre général de Trogir (2013)

INTRODUCTION

1. Conformément au *L.C.O.* 417, § II, 3°, je présente ici ma *Relatio de statu Ordinis* au chapitre général des définites qui sera célébré à Trogir (Croatie) du 22 juillet au 8 août 2013. Deux perspectives guideront mes propos : celle de la célébration du Jubilé de l'Ordre en 2016, en m'inscrivant dans la continuité de la *Relatio* du frère Carlos Azpiroz Costa au chapitre général de Rome ; et celle des orientations et demandes exprimées par ce dernier chapitre général, qui ont guidé le travail du conseil généralice pendant ces trois ans.

2. Chacun des *socci* du maître de l'Ordre, promoteurs généraux et autres officiers de la curie généralice a élaboré son propre rapport et ils constituent un ensemble avec la présente *Relatio*. De plus, les rapports des prieurs provinciaux et vicaires généraux rédigés à l'intention du chapitre donneront à tous une connaissance de la réalité de l'Ordre, de la vitalité de la prédication et des principaux défis affrontés ici et là. Qu'il me soit permis en introduisant mes propos d'exprimer ma très profonde gratitude pour la fraternité, le soutien et la collaboration de mes *socci*, de l'ensemble de la curie, de la communauté de Sainte-Sabine, des prieurs provinciaux et vicaires, ainsi que pour la confiance des frères et sœurs de l'Ordre sur laquelle j'ai pu m'appuyer depuis le début du mandat.

3. Les Actes du chapitre de Rome commençaient par un unique prologue consacré au ministère de la prédication. Ce choix soulignait notre détermination de mettre à profit les années qui nous séparent de 2016 pour renouveler notre vocation, notre vie et notre mission de Prêcheurs. Il me semble que cette dynamique doit être poursuivie, tout particulièrement au moment où l'Église invite à un profond renouvellement de

l'évangélisation, pour laquelle l'Ordre a été tout spécialement fondé. Je pense donc que nous devons, résolument, engager toute notre énergie, et à tous les niveaux (personnel, communautaire, provincial ou vicarial, général), dans ce mouvement en affermissant et déployant notre « office » de prêcheurs *in medio Ecclesiae*. C'est en ce sens qu'un programme de la célébration du Jubilé sera soumis à l'approbation du chapitre général, afin d'engager l'Ordre dans une même dynamique.

4. J'ai rédigé cette *Relatio* en m'appuyant beaucoup sur l'expérience des visites, réunions et échanges avec les frères pendant ces trois années. Je voudrais qu'elle puisse être l'occasion pour nous tous de rendre grâce pour la belle réalité de notre prédication, et fasse écho aux interrogations et aspirations pour l'avenir qui surgissent de cette réalité. Puissent ces pages contribuer à la célébration du Jubilé de l'Ordre comme une chance pour prendre part au renouvellement de l'évangélisation et renforcer notre vocation de Prêcheurs.

DEMOGRAPHIE

5. Concernant les frères, les statistiques de l'Ordre en 2012 montrent que nous étions à ce moment 5 936 frères, dont 345 frères coopérateurs, 4 430 prêtres, 899 frères étudiants, 18 frères diacres, 208 frères novices et 36 évêques. Parmi ces frères, on doit constater que 333 vivent hors couvent et que 84 sont exclaustrés. Au cours de l'année, 51 profès simples et 8 profès solennels ont demandé à quitter l'Ordre, 19 ont demandé à quitter la prêtrise. En un an, 109 frères sont morts.

À partir de ces chiffres, quelques remarques peuvent être faites :

– 6. Un frère sur six est actuellement en formation initiale, répartis dans toutes les régions de l'Ordre, et c'est un motif d'action de grâce en même temps qu'une grande responsabilité : plus que jamais, la formation initiale doit être pour nous une priorité.

– 7. 7 % des frères vivent hors communauté, et il me semble que nous devons nous interroger sur ce fait et chercher à y remédier. De même,

nous ne devons pas cesser de chercher à comprendre les raisons qui conduisent des frères à quitter l'Ordre, en particulier à demander d'être exlaustres et de rejoindre le clergé diocésain. L'accompagnement des frères en situation difficile est essentiel, mais il reste assez inégal selon les provinces.

– 8. Derrière les chiffres, nous devons aussi penser que, dans certaines provinces, l'âge médian est assez élevé, ce qui nous invite à la fois à tenir compte de ce fait du vieillissement (à la fois pour l'enjeu évangélique et apostolique que cela représente, et pour la qualité de l'accompagnement nécessaire de cette phase de la vie), et à déployer une promotion des vocations pertinente.

– 9. Même si certaines entités ont la joie de nouvelles vocations de frères coopérateurs, le nombre de ces derniers est proportionnellement faible, en-deçà de l'importance de cette vocation spécifique pour la vocation de l'Ordre, spécialement en ce temps où est davantage valorisée dans l'Église la mission des laïcs.

– 10. Une autre évidence manifestée par ces statistiques est la réalité très internationale de l'Ordre et l'inter-culturalité de nombreuses provinces et communautés. L'Ordre doit apprendre qu'il n'est plus principalement nord-occidental, et que les réalités observées en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord ne doivent pas constituer à elles seules le paradigme du déploiement de notre charisme. Parce que l'Ordre est désormais, comme le monde, constitué de cultures différentes (avec, parfois, la mémoire blessée d'affrontements culturels), et qu'il est établi dans des histoires et cultures ecclésiales différentes, nous devons accorder un soin tout particulier pour que nulle tentation d'identitarismes ou de particularismes culturels, nationaux ou ecclésiaux ne fasse obstacle à notre vocation à l'unanimité.

– 11. On peut ici citer quelques chiffres indiquant l'étendue de la Famille dominicaine. Concernant les sœurs moniales : 2 773 sœurs professes, dans 219 monastères. On compte 8 fédérations, 2 associations et 1 union fraternelle.

Il y a dans l'Ordre environ 150 000 laïcs dominicains et 16 000 laïcs associés, 265 membres des fraternités sacerdotales (dans 13 groupes), 250 membres d'instituts séculiers dominicains, 24 296 sœurs dominicaines apostoliques appartenant à 150 congrégations.

UNE PREMIERE VUE D'ENSEMBLE

12. Pendant les trois premières années de mon mandat, j'aurai pu visiter d'assez nombreuses provinces ou vicariats de l'Ordre, soit par les premières visites rapides effectuées pendant la première année pour avoir une première connaissance de l'Ordre, soit ensuite à l'occasion des visites canoniques (Toulouse, Hongrie, Pologne, Croatie, Portugal, Pays-Bas, Mexique, Colombie, Équateur, Chili, Province du Rosaire, Flandres, Argentine, Canada, USA Saint-Nom-de-Jésus, Germanie supérieure et Autriche, Australie et Nouvelle-Zélande, Belgique-Sud, Philippines, USA Saint-Martin-de-Porrès, Pakistan, Amérique centrale, Congo démocratique, Pays baltes, Russie et Ukraine, Porto Rico, Afrique de l'Ouest, République dominicaine, Slovénie, Amérique du Sud, Angola, Cuba, Japon, Saint-Etienne à Jérusalem). D'autres visites canoniques auront été réalisées par des *socii* : France (et vicariats), West Indies, Trinidad, Venezuela, Kenya, Rwanda et Burundi, Saint-Dominique-et-Saint-Sixte à Rome, Saint-Albert à Fribourg.

13. Au cours de ces visites, c'est une joie profonde de découvrir *la vitalité d'un Ordre qui prêche dans une grande diversité* culturelle, ecclésiale et socio-politique. « Les frères travaillent et prêchent », entend-on souvent dire, et cette réalité appelle l'action de grâce.

– 14. Je suis témoin du *bonheur et de la gratitude que la grande majorité des frères* expriment à propos de leur vie dans l'Ordre et de leur mission. Ils sont heureux d'accueillir les nouvelles vocations, de transmettre la tradition et l'histoire de l'Ordre et de leur province à des plus jeunes, et de chercher à soutenir leur enthousiasme et leur créativité.

– 15. Je suis témoin aussi de *l'estime le plus souvent manifestée par les acteurs des Églises locales* pour la mission réalisée par les frères, s'inscrivant dans les perspectives des défis de l'évangélisation aujourd'hui.

– 16. Malgré les difficultés et l'insécurité que peut induire la demande du dernier chapitre général de travailler à la *restructuration des entités les plus fragiles*, j'ai pu constater que les frères concernés, en grande majorité, en approuvent le bien fondé et sont disposés à y travailler, mesurant bien qu'il s'agit bien de trouver l'équilibre le meilleur entre les structures de la vie fraternelle et la mission.

– 17. Dans beaucoup d'endroits, les frères sont *reconnaissants et fiers de ce que nos plus anciens ont réalisé*, tout en étant déterminés à ne pas vivre sur la mémoire des gloires passées (qui pourraient nous faire courir le risque de l'orgueil injustifié, ou de l'assoupissement d'une tranquille bonne conscience), mais bien à déployer humblement les capacités actuelles.

– 18. Plus que tout, si je peux me permettre de l'écrire, les visites sont aussi marquées par l'éblouissement du mystère de chacun dans sa vie de croyant, par la fidélité du Christ accompagnant chacun sur son chemin. Le frère Timothy parlait d'un « *pèlerinage dans l'Ordre* », et c'est probablement l'expérience la plus profonde qu'il m'a été donné de faire.

19. Chaque entité, en fonction de la culture et de l'histoire, est bien sûr confrontée à des défis et difficultés spécifiques. Plusieurs interrogations sont cependant communes, qui expriment le *désir de chercher les voies les plus adaptées pour déployer notre « office de la prédication » sans nous payer de mots* :

– 20. Dans le contexte des métamorphoses importantes du monde et de la globalisation de ce dernier, qui induit une grande interdépendance entre tous mais aussi la coexistence de plusieurs mondes contemporains en un même lieu, l'insistance de l'Église sur un *renouvellement de l'évangélisation est un appel pour tous à renouveler et adapter la manière dont se déploie le charisme propre de l'Ordre*. Cet appel est vécu comme très stimulant par la plupart d'entre nous, mais en même temps des difficultés ou résistances ne peuvent pas être ignorées : nous sommes souvent très installés dans des implantations et des postures apostoliques qu'il n'est pas facile de déranger ; la « sur-occupation » de beaucoup empêche souvent de

prendre le temps de l'évaluation et d'une adaptation aux mutations sociales et ecclésiales ; les parcours très « individualisés » de la prédication (au sens le plus large possible, incluant l'enseignement et la recherche) de chacun ne facilitent pas une réflexion sur notre responsabilité apostolique commune, ce dont témoigne la grande difficulté à formuler les projets communautaires ou provinciaux qui définiraient des critères de priorité assumés par tous ; le lien entre le travail apostolique et les ressources économiques (et, donc, le niveau de vie établi, souvent assez exigeant) conduit facilement à craindre de perdre ce que l'on considère comme une sécurité. Il y a là, me semble-t-il, une nécessité de nous laisser à nouveau interroger par *le double choix de Dominique de l'itinérance et de la mendicité. C'est à ce prix que nous saurons déployer les innovations et fondations nouvelles nécessaires aujourd'hui.*

– 21. *Deux préoccupations fondamentales pour la mission de prédication* sont tout particulièrement formulées par les frères, sans que nous sachions toujours très bien comment y répondre. La première est celle de « *sortir* » de nos positions établies pour aller davantage à la rencontre des gens qui ne viennent pas dans nos couvents ou nos églises. C'est le souci de ceux qui quittent l'Église catholique pour diverses raisons, sans qu'on sache très bien comment les accompagner pour qu'ils se sentent chez eux dans l'Église. C'est le souci de tous ceux et celles qui n'ont jamais rencontré l'Évangile, et en priorité les plus jeunes générations. C'est le souci de la rencontre des cultures et savoirs contemporains avec lesquels la tradition de l'Ordre nous presse de dialoguer. *La seconde préoccupation est celle des « oubliés du monde »* dont la voix compte peu dans le courant dominant actuel. Si, de bien des manières, nous affirmons la nécessité de lutter contre la pauvreté et les injustices, l'importance de donner une priorité à la considération des graves problèmes contemporains comme la marginalisation sociale, les migrations subies, l'absence de respect et de promotion des droits de populations entières, nous devons bien constater que nos engagements communs en ce sens restent assez exceptionnels et marginaux. Bref, les deux « cris de Dominique » qu'aimait à citer le frère Vincent de Couesnongle — « *pas sans les pauvres* », « *pas sans les plus éloignés* » — peuvent rester pour nous des appels d'actualité et déterminer notre prédication de l'alliance d'amitié de Dieu avec les hommes.

– 22. Bien souvent, au cours des visites, nous avons parlé avec les frères de l'intuition de Dominique fondant l'Ordre non pas seulement pour « gérer » la réalité ecclésiale d'un moment, mais bien pour *contribuer à renouveler dans l'Église* — en ayant, comme Dominique, un souci pressant d'en promouvoir l'unité — *le dialogue de l'Évangile avec les nouvelles réalités* humaines, sociales, religieuses et spirituelles, ecclésiales, comme avec les multiples traditions de pensée et les nouveaux savoirs. Trop souvent peut-être nous pensons aujourd'hui notre mission en termes de ministères établis dans le fonctionnement structurel de l'Église. C'est sans aucun doute important, et le travail réalisé par les frères force l'admiration. Mais comment faire pour être « déplacés » par des besoins nouveaux, en fidélité à notre tradition propre ? Quels peuvent être les services spécifiques, inspirés de la tradition de l'Ordre, que les frères dominicains ont aujourd'hui à apporter à l'Église, face aux métamorphoses du monde qui, par bien des aspects, paraissent analogues à celles du moment de la fondation ?

– 23. Les demandes pour *répondre à des besoins nouveaux* adressées à l'Ordre ne manquent pas. J'ai plusieurs fois constaté que nous avons comme premier réflexe celui de mesurer la faiblesse de nos ressources ou l'absence de la formation correspondant à ces besoins, ce qui conduit à décliner l'invitation. Il me semble que, en certaines situations, il serait plus adapté de prendre le temps et les moyens de former les frères qui pourraient être alors dédiés à ces nouveaux champs apostoliques, quitte à abandonner d'autres engagements de moindre importance.

– 24. Il est frappant de noter que la proposition de Dominique ne fut pas l'énoncé d'un « programme d'action », mais plutôt la proposition d'un « *mode de vie et de rencontre* », invitant ses frères à vivre en communions fraternelles comme des hommes évangéliques et apostoliques, contemplatifs et prêcheurs. *Prêcheurs, parce que contemplatifs*. Dans beaucoup de lieux, les frères signalent leur nécessité de puiser à nouveau à cette source, de reprendre souffle en une « *mystique de la vie de prêcheur* », pour éviter de se disperser ou de se perdre dans un activisme apostolique qui relèguerait à une place de moindre importance la vie fraternelle, la célébration commune de la Parole dans l'Office et l'Eucharistie communautaire, et l'étude contemplative. C'est dire l'aspiration de beaucoup à puiser dans la tradition de l'Ordre le ressourcement en la

culture de communion évangélique qui porte chacun et tous dans sa vocation apostolique.

– 25. *La formation initiale constitue un enjeu majeur* pour la très grande majorité des provinces et pour l'Ordre tout entier. C'est réellement une immense grâce qui nous est faite de recevoir ces nouveaux frères, leur générosité, ce qu'ils rêvent de réaliser comme Prêcheurs dans un monde en si profonde mutation, les « mondes » et les « cultures » qu'ils apportent à l'Ordre comme autant d'appels au témoignage de l'amitié de Dieu avec l'humanité et à l'annonce de l'Évangile. Tout cela doit stimuler notre créativité apostolique commune. Comment ouvrir avec eux des chemins de pleine réalisation de cette générosité, sans que les longues mais nécessaires années de formation initiale et d'étude institutionnelle n'étouffe la flamme ? Quelle doit être la spécificité de la formation et des études pour cela ? Quel est le service spécifique de l'Église auquel nous pensons que l'Ordre a le devoir de les préparer ? Comment ne pas seulement proposer des études qui correspondraient aux seules exigences du ministère presbytéral ? Comment déployer davantage la promotion des vocations (certaines provinces négligent vraiment trop cet aspect), sans oublier la promotion des vocations de frères coopérateurs en ce temps de l'Église où le ministère laïc de l'évangélisation est appelé à se renforcer ? Toutes ces questions animent les nombreux supérieurs et formateurs dans l'Ordre mais elles doivent être portées par l'ensemble des frères. Il est important, par exemple, que tous manifestent un attachement commun à la vie à laquelle les plus jeunes sont formés. Dans certains lieux, le développement de collaborations paraît indispensable pour ne pas épuiser les forces de quelques-uns.

26. *Étudier, prêcher, et fonder des couvents.* C'est ainsi, dit-on, que Dominique envoyait ses premiers frères, un peu inquiets à l'idée de partir sur les routes. Puisque, dans la perspective du Jubilé, il s'agit pour nous de renforcer l'enracinement et le déploiement de notre mission, je me propose de suivre ces trois « envois » pour rédiger la suite de cette *Relatio*.

ÉTUDIER

27. *Étudier et contempler la vérité* : cette dimension essentielle de la mission de l'Ordre représente une part importante de la réalité du travail des frères aujourd'hui. Elle est, de plus, particulièrement requise dans la perspective actuelle de l'évangélisation. C'est d'ailleurs en soulignant la chance que la tradition de l'Ordre nous faisait de tenir ensemble « étude et adoration » que le pape Benoît XVI exprimait l'attente de l'Église à notre égard pour l'évangélisation. C'est aussi à l'exigence de l'étude que renvoie la prédication, qui s'enracine dans l'aventure humaine, intellectuelle et spirituelle de la double rencontre de Dieu et de nos contemporains. Dans un temps où le cœur et la raison sont bien souvent contraints d'être déconnectés, *la tradition de l'étude contemplative est peut-être l'un des premiers services de la liberté* que nous pouvons offrir à nos contemporains.

PRIORITE A LA VIE D'ETUDE DANS L'ORDRE

28. Le chapitre de Rome (en continuité avec les chapitres précédents) a exprimé de très nombreuses demandes et orientations concernant la vie d'étude dans l'Ordre. Le rapport du *socius* pour la vie d'étude rendra compte des réponses qui ont été apportées et des processus qui sont en cours. Je souligne quatre points d'attention :

– 29. La composition de la *commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre* a été modifiée et intègre les représentants des régents. Cela induit une « mobilité » de la figure de la commission qu'il faudra évaluer. Mais cela présente aussi l'avantage d'inscrire mieux le souci de l'étude au cœur de la vie des provinces et d'encourager collaborations, échanges et synergies. Cet aspect me paraît important car, à de multiples reprises au cours des premières visites, les frères m'ont fait remarquer que l'étude semblait tenir une place assez modeste dans la vie habituelle de nos entités et que nous étions souvent en-deçà des exigences de la vie d'étude qui ont marqué l'Ordre pendant les décennies passées et, partant, des capacités d'expertise qu'on nous prête encore volontiers. Si ce constat devait se confirmer, il est essentiel de maintenir l'effort pour affirmer la place essentielle de l'étude dans la vie et la mission de l'Ordre (L.C.O. 83).

Pour promouvoir la « *culture de l'étude* » entre nous, outre la revalorisation indispensable du rôle du lecteur conventuel, les trois points suivants pourraient soutenir notre effort.

– 30. Le travail d'évaluation des divers *centres d'étude et de recherche* dans l'Ordre est en cours. Il met en évidence, outre l'importance accordée à l'étude dans les provinces et le nombre de frères qui y sont dédiés, non seulement la nécessité (du fait des ressources humaines restreintes) mais aussi l'intérêt de promouvoir, sur la base de ces évaluations, les collaborations et synergies en terme d'enseignement, de recherche et d'études institutionnelles pendant la formation initiale. Il apparaît aussi important de veiller à ce que le souci d'organiser un centre d'études initiales ne nous empêche pas de développer d'autres projets d'étude et de recherche, pas forcément en lien avec l'enseignement académique initial : les deux sont précieux pour la vitalité d'une province. C'est pourquoi, afin d'éviter une dispersion des forces et de promouvoir davantage la potentialité et la spécificité de la mission d'étude et de recherche de l'Ordre, il me semble que nous devrions chercher comment organiser davantage de complémentarité entre nos institutions, ce qui favoriserait à la fois la qualité de l'étude initiale, une culture commune de l'étude partagée par des étudiants appartenant à plusieurs entités, la collaboration des enseignants et chercheurs, et la disponibilité de ces derniers pour la recherche et la publication, si importante aujourd'hui pour la vie de l'Église. On sait combien les liens établis entre les frères à travers l'étude et la recherche ont été importants dans la contribution remarquable de nos frères théologiens lors du concile Vatican II. Ces synergies sont certainement très importantes au moment où l'étude doit être le lieu de *dialogue interdisciplinaire de la théologie avec tant de nouveaux « savoirs »*.

– 31. Une révision de la *Ratio studiorum* est à l'étude, dont une première esquisse sera présentée au chapitre. Ce doit être l'occasion d'affirmer encore l'importance des études institutionnelles dans la formation initiale ainsi que des études complémentaires demandées aux nouveaux frères en fonction non seulement de leurs dons mais aussi des besoins pour le service que l'Ordre peut apporter à l'Église. Il me semble qu'il faut ici insister sur le fait que nous devons conduire les frères en formation dans un processus d'études exigeant dont le but ne saurait se

limiter à l'acquisition des grades nécessaires pour être présentés aux ministères ordonnés, mais vise à ancrer l'étude au cœur du processus d'unification de la personne du prêcheur. L'évolution actuelle des normes pour les études institutionnelles tend à accroître les exigences de type académique (heures d'enseignement, contenu des programmes à réaliser, évaluations). Les nouveaux frères rejoignent en général l'Ordre avec un grand enthousiasme pour l'étude et la recherche de la vérité, portant avec eux les questions des mondes dont ils sont issus : comment accueillir, entretenir et développer cet enthousiasme ? Nous devons veiller à ce que cela ne mette pas en danger la disponibilité des frères étudiants pour acquérir, au-delà des grades et des qualifications, un véritable habitus de l'étude. Qu'ils étudient dans des centres de l'Ordre ou à l'université, nous avons la responsabilité de leur demander d'accorder *une priorité absolue à l'étude pendant le temps de la formation initiale* en leur donnant le goût de l'étude « gratuite » et contemplative : études bibliques assidues, solide formation philosophique, connaissance rigoureuse de la pensée thomiste et de sa capacité inhérente au dialogue avec les autres systèmes de pensée, lecture des grands auteurs philosophiques et théologiques, travail de connaissance critique des sources, dialogue exigeant avec les savoirs contemporains. Ici ou là, j'ai constaté que l'on aurait tendance à privilégier des formations profanes (certes importantes pour le dialogue avec les savoirs contemporains) à des études approfondies en théologie, et je pense que cela risque, à moyen terme, de fragiliser le service théologique de l'Ordre. En définissant ainsi ensemble, selon la tradition de l'Ordre, les objectifs, exigences et méthodes de l'étude, cette dernière doit être gardée à l'abri de l'arbitraire des choix subjectifs ou idéologiques, et constituer réellement une voie privilégiée du service que l'Ordre souhaite offrir à l'Église. En réaffirmant la place de l'étude dans la formation initiale, il nous faut penser tout particulièrement aux régions de l'Ordre où l'étude est plus difficile à mener, en raison du contexte sociopolitique ou des contraintes économiques. C'est une priorité pour la culture de la solidarité que nous aimerions promouvoir dans l'Ordre.

– 32. Avec le conseil généralice, nous avons redéfini le processus d'attribution du grade de *maître en Sacrée Théologie*, nous réjouissant qu'un assez grand nombre de propositions soient présentées par les provinces. Je souhaite que le corps des maîtres en Sacrée Théologie puisse être sollicité

pour accompagner l'Ordre dans sa confrontation aux questions qui se posent aujourd'hui dans le champ de la théologie, et nous aider tous à nous y confronter pour la prédication. Plusieurs thèmes me paraissent préoccuper aujourd'hui les frères tant pour la vie d'étude en tant que telle, que pour l'articulation entre l'étude et la prédication : la place de l'étude critique de Thomas dans la formation théologique ; la considération des autres religions ; la connaissance approfondie des orientations définies par le concile Vatican II ; l'impact de ce concile pour une théologie du laïcat dans l'Église, et les conséquences pour la vie de l'Ordre (ministères des frères coopérateurs, ministères des laïcs de l'Ordre, des sœurs apostoliques...) ; l'impact de l'ecclésiologie de Vatican II sur une théologie de la vie religieuse et sur la place de la vie religieuse dans la mission d'évangélisation de l'Église.

UNE CULTURE DE L'ÉTUDE ET DU DIALOGUE

33. Par bien des aspects, nous pouvons *nous réjouir de la réalité de la vie d'étude dans l'Ordre*, si l'on en juge par le grand nombre de frères engagés dans l'enseignement et la recherche en théologie ou en philosophie, par les divers centres d'études spécialisés, et par la participation de beaucoup de frères à des institutions de recherche et d'enseignement extérieurs à l'Ordre, par les publications nombreuses. On doit aussi se réjouir de l'attachement d'un grand nombre de frères à l'étude, sans qu'il s'agisse de sa dimension académique. C'est souvent très impressionnant d'écouter les frères parler avec passion de leurs lectures et de leur étude. Il faut noter que beaucoup, parmi les frères en formation, insistent sur le fait que cette vocation de l'Ordre à l'étude et à la recherche de la vérité a joué un rôle important dans leur décision vocationnelle. En même temps, il faut dire que des efforts renouvelés doivent être mis en œuvre si nous voulons être réellement en mesure d'honorer cette vocation spécifique.

34. Je voudrais donc ici souligner certains points sur lesquels, pendant les visites, des frères ont attiré mon attention et exprimé leur désir d'inscrire davantage, et concrètement, l'étude au cœur de la vie des communautés :

– 35. *L'étude doit s'inscrire de manière habituelle dans la « culture » de chaque communauté*, apportant ainsi sa propre part à la constitution même

de la communion fraternelle qui nous réunit. Trop souvent, les frères font part au cours des visites que cette dimension de l'étude tient peu de place dans l'édification des communautés et que très peu est attendu du lecteur conventuel ou du promoteur de la formation permanente en ce qui concerne l'étude. Comment comprendre et remédier à un tel déficit ?

– 36. *L'étude en commun de la Parole de Dieu*, par exemple, pourrait prendre une place plus centrale dans nos communautés. Certaines d'entre elles expriment tout le bien qu'elles reçoivent de cela, sous la forme de temps de *Lectio divina* en commun, d'échange sur les textes du jour en préparation de la prédication, de lecture des événements vécus à la lumière de la Parole. Ne serait-ce pas une pratique qui pourrait se généraliser, dans la perspective de la célébration du Jubilé de la confirmation de l'Ordre comme celui des Prêcheurs ?

– 37. Beaucoup d'entre nous soulignent combien la dimension *du dialogue et du débat avec les courants de pensée contemporains, les autres religions, les savoirs scientifiques et techniques* qui sont si prégnants dans le monde aujourd'hui, leur semble devoir être sans cesse promue. De bien des manières, les engagements apostoliques et pastoraux nous confrontent à la complexité des questions posées par l'économie, aux enjeux actuels du droit des gens et des peuples, à l'impact anthropologique de la culture globalisée des mondes contemporains, à l'urgence d'une réelle vigilance écologique. Ces interrogations, comme celles portant davantage sur des thèmes d'ecclésiologie, de théologie de la vie religieuse ou de théologie pastorale, évoquent autant de défis que l'évangélisation doit aujourd'hui affronter. J'ai pu constater, lors des réunions de communautés, que si ces thèmes nous préoccupent tous, nous prenons peu de temps pour y réfléchir sérieusement ensemble. En ces temps où la nécessité d'un renouvellement de la mission d'évangélisation est évidente pour tous, je crois que nous devrions prendre des moyens concrets pour accorder davantage de place dans nos communautés et nos provinces à une telle réflexion. Cela stimulerait beaucoup notre responsabilité et créativité apostolique communes, les enracinant dans un travail théologique en dialogue avec les cultures contemporaines et leurs défis. C'est la responsabilité des centres d'étude et des institutions placées sous la juridiction du maître de l'Ordre de nous ouvrir à ces problématiques.

– 38. Dans bien des lieux, on peut constater qu'il y a *une certaine distance entre la réflexion théologique ou philosophique menée par des frères, et des expériences pastorales affrontées à des contextes humains, sociaux, scientifiques, particulièrement difficiles*, spécialement ceux où les droits des personnes sont gravement mis à mal. Au moment où nous célébrions la mémoire du sermon fameux de Montesinos, et dans la ligne tracée par des frères comme Las Casas et Vitoria, j'ai demandé au promoteur Justice et Paix et au délégué de l'Ordre à l'ONU de mener un projet sous le titre de « *Projet Salamanca* » (Philippines, Colombie, qui devrait s'étendre à d'autres lieux comme Kiev, Chicago et Yamoussoukro). Il s'agit de promouvoir le dialogue entre la théologie et les sciences profanes enseignées dans certains de nos lieux universitaires, à partir d'une confrontation concrète à l'expérience pastorale. L'histoire de l'élaboration du « droit des gens » dans l'École de Salamanque nous a montré la fécondité possible de tels dialogues et la contribution qu'ils pouvaient apporter à la transformation du monde. Nous le savons bien, les défis analogues ne manquent pas aujourd'hui (dans des champs très divers : réalité politique, monde du travail, éducation, santé...) et appellent plus que jamais la théologie à être pleinement partie prenante de l'évangélisation, en favorisant la recherche interdisciplinaire à partir des problématiques affrontées sur le terrain pastoral. C'est une responsabilité exigeante pour des institutions théologiques qui, parfois, pourraient être tentées – au nom d'une tradition qu'elles voudraient défendre mais qu'ainsi elles contredisent – par l'autosuffisance et résister au dialogue avec les autres savoirs et expériences.

LES INSTITUTIONS ACADEMIQUES SOUS LA JURIDICTION IMMEDIATE DU MAITRE DE L'ORDRE

39. La commission permanente de la vie d'étude a aussi pris en charge une réflexion portant sur les institutions d'étude directement placées sous la juridiction du maître de l'Ordre, pour lesquelles une évaluation avait aussi été demandée par le chapitre de Rome. Je voudrais ici souligner plusieurs points :

– 40. La commission *ad hoc* demandée par le chapitre concernant *l’université de Saint-Thomas d’Aquin à Manille* (A.C.G. Rome, 219) a été constituée et, sur la base de ses conclusions, j’ai pris la décision d’achever le processus engagé par le chapitre général de Caleruega et de *transférer la juridiction directe* de l’université à la province des Philippines, qui en assume déjà concrètement la charge. En effet, la juridiction directe du maître de l’Ordre avait son sens lorsqu’un couvent dépendait directement de lui était structurellement lié à ladite université, ce qui n’est plus le cas. Compte tenu de l’importance de cette université pour l’Ordre tout entier au-delà de la seule province, il a été décidé que le maître de l’Ordre serait toujours le grand chancelier de cette université pontificale. Nous avons donc défini de manière précise les liens organiques entre l’université et la province, ainsi que les médiations à travers lesquelles le maître de l’Ordre exercera sa responsabilité de chancelier. Des propositions de modifications des statuts ont été élaborées par la commission, qui seront présentées pour approbation au dicastère compétent.

– 41. Concernant les autres *Institutions d’étude sous la juridiction directe du MO*, j’ai pris l’initiative de réunir les frères en responsabilité dans ces différentes institutions. Cela aboutit à une « charte » qui définit le service spécifique que peuvent rendre aujourd’hui ces institutions, et peut constituer la base sur laquelle envisager maintenant les relations de collaboration et de synergie entre les institutions, et entre ces dernières et les provinces. On peut retenir en particulier ce qui concerne la contribution spécifique de ces institutions à la mission de l’Ordre, la part qu’elles prennent à la formation dans l’Église, l’appréciation de leur contribution dans leur environnement scientifique, l’opportunité qu’elles représentent pour la formation des frères des diverses provinces et particulièrement pour certains de leurs cadres en matière d’études, ainsi que les conventions selon lesquelles préparer la contribution des provinces à l’enseignement et la recherche dans ces institutions. Certains objectifs ont été réaffirmés pour promouvoir leur développement :

○ 42. Les réflexions menées depuis plusieurs années dans ces institutions montrent que nous sommes à un moment crucial pour préparer l’avenir et qu’il s’agit de « *changer de paradigme* ». Quelle que soit

la réputation acquise au long des décennies et la qualité actuelle du travail accompli, la pérennité de ces institutions n'est plus une évidence, parce que le paysage et les exigences de l'enseignement et de la recherche dans l'Église comme dans le monde ont profondément changé. Il s'agit donc aujourd'hui de *préciser encore davantage la mission que l'Ordre confie à ces institutions*, et de mettre en œuvre de *nouvelles modalités de gouvernance*, tant académiques qu'économiques et administratives, adaptées au contexte contemporain, tenant compte des ressources mais aussi des besoins des provinces, qui permettront d'affirmer la spécificité de leur apport dans le champ de la recherche et de l'enseignement dans l'Église. C'est en ce sens qu'un processus d'évaluation a été engagé avec l'École biblique et l'université de Saint-Thomas- d'Aquin à Rome.

○ 43. Chacune de ces institutions, répondant à un besoin précis de l'Ordre, doit établir *avec l'ensemble des provinces* des relations de connaissance, d'estime, de confiance et de service réciproques.

○ 44. Pour chacune, il convient de *promouvoir sa juste autonomie en lien avec la curie* qui non seulement a la charge d'aider à répondre aux besoins en terme de ressources humaines et de moyens économiques, mais aussi celle de s'assurer de la bonne gouvernance et de prendre les moyens d'évaluer régulièrement avec l'institution la réponse apportée à la mission qui lui est confiée.

○ 45. Leur dimension de « communautés d'étude et de recherche » qui les porte doit être privilégiée comme spécifique de notre tradition, ce qui suppose un soin particulier au soutien de la vie des communautés.

○ 46. Elles doivent développer encore davantage leurs liens avec des institutions analogues de recherche et d'enseignement, et avoir pour cela le souci de donner aux enseignants et aux chercheurs les moyens concrets de leur mission.

○ 47. Une priorité est donnée à certains thèmes particulièrement confiés à ces institutions : l'étude de la Bible ; la connaissance critique de la tradition thomiste ; l'articulation entre philosophie et théologie ; la capacité à mettre en dialogue la théologie avec les sciences et les courants d'idée contemporaines, en écho au discernement des signes des temps ; l'articulation entre la théologie et la prédication (ou l'évangélisation).

○ 48. L'objectif des trois ans à venir doit être de renforcer et de renouveler les communautés d'enseignants-chercheurs qui portent ces

institutions, sur la base des nouvelles perspectives qui seront dégagées par les évaluations et énoncées dans les plans stratégiques élaborés, et ce, avec des conditions de gestion économique améliorées, voire radicalement nouvelles.

PRECHER

49. Par son prologue, le chapitre de Rome a voulu placer l'ensemble de son travail sous le signe de la prédication. Il mettait ainsi bien en évidence la réalité de *l'office de la prédication* — qui prend dans l'Ordre de si multiples, diverses, et magnifiques formes — *auquel la vie des frères prêcheurs est totalement consacrée*, donnant ainsi la forme spécifique de notre vie religieuse. La grâce de la célébration prochaine du Jubilé, ainsi que l'appel lancé à tous les instituts religieux par le récent synode sur la nouvelle évangélisation, nous invitent à vivre toujours plus pleinement et à sans cesse actualiser cette consécration.

50. Cela nous invite aussi à situer notre réflexion dans l'horizon plus large de ce que pourrait être la créativité en termes de prédication de la Famille dominicaine en tant que telle qui constitue en quelque sorte, depuis la fondation, ce qu'on nomme aujourd'hui une « famille spirituelle ». Comment pourrions-nous réellement donner forme à cette réalité qui se définit précisément par la mission d'évangélisation ?

PROMOTION DE LA REFLEXION SUR LA MISSION : CREATIVITE APOSTOLIQUE ET « MOBILITE »

51. Dans la partie des Actes consacrée au ministère de la Parole (A.C.G. Rome, 128-184), le chapitre de Rome a identifié un certain nombre de domaines dans lesquels il encourageait les frères à approfondir leur engagement et leur réflexion. Les thèmes soulignés étaient : présence aux cultures indigènes, pastorale paroissiale, confrontation aux mouvements de migration, dialogue avec d'autres religions, évangélisation en monde éducatif, prédication dans les nouveaux mondes de la communication,

écoles de prédication, auxquels nous avons adjoint la pastorale des dévotions populaires et pèlerinages et la pastorale dans les centres des villes. Pour mettre en œuvre cette demande du chapitre, nous avons pensé en conseil que c'était une bonne opportunité pour initier un dialogue entre les provinces sur ces sujets. C'est pourquoi j'ai demandé à certaines provinces, chacune particulièrement engagée dans l'un de ces champs apostoliques, de proposer une première réflexion sur un de ces thèmes, fournissant ainsi un premier apport à la réflexion qui pourrait s'engager entre tous. Ce processus s'est mis en place l'an dernier et, depuis octobre 2012, le dialogue s'est progressivement mis en place sur le site Intranet de l'Ordre. L'expérience est encore balbutiante, mais le présent chapitre pourrait poursuivre la réflexion sur la base des éléments suivants.

– 52. Les thèmes mis en exergue par le chapitre de Rome rejoignent à la fois *les priorités et frontières* définies au fil des ans pour la mission de l'Ordre par les chapitres successifs, et les préoccupations majeures de l'Église concernant l'évangélisation. C'est pourquoi nous avons suggéré aux prieurs provinciaux d'accorder particulièrement leur intérêt à ces thèmes dans les réflexions sur la mission d'évangélisation qu'ils présentent au chapitre. Ce pourrait être un point d'appui pour les orientations et propositions que le chapitre pourrait, s'il le juge bon, formuler pour les années à venir, *aidant ainsi chaque entité à réviser sa planification apostolique dans la perspective du Jubilé de l'Ordre.*

– 53. Promouvoir le *dialogue apostolique* dans l'Ordre sur tous ces sujets, comme sur ceux qui font déjà l'objet de « *networks* » (médias, pastorale en monde carcéral, dialogue avec d'autres religions et tout spécialement l'Islam) renforcerait la connaissance que l'Ordre peut avoir de lui-même en ouvrant, sur la base de la réalité concrète des engagements des frères, les possibilités d'échange d'expériences, de réflexion pastorale et théologique en commun et de projets de collaboration. Jusqu'à présent, il y a encore bien peu de réels échanges engagés, même si j'ai pu noter au cours des visites le besoin exprimé par les frères d'échanger avec d'autres sur ces thèmes. Je suggère que, dans les années qui viennent, le *socius* pour la vie apostolique soit tout particulièrement chargé de promouvoir et d'animer ces échanges, favorisant tant le partage d'expérience et des

collaboration que la réflexion en commun. Cela pourrait progressivement contribuer à stimuler la créativité apostolique de tous.

– 54. Cette *créativité de l'Ordre au service de l'évangélisation* est tout particulièrement sollicitée dans certains domaines et je voudrais énumérer ici certaines interrogations qui sont exprimées lors des rencontres communautaires pendant les visites :

○ 55. Les frères soulignent volontiers que la créativité apostolique doit se déployer, sans cesse, dans *le champ simple de la prédication* (la pastorale paroissiale, la pastorale des jeunes, la formation et la promotion des laïcs dans l'Église, la prédication du Rosaire, l'accompagnement des pratiques religieuses populaires, la rencontre des non croyants) tant les contextes culturels, sociaux et ecclésiaux sont en transformation rapide. Ce faisant, ils expriment aussi la difficulté que représente cette exigence de mobilité car il n'est pas facile de changer d'habitude, de se former à d'autres centres d'intérêt et d'autres modes de travail en fonction des besoins, de quitter un apostolat ou une œuvre dont on a fini par se croire propriétaire, voire de changer d'assignation et de quitter une région, un travail que l'on aime ou un cercle d'amis. Assez souvent aussi, il apparaît que le temps de beaucoup de frères est consacré à la pastorale culturelle et que dans ce contexte il n'est pas facile d'être disponible pour répondre à de nouveaux défis. Avons-nous la volonté de modifier cet état de fait ? Nous aimons parler de mobilité, tout en étant conscient que nous sommes finalement assez vite « installés » dans des positions établies. Dans un monde globalisé dont on vante et analyse la mobilité, comment trouver pour nous-mêmes l'équilibre entre le besoin légitime d'une installation et le devoir d'apprendre à quitter ces sécurités, à « s'exproprier de soi-même », selon l'expression de Benoît XVI ?

○ 56. Dans toutes les provinces que j'ai visitées, les frères considèrent que les *nouveaux réseaux de communication* constituent un défi majeur pour notre prédication et que, au-delà des horizons nouveaux ouverts à la communication par ce déploiement technique, il s'agit d'un nouveau monde (« sixième continent ») que l'Ordre doit apprendre à rejoindre pour y prêcher. L'Ordre est en réalité en train de le faire, comme en témoignent le nombre de frères dans les réseaux sociaux par exemple, ou encore l'une ou l'autre initiative plus collective. Comment éviter que

cela n'individualise davantage la prédication de chacun ? Comment mener ensemble une réflexion sur les enjeux culturels et anthropologiques de ces nouveaux réseaux, afin d'y exercer une réelle créativité de la rencontre apostolique ?

○ 57. Le *phénomène des migrations* est une réalité qui détermine les engagements dans plusieurs provinces, parfois par des projets spécifiques mais aussi lorsqu'il s'agit d'intégrer les populations migrantes dans des pastorales paroissiales, scolaires ou universitaires. La réalité que vivent les populations migrantes est très souvent révélatrice de l'état des sociétés qui les accueillent et ne peut nous laisser indifférents au regard de la priorité que l'Ordre veut donner à la promotion des droits et de la justice. Il nous faut aussi être particulièrement attentifs à la question qui se pose aujourd'hui lorsque de très nombreux migrants, au cours de ce processus difficile, quittent l'Église catholique. Que se passe-t-il ? Que cherchaient-ils dans leur Église qu'ils n'ont pas trouvé ? Comment s'articulent l'aide que l'on peut/doit apporter à certains et l'accompagnement dans la foi ? La réalité internationale de l'Ordre pourrait être une ressource particulièrement précieuse pour développer entre nous, de pays à pays, de culture à culture, des échanges de connaissances et des collaborations pour apporter le soutien adapté à ces populations dans leur expérience humaine et croyante.

○ 58. À la suite de l'engagement de nos frères, comme Bartholomé de Las Casas, pour une « évangelisation pacifique », *la présence avec les populations indigènes tient une place essentielle dans l'histoire de la prédication de l'Ordre*. Certes, au fil de la globalisation, des métissages et des déplacements des personnes vers les villes, les situations et les modalités de la mission ont évolué au cours des dernières décennies, et certaines problématiques (jusqu'à présent peut-être très « européennes ») se sont déplacées. La confrontation de l'évangelisation aux enjeux du respect des identités culturelles, de la promotion humaine et de l'intégration sociale, du respect des droits, reste cependant cruciale dans bien des lieux. Nous avons donc la responsabilité de poursuivre et déployer ces missions le mieux possible, afin de transmettre l'expérience acquise — sur la base de ce que nous faisons déjà, mais sans nous en tenir à cela —, et de promouvoir l'intégration dans ces apostolats de nouveaux frères et de leur propre créativité.

○ 59. Nombreux sont les couvents qui sont situés dans des lieux névralgiques des *centres des villes*. Les églises conventuelles (et/ou paroissiales) sont alors des lieux de rencontre d'une population extrêmement diversifiée. Quel peut être l'apport du charisme propre d'un ordre fondé précisément dans le contexte de profondes mutations urbaines ? Comment donner du temps pour écouter les parcours et les quêtes humaines et spirituelles de cette population urbaine mobile ? Comment une réflexion sur la réalité de ces lieux et de ce qu'ils révèlent de nos sociétés pourrait-elle aider à une meilleure articulation de la prédication aux questions réelles de nos contemporains ?

○ 60. La grande diversité des implantations de l'Ordre conduit les frères à la *rencontre des autres Églises chrétiennes et des autres religions*, grandes religions dite du Livre, religions de l'Asie, religions traditionnelles, ou encore divers courants de recherche et de vie spirituelle. Si les analyses du « monde globalisé » insistent souvent sur les processus de « sécularisation », on doit aussi souligner une réelle prégnance des réalités religieuses dans ce monde. En fidélité avec les origines et l'histoire de l'Ordre, des frères sont déjà engagés dans ces dialogues et effort de connaissance. Comment serait-il possible de les renforcer encore et, surtout, d'en faire profiter plus largement encore l'ensemble de la prédication de l'Ordre ? Il est essentiel de poursuivre ce qui est déjà entrepris dans le cadre de l'œcuménisme dans divers lieux de l'Ordre, de la connaissance des cultures et traditions juives et musulmanes. N'y aurait-il pas lieu de promouvoir aussi la réflexion sur les religions dites traditionnelles, en particulier en Afrique ? Évoquant le temps de la fondation de l'Ordre, et dans le contexte contemporain, ne devrions-nous pas accorder une priorité plus marquée aux mondes et aux cultures de l'Islam ? La présence de nos frères et sœurs en ces lieux frontières de la rencontre, souvent marqués par des réalités humaines et sociales difficiles où les minorités fragilisées peuvent être médiateurs de paix, doit être sans cesse une occasion pour l'ensemble de l'Ordre d'un renouvellement de sa prédication. Les « Journées romaines » (A.C.G. Rome, 164-165) ont un rôle important à jouer en ce sens.

○ 61. Beaucoup de frères et de communautés sont engagés dans des lieux où la foi s'exprime à travers *les pèlerinages et les dévotions populaires*. Nombre de ces réalités nous rappellent la place centrale de la prédication

du Rosaire et des témoignages de sainteté dans notre tradition. Comment l'échange d'expériences, et la réflexion commune, pourraient-ils stimuler la créativité pastorale qui ne peut se limiter à un accompagnement sacramentel ? Quel peut être l'apport de l'expérience vécue par les frères dans de nombreux sanctuaires à la réflexion théologique aujourd'hui ?

○ 62. Un axe de réflexion a été consacré aux « *Écoles de prédication* », qui prennent déjà plusieurs formes dans diverses provinces et la Famille dominicaine. Le contexte de la « nouvelle évangélisation » appelle l'Ordre à mettre sa tradition au service de l'Église et à prendre explicitement et pleinement sa part dans la formation à l'annonce de l'Évangile, ainsi que dans la réflexion sur ce que signifie et représente cette prise de conscience d'un nécessaire renouvellement de l'évangélisation. C'est la responsabilité des centres qui y sont consacrés, mais aussi celle de nos institutions d'enseignement et de recherche.

○ 63. Dans plusieurs provinces, les frères sont responsables d'*institutions éducatives* et ce ministère est pour la plupart une grande joie. Elles constituent une chance pour l'Ordre de se confronter au défi de l'évangélisation du monde des jeunes et de la famille. La question se pose souvent de la surcharge par des tâches administratives qui empêchent un engagement plus important dans la pastorale ou l'enseignement. Comment trouver un équilibre plus satisfaisant entre ces deux pôles ? Beaucoup de frères font l'expérience du défi que représente l'enseignement de la « religion » dans la confrontation à l'acquisition des savoirs profanes et dans un contexte où la culture chrétienne devient de moins en moins familière. Ici encore, la réflexion en commun et l'échange d'expérience apporterait sans doute beaucoup. Peut-on définir les traits d'une « philosophie dominicaine de l'éducation » qui permettraient de développer les réalités apostoliques que nous avons déjà, voire d'en fonder de nouvelles pour répondre aux besoins rencontrés, et en particulier les besoins des populations les plus pauvres ou marginalisées ? Dans ce champ de l'éducation, n'y aurait-il pas bénéfice à mettre en place une véritable collaboration au sein de la Famille dominicaine ?

○ 64. Certains de ces thèmes ont déjà suscité la mise en place de *centres spécialisés d'étude des cultures, des sociétés et des religions*. Ces lieux de connaissance, de recherche et de dialogue sont des éléments fondamentaux de la promotion de l'étude dans l'Ordre et cela vaut la peine d'en

développer encore d'autres sur d'autres thèmes cruciaux pour la prédication aujourd'hui. Certes, le nombre de frères disponibles est trop faible pour répondre vraiment aux besoins, mais n'est-ce pas une belle opportunité pour promouvoir la collaboration entre les provinces ?

– 65. Parlant de créativité apostolique avec les frères, les « *nouvelles fondations* » sont souvent évoquées. Au cours de ces trois années, la province du Vietnam aura fondé au Laos et en Thaïlande, la province du Saint-Rosaire au Myanmar et à l'Est-Timor, la province des Philippines a confirmé sa fondation nouvelle en Indonésie par une nouvelle maison, la vice-province d'Afrique de l'Ouest a érigé une maison au Burkina Faso, la fondation de la mission en Guinée Équatoriale se poursuit, le vicariat d'Afrique équatoriale de la Province de France a commencé une mission en Centrafrique. La Chine reste un défi apostolique essentiel. Plusieurs provinces ont, sur leur territoire, des implantations de « mission » qui sont essentielles pour elles : il faut néanmoins reconnaître qu'il est parfois difficile de mobiliser suffisamment de frères pour y être assignés durablement, comme si nous préférons rester dans de grands centres urbains. Ici encore, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire d'une province, le défi est celui de la mobilité. Ne sommes-nous pas trop « assoupi », au risque de négliger cette dimension missionnaire essentielle à l'évangélisation ? Quels sont les critères importants à respecter pour qu'une nouvelle fondation développe l'ensemble du témoignage de la vie dominicaine ? Quels sont les réels besoins auxquels nous cherchons à répondre lorsque nous envisageons de nouvelles missions ? Des appels attendent encore notre réponse : Madagascar, Zambie, Tanzanie, Roumanie... De même, au Nord Occident, le contexte séculier invite probablement à l'inventivité missionnaire. Même s'il faut être réaliste et tenir compte des forces limitées, on ne peut oublier que *la dynamique de la fondation et de la rencontre d'autres cultures est essentielle à celle de l'évangélisation.*

UNE QUESTION RECURRENTE : UN CHARISME SPECIFIQUE DANS L'ÉGLISE

66. À l'occasion des dialogues avec les communautés, est souvent évoqué le thème du charisme spécifique de l'Ordre et de la manière dont nous pouvons apporter *notre contribution propre à l'Église, non seulement pour la maintenir comme elle est mais pour participer à son effort pour devenir sans cesse ce qu'elle est*. Je voudrais faire ici écho à ces questions non pour y apporter des réponses définitives, mais bien parce qu'elles reflètent quelque chose du « *statu Ordinis* » aujourd'hui.

– 67. Quelles que soient les différentes opinions théoriques sur le sujet (devons-nous, ou non, prendre en charge des paroisses ?), il est un fait qu'un nombre assez important de frères, dans toutes les régions de l'Ordre, sont engagés dans *le ministère paroissial*. Beaucoup soulignent, à juste raison, que c'est d'évidence un lieu important où peut se déployer le ministère de la prédication, et où l'on affronte concrètement la vie de l'Église. Beaucoup aussi disent, et c'est un écho que l'on peut entendre de la part des fidèles eux-mêmes, qu'il est important de donner, à travers ce ministère, la tonalité propre de la « prédication dominicaine ». Sur cette base, les interrogations des frères sont nombreuses : que pouvons-nous apporter à la pastorale paroissiale à travers le témoignage de la vie communautaire qui nous caractérise, et ce que cela peut apporter à la constitution de la paroisse comme communauté de croyants et, plus largement, de l'édification de l'Église comme communion ? De quelle manière notre vocation à la prédication pourrait-elle faire des paroisses que nous avons en charge des lieux de rayonnement de l'évangélisation par l'implication et la formation de laïcs ? Comment inscrire toujours davantage l'exigence de l'étude au cœur de la pastorale ? Par quels moyens manifester que la miséricorde est à la source de la prédication comme de la communion fraternelle ? Avons-nous vocation à garder durablement telle paroisse ou conviendrait-il mieux de savoir plus souvent passer la main au diocèse pour rejoindre d'autres lieux ou réalités qui auraient plus besoin de notre présence ? Pourrions-nous engager un processus d'évaluation systématique de nos engagements paroissiaux ? Lorsqu'elles existent, les

fraternités sacerdotales dominicaines pourraient-elles être un moyen alternatif de la contribution de l'Ordre à la pastorale paroissiale ?

– 68. Outre les charges paroissiales, bien des frères sont engagés dans des *ministères au service de l'Église locale* (aumôneries d'étudiants, d'hôpitaux ou de prisons, responsabilité de services ecclésiaux, accompagnement de groupes divers) et l'on doit se réjouir d'apporter ce service aux Églises particulières. Il est évident qu'à travers ces ministères les frères apportent leur propre tradition et mettent ainsi l'Ordre au service de la vie de l'Église. Par les paroisses comme par ces ministères spécifiques, nous avons la possibilité d'acquérir une connaissance assez approfondie de la réalité ecclésiale, de la réalité de la vie des gens, de leurs besoins et de leurs attentes. Mais des craintes, ou des regrets, sont assez souvent exprimés : n'avons-nous pas une approche trop « fonctionnaliste » de l'office de la prédication ? Pourquoi n'échangeons-nous pas davantage en communauté sur les ministères qui sont les nôtres, ce qui permettrait une plus profonde prise de conscience communautaire des besoins et conduirait peut-être à mieux ajuster nos priorités et, le cas échéant, à redéfinir certaines orientations apostoliques ? La multiplication des ministères individuels « contractualisés » ne fait-elle pas courir le double risque de la « privatisation » de la prédication de chacun, et de la faible mobilité possible ou acceptée ? Ne sommes-nous pas trop impliqués dans la pastorale des assemblées croyantes au détriment de l'appel à sortir à la rencontre de ceux qui ne fréquentent pas, ou plus, l'Église ou qui n'ont pas rencontré l'Évangile ?

– 69. La réalité concrète de nos vies apostoliques, personnelles ou communautaires, doit nous rendre vigilants à ne jamais nous satisfaire de ce qui aurait un caractère trop personnalisé ou trop identitaire. Ces réflexions sur nos ministères nous invitent à évaluer sans cesse comment nous cherchons à *servir l'Église du Christ, en y promouvant le désir de communion et en soutenant son effort pour s'élargir aux dimensions du monde*.

– 70. Visiter l'Ordre donne l'occasion, et la chance, de rencontrer des *frères engagés dans des contextes sociaux difficiles, oubliés du « courant dominant » du monde* (enfants de la rue, réfugiés, grande pauvreté, exclus des sociétés, monde du travail précaire, maladie...). Ils nous rappellent la priorité que l'Ordre veut accorder à la promotion de la justice et de la

paix. Assez minoritaires, ils sont en général admirés mais parfois considérés comme un peu « exotiques » dans l'ensemble des frères et, si c'est pour eux une expérience difficile, cela risque d'être une manière pour nous tous de nous tenir à l'écart des lieux difficiles. Nous aurions besoin de développer davantage, d'une part, notre présence et nos liens (collectifs) avec les réalités difficiles, humaines et sociales, de l'envers du monde, en même temps que, d'autre part, la spécificité de la « prédication » aux sociétés dont de tels liens pourraient être le point d'appui. C'est dans cette perspective que nous devons développer encore davantage l'interaction entre notre présence dans le monde et la délégation de l'Ordre à l'ONU (cf., plus haut, le projet Salamanca). Cette « *prédication aux Nations* » est sans aucun doute l'une des voies où nous pouvons mettre en œuvre l'héritage reçu de nos anciens.

– 71. Si le travail ne manque pas, nous ne pouvons donc pas négliger cette aspiration fondamentale de l'Ordre à « *sortir pour évangéliser* ». C'est certainement une part importante de l'évangélisation que de contribuer à consolider la confession, la connaissance et la pratique de la foi des croyants. Mais, dans tant de lieux, nous constatons que le groupe des croyants est bien plus réduit que le groupe de ceux qui n'ont pas encore rencontré le Christ. Comment aller à leur rencontre ? Sur quels chemins, au bord de quel puits (comme l'exprimait le message du synode sur la nouvelle évangélisation), dans quel aréopage, faut-il aller pour marcher avec eux ? Comment être vraiment présents auprès de ceux qui quittent l'Église catholique pour rejoindre d'autres communautés, et entrer en dialogue avec eux ? Comment affronter le fait qu'en tant de contextes culturels la foi est, ou est devenue, comme étrangère ? Comment pouvons-nous éviter d'être absorbés par des ministères qui, pour beaux et importants qu'ils soient, nous empêcheraient de « sortir » du Cénacle pour parler avec les gens, comptant sur la puissance de l'Esprit pour qu'ils puissent nous entendre et découvrir, au-delà de cette rencontre, que Dieu s'adresse à eux ? Quelle est la créativité apostolique que l'Église serait heureuse de recevoir de l'Ordre qui fut fondé par un homme dont le tourment était de rejoindre les Cumans ?

– 72. Bien souvent, les discussions mettent en évidence qu'*une plus audacieuse « mobilité » de notre créativité apostolique se heurte à plusieurs objections ou obstacles*. « Nous ne sommes pas assez nombreux », dit-on

souvent. Mais, s'il est vrai que les forces sont faibles, parfois parce qu'elles sont dispersées, certains frères attendent qu'on les appelle à participer à un projet commun, ou à délaissier un engagement qu'ils avaient choisi et développé sans tenir compte de la responsabilité apostolique de tous. Trop souvent, nous hésitons à *appeler à la vie apostolique*. « Nous devons maintenir nos présences historiques ». Certaines d'entre elles sont en effet très signifiantes. Mais il faut veiller à *ne pas se laisser dominer par le poids de l'histoire et de ses héritages* qui peuvent nous écraser ou encore nous endormir sur les lauriers passés, au détriment d'une disponibilité à être stimulé par les besoins et les appels actuels. Un autre obstacle — et il semble assez souvent très déterminant — est que la mobilité n'est pas sans *conséquences d'ordre économique*. En effet, c'est parfois davantage cette nécessité d'assurer une certaine « sécurité matérielle » des communautés qui nous conduit à choisir des ministères institutionnels et intra-ecclésiaux, que la conviction qu'il s'agit de répondre à une urgence apostolique. J'ai le sentiment que cela est partagé par beaucoup d'autres instituts de vie religieuse, et que cela contribue réellement d'abord à une *perte de lisibilité du charisme propre de ces instituts au sein de l'Église car leurs membres apparaissent principalement comme des acteurs ressources de l'Église territoriale*, ensuite à une *perte de vigueur dans l'apport que les charismes des familles religieuses peuvent faire à l'Église universelle*. De ce point de vue, je crois que l'intuition de saint Dominique d'envoyer ses frères comme des mendiants a aujourd'hui encore quelque chose à nous enseigner.

– 73. Nous avons des « *institutions apostoliques* » (les écoles, les universités ou centres de formation, édition, apostolat dans le monde des médias...) qui nous permettent de relever certains défis évoqués plus haut. Avec d'autres projets apostoliques innovants, ces institutions nous situent souvent sur les frontières dont ont parlé nos chapitres. Six questions sont souvent posées à leur propos : les exigences d'une compétence professionnelle très spécifique qui correspond à peu de frères et rend plus faible la mobilité ; le risque parfois très « mondain » du carriérisme, de la « passion entrepreneuriale », ou de la compétitivité entre les frères ; le défi que représente l'appel à donner à ces institutions une inspiration spirituelle dominicaine ; l'absorption par les tâches administratives et la négligence de la vie communautaire et de prière ; la fragilité des structures économiques ; l'alliance avec des collaborateurs laïcs, dans une vraie réciprocité.

- 74. Les couvents de l'Ordre ont souvent été des *lieux d'hospitalité des cultures nouvelles, de dialogue et de recherche intellectuelle avec d'autres pensées*. Au moment où, dans la perspective de la « nouvelle évangélisation », on souligne la pertinence des « Parvis des Gentils », pourrions-nous donner encore plus de vigueur aux initiatives prises par l'une ou l'autre communauté ? Ce pourrait être un moyen de servir la « conversation du monde », en mettant aussi à contribution les ressources intellectuelles de l'Ordre.

- 75. À propos de plusieurs des thèmes précédemment abordés, les discussions avec les frères ont souvent souligné l'importance aujourd'hui de la *promotion de l'engagement des laïcs dans l'évangélisation*. C'est évidemment l'un des objectifs premiers de tout projet pastoral dans l'Église, et il est déterminant pour beaucoup de frères dédiés à l'enseignement et la formation. Mais l'Ordre est tout particulièrement concernés à travers les fraternités laïques dominicaines, le Mouvement de la Jeunesse dominicaine, les volontaires, les équipes internationales du Rosaire et divers groupes de laïcs liés à la spiritualité et la mission de l'Ordre. Au fil de mes visites, s'est affirmée la conviction que notre tradition nous a fait la grâce d'une réelle « famille spirituelle » que nous avons la responsabilité de consolider encore davantage pour la mettre au service de l'évangélisation. Cette réalité de la « Famille dominicaine » n'est-elle pas un élément constitutif du « charisme spécifique » de l'Ordre ?

- 76. Au terme de ce chapitre consacré à la Prédication, j'exprime le souhait que les années qui nous préparent au Jubilé soient l'occasion pour chaque entité et chaque communauté, en formulant son projet de vie et de mission, s'engage dans un travail rigoureux d'évaluation de la réalité de la vie apostolique et de ses adaptations nécessaires. Huit cents ans : combien d'envois nouveaux ?

FONDER DES COMMUNAUTES

77. « Mais qu'allons-nous faire, là où tu nous envoies », semblaient demander les premiers frères à Dominique ? Étudier, prêcher et « *fonder des couvents* » : c'est une dimension de la mission de l'Ordre. Nous le savons bien, cela ne signifie pas simplement que, allant quelque part, nous devons fonder une communauté pour pouvoir, ensuite, travailler à la mission. Cette distinction, parfois, nous aveugle et conduit à considérer la vie et le témoignage communautaires davantage d'une manière « instrumentale », en quelque sorte « secondaire ». Lorsque nos communautés s'attachent vraiment à se fonder chaque jour par l'engagement de chacun dans la vie avec les frères, elles sont réellement comme des foyers où la prédication s'enracine dans la contemplation du mystère de l'amitié du Christ pour le monde, où la grâce de l'Esprit transfigure l'amitié fraternelle en « sacrement » de cette amitié du Christ, où brille, même fragile, la lumière de la vérité qui appelle et accueille tous les quêteurs de sens. L'expérience de la communion fraternelle est une part de la prédication de l'Ordre.

UNE SAGESSE PRATIQUE DE LA VIE COMMUNE

Des risques

78. Une *Relatio* ne doit pas être naïvement idéale et je voudrais dire ici les principaux risques auxquels nos communautés, dans le monde, me paraissent être affrontées.

– 79. C'est tout d'abord le *risque de la communauté « instrumentale »* qui favorise, ou en est le résultat, la « *privatisation* » de la *vie apostolique*. On en vient à seulement prendre les moyens pour l'organisation la plus « pratique » possible, négligeant la mise en œuvre des réalités qui font de nos communautés des lieux d'humanité et d'engendrement à la fraternité : l'attention mutuelle sans exclusive, les chapitres réguliers, la mise en commun réelle des ressources, la reconnaissance que notre unité se fait par une même profession d'obéissance concrètement exercée dans de justes

relations entre le prier, chacun des frères et l'ensemble de la communauté.

– 80. Le risque de *l'embourgeoisement* guette un grand nombre de nos communautés ou provinces, même si c'est à des niveaux différents selon les contextes. La hausse du niveau de vie se produit lentement, et s'installe, et vient un moment où il n'est plus possible de vivre sans tous les confort et sécurités accumulés. En même temps, s'accroît la distance entre notre mode de vie et celui des gens simplement de niveau social moyen, et l'abîme s'établit avec les plus pauvres de ce monde. Dans le même mouvement, se développent des « économies privatisée », parce qu'ainsi va le monde. Dans de trop nombreux lieux, la « *mise en commun des biens* » est objet de discours, mais pas de pratique concrète : des « économies privées » se constituent, et l'inéquité s'installe entre les frères. C'est la pratique réelle de ce vœu qui peut nous garder de nous attacher à accumuler des biens personnels, et ainsi à faire courir le risque de la division, des fausses hiérarchies, parmi les frères. Cette préoccupation doit être un souci majeur, et un objectif de « correction » sans attendre.

– 81. Le risque du *formalisme* qui, s'il donne une place prééminente à la seule observance des formes de notre vie (ce qui n'est pas sans importance pour l'objectivité de la vie fraternelle et spirituelle de chacun et de tous), peut faire oublier la joie et l'humanité des simples relations fraternelles. Les véritables lieux de vie et d'épanouissement des frères se trouvent alors déportés hors de leur communauté d'appartenance.

– 82. Le *risque des communautés trop petites*, souvent multipliées pour répondre à des besoins apostoliques réels, mais sans donner la possibilité de la réalisation de toute la richesse de la vie fraternelle (prière, étude en commun, chapitres...). La structure conventuelle (ce qui ne signifie pas forcément une très grande taille de la communauté) nous est proposée dans les Constitutions comme le mode habituel de notre vie, permettant de réaliser toutes ses dimensions.

– 83. Le risque de la non mobilité qui, parfois, aboutit à rendre impossible des changements d'assignation ou des assignations nouvelles tant l'équilibre de la vie fraternelle s'est « sédimenté » et clos sur lui-même.

84. Au cours des visites, je suis de plus en plus convaincu que nous devons nous atteler avec détermination à la question de la qualité de notre vie commune. Trop souvent, s'exprime de *l'insatisfaction ou de la frustration du fait de relations fraternelles peu « humanisantes »*. Trop souvent, cela provoque, ou donne prétexte, à la désertion de ce lieu fondamental de notre témoignage et de notre conversion. Trop souvent, le visiteur entend dire que dans cette communauté on ne se parle pas vraiment, qu'on ne se donne pas les conditions minimales pour partager la foi. Trop souvent, et particulièrement dans les communautés de très petite taille, on constate qu'il faut une énergie impressionnante pour résoudre des tensions dues à des problèmes de caractères personnels ou de difficultés psychologiques jamais clairement affrontés, au détriment de la confrontation commune à une même responsabilité apostolique.

85. Ces constats conduisent à penser que nous devons chercher à cultiver une véritable « *sagesse de la vie communautaire* ». Pour cela, nous devons nous situer en dehors d'une opposition entre « vie commune » et « vie de mission », et ce pour deux raisons. D'une part, le témoignage de la vie en quête d'unanimité est en soi une mission et une annonce de l'Évangile. D'autre part, la qualité, la densité, de la vie commune est ce qui permet aux personnes de puiser à la source de la communion fraternelle le zèle et l'équilibre de la mission.

86. Cette *double dimension, humaine et spirituelle, de notre « sainte prédication »* doit vraiment retenir notre attention et appelle l'engagement concret de chacun. Il ne s'agit pas seulement du respect de la loi (encore que l'objectivité de la loi reste bel et bien la garantie contre l'arbitraire de chacun, et souvent des « plus forts »). Il ne s'agit pas non plus d'instaurer un formalisme qui, derrière une unité de forme, renforcerait des rigidités personnelles. Mais il s'agit de déployer les conditions nécessaires pour un sain équilibre de la vie au quotidien par laquelle nous cherchons à « vivre en frères et être unis ». Des éléments me paraissent indispensables à un tel équilibre : se référer objectivement aux règles de nos *Constitutions* qui garantissent bien mieux les conditions de la liberté véritable que les

interprétations et aménagements qui finissent par établir des situations personnelles ou communautaires par trop bancales ; considérer *l'obéissance* non comme un sujet de discours, un objet de négociation en fonction d'intérêts personnels, mais comme le ciment de ce qui s'établit comme communion entre les frères ; *prier ensemble* quotidiennement, écouter la parole, célébrer ensemble l'Eucharistie, partager les repas, parler, dialoguer et s'intéresser à autrui, apprendre à pardonner. Des « fondamentaux » d'une apparente banalité, mais dont l'absence est trop souvent source d'étiollement.

87. C'est donc d'une *sagesse pratique que, bien souvent, nos communautés ont besoin pour être de vrais lieux d'espérance de la communion fraternelle*. Elle nous rappellera que nos communautés doivent être d'abord des communautés de foi et de célébration, de contemplation, de prière et d'écoute de la Parole de Dieu. Qu'elles sont aussi des lieux où l'on peut apprendre à mettre en commun le souci apostolique du monde. Qu'elles sont enfin des communautés de conversion, d'entraînement au décentrement de soi. Cette sagesse pratique souligne la nécessité d'un enracinement de la vie des communautés, et par là-même de la mission de prédication tout entière, dans une mystique. Dans la perspective du Jubilé de l'Ordre, il me semble que chaque prier provincial doit trouver comment, dans sa province, promouvoir un tel renouvellement.

Démocratie et communion

88. La vie démocratique est un vrai joyau de la tradition de l'Ordre, et souligne deux défis : celui de mettre en œuvre concrètement la réalité théologique de la fraternité, la voix de chacun étant sollicitée, promue et écoutée afin de définir ensemble le bien commun soutenable par tous ; celui du témoignage d'une telle fraternité au cœur de la construction des réalités humaines et sociales contemporaines.

89. Cette vie démocratique prend la forme capitulaire, ce qui souligne l'articulation entre l'engagement de chacun et la promotion du bien commun de tous. On doit retenir en particulier l'importance de la « représentation », qui établit le principe de confiance au sein de la vie

capitulaire. Il faut insister sur la recherche de l'unanimité dans la responsabilité commune du bien commun (qui est à la fois la communion fraternelle, les moyens matériels, la responsabilité apostolique commune). De là, on peut déduire : l'importance des chapitres où chacun engage vraiment sa parole, évitant de privilégier les « courants d'opinions » de couloirs ; la juste articulation entre le chapitre et le conseil, chaque instance ayant son rôle propre, l'importance que les chapitres provinciaux réunissent davantage de représentants de communautés (prieurs et délégués des couvents) que des délégués de collèges qui mettent l'insistance sur le nombre plus que sur les réalités concrètes qui constituent l'objet de la responsabilité commune ; la continuité dans le gouvernement qui suppose que l'on n'envisage pas le bien commun comme soumis à la succession d'alternatives d'option ou d'idéologies ; la priorité donnée au principe d'unanimité qui se distingue d'une démocratie où se confronteraient majorité et minorité ; le juste recours au supérieur.

90. La célébration liturgique doit être au service de cette communion entre nous, au niveau des communautés et de l'Ordre. J'aime à penser à cette communion chaque fois que, à Sainte-Sabine, je passe devant le « Prototype », premier livre liturgique de l'Ordre qui rappelle la place essentielle donnée par nos premiers frères à cette communion dans la louange et l'intercession, pour que le zèle apostolique de chacun et de tous puise sa force dans le mystère de la communion.

Intergénération

91. La question des générations doit être prise en considération pour rendre compte de l'état de l'Ordre.

93. Nous ne devons pas nous leurrer : la démographie n'atteint pas actuellement son équilibre dans bien des parties de l'Ordre et, si nous avons la chance de recevoir un nombre assez significatif de nouveaux frères, le renouvellement n'est pas assuré partout. Cela souligne l'importance d'une véritable détermination dans la promotion des vocations, qui aurait bénéficié à être, autant que c'est possible, envisagée en synergie avec les autres membres de la Famille dominicaine. Cela souligne

aussi l'attention que nous devons déployer à l'égard des frères les plus anciens parmi nous et le soutien apporté à ces derniers pour que le vieillissement soit vraiment accueilli comme un âge spirituel particulier, ce qui constitue une dimension du témoignage de l'Évangile que nous désirons donner dans des sociétés où la place des anciens n'est pas toujours assurée.

94. Parler de la succession des générations, c'est aussi parler de transmission et, dans bien des parties de l'Ordre, il faut apprendre à faire la place aux plus jeunes, à transmettre les responsabilités, à éviter les *a priori*, à faire confiance aux nouvelles créativité qui, recevant un héritage, assumeront leur véritable responsabilité d'héritiers qui est de le transformer. Ce défi de la transmission est un défi de la solidarité qui suppose de ne pas désertier trop vite le champ des responsabilités, sous prétexte que les jeunes doivent assumer leur part, mais tout autant de ne pas s'accrocher à des postes ou en des lieux sous prétexte que les « jeunes » ne seraient pas capables.

95. On entend parfois exprimer, ici ou là dans l'Ordre, des « catégorisations » des plus jeunes générations qui seraient plus classiques, moins engagées, plus émotionnelles, moins structurées dans leur foi... J'ai parfois l'impression que ces jugements rapides conduisent à éviter d'accueillir d'abord la réalité familiale, sociale, professionnelle, de ces jeunes frères. Et, surtout, à accueillir la grâce que Dieu fait à l'Ordre de lui donner des frères.

96. Nous devons avoir le souci des frères les plus anciens. Dans plusieurs provinces, c'est un défi important que de savoir comment procurer à ces frères les conditions les plus adaptées à leurs besoins et, le cas échéant, les soins que nécessite leur état de santé. Mais c'est aussi un défi pour nous tous d'apprendre à vivre cet âge de la vie sans déni ni résignation, l'inscrivant avec autant de sagesse que possible dans la perspective de notre vie humaine, religieuse et spirituelle. La manière dont nous vivons cela en communauté peut être considérée, me semble-t-il, comme faisant pleinement partie du témoignage de l'Évangile. De plus, dans certains lieux, les frères de la génération moyenne sont peu nombreux et il est très

important de prendre les mesures adaptées pour éviter qu'ils ne soient surchargés, devant en même temps accompagner les plus anciens et assumer les tâches de formation des plus jeunes, sans abandonner toute tâche apostolique.

Formation initiale

97. Parlant des générations, il convient d'insister sur les processus de formation. Je voudrais formuler *trois soucis*.

98. Le premier est celui de la réflexion que nous devons, tous ensemble, mener à propos des requêtes par les plus jeunes dans certains lieux de l'Ordre, à l'égard d'un rapport plus fort à la tradition, plus identitaire. Si cela doit être entendu et respecté, il est de notre responsabilité commune de transmettre la totalité de l'histoire de notre Ordre, y compris la manière dont les frères ont cherché au cours des dernières décennies à affronter les métamorphoses du monde et de l'Église : *notre sécurité n'est pas dans le passé mais dans l'avenir*.

99. Le second souci est que nous tenions vraiment compte du fait que les jeunes frères dans l'Ordre ne sont pas tous faits d'un même moule, et en particulier que les préoccupations de jeunes chrétiens dans les pays du Nord Occident ne résument pas celles de tous les jeunes du monde : c'est souligner ici la chance que représente la réalité universelle de l'Ordre.

100. Le troisième souci est celui que nous menions une véritable réflexion sur *les processus d'initiation* qui sont mis en œuvre au cours de la formation initiale des frères. Je suis inquiet de voir parfois se déployer des formations dans un contexte de « culture de la contrainte ou de l'intimidation » où la crainte préside aux relations entre les anciens et les nouveaux, où sont mises en œuvre de fausses hiérarchies, donnant en particulier une position privilégiée aux « prêtres », aux exigences de vie régulière qui semblent artificielles lorsqu'elles sont demandées aux plus jeunes en formation initiale alors que les plus anciens s'en dispensent habituellement assez aisément. Cela laisse présager l'instauration de phénomènes de répétition dommageables à terme pour la vitalité et l'authenticité de l'Ordre.

La structure des entités

101. Suivant la demande du chapitre de Rome, le conseil généralice a engagé un travail de réflexion avec les Vicariats généraux. Comme l'exprimait le frère Carlos dans sa *Relatio* au chapitre de Rome, le chapitre a estimé qu'il convenait de tenir compte des changements de contexte intervenus depuis le moment de l'érection de ces vicariats, et de prendre les orientations qui permettraient d'assurer au mieux la mission dans ces pays, en cherchant à établir les conditions les meilleures pour un bon équilibre entre les tâches apostoliques assumées et la vie des frères et des communautés. La première étape de l'étude que nous avons faite a montré qu'un certain nombre de difficultés étaient communes à ces entités : nombre restreint de frères avec le risque de surcharge par l'abondance du travail à accomplir, structures administratives parfois trop lourdes pour une entité de faible nombre, fragilité des communautés souvent de petit nombre, structures de formation difficiles à établir et nécessité de développer des collaborations avec d'autres entités, inquiétude pour l'avenir du fait d'un nombre restreint de nouvelles vocations. Chacun de ces dix vicariats a néanmoins une situation particulière, du fait de son histoire propre, du contexte culturel, ecclésial, social, et des enjeux spécifiques de la mission de l'Ordre dans le pays, et il faut en tenir compte. Nous avons travaillé dans la perspective définie par le chapitre qui envisage la suppression des vicariats généraux à l'horizon de 2016, proposant les trois solutions suivantes : devenir une vice-province, s'unir avec d'autres pour constituer une entité nouvelle, devenir un vicariat provincial d'une autre province. Je me suis attaché à visiter chacun de ces vicariats. À ce point du processus, je voudrais faire les remarques suivantes :

– 102. le premier objectif de ce processus est celui d'assurer la poursuite et le déploiement de la mission de prédication assumée dans ces pays, et de définir la structure juridique la plus adaptée pour cela ; cette perspective de la mission doit rester l'horizon et être sans cesse renforcée : même si, parfois, certains vicariats sont confrontés à de réelles difficultés, tous sont porteurs d'appels à la prédication dans des contextes spécifiques

particulièrement importants. La volonté de mieux structurer la prédication ne doit pas nous faire désertier l'exigence de la mission, et la priorité à donner aux lieux plus difficiles ;

– 103. la restructuration apostolique ne doit donc pas être abordée d'abord sous l'angle de la « catégorie » à laquelle il faudrait appartenir, mais bien établir les objectifs et les conditions de la prédication ;

– 104. pour faire cela, nous ne devons pas penser une entité seulement à partir du travail apostolique que l'on veut faire, mais aussi, avec le même souci, en fonction de la mission de l'Ordre que l'on veut établir en un lieu, à travers des communautés ;

– 105. dans plusieurs cas, la collaboration structurée d'une province est, ou pourra être sollicitée : le chapitre devrait proposer un cadre qui guiderait cette collaboration ;

– 106. dans d'autres cas, les entités peuvent envisager leur autonomie, ce qui exige un programme de mise en place des conditions nécessaires et une évaluation régulière du processus ; il appartiendra au chapitre de définir les modalités de participation aux chapitres généraux de ces entités ;

– 107. l'appel à restructurer les entités dans l'Ordre a mis en évidence que la réforme des vicariats généraux rendait nécessaire une évaluation des autres types d'entités. Puisqu'il s'agit de renforcer l'interaction entre les conditions de la vie des frères et des communautés et la capacité de la mission, cela suppose de développer des collaborations : il faut donc préciser comment les provinces les plus « fortes » peuvent apporter leur contribution d'une manière organisée. Certaines provinces sont très fragiles et il y a peu de déterminations précises dans nos lois pour faire face au « déclin ». Certains vicariats provinciaux n'ont pas les conditions minimales pour assumer l'autonomie qui correspondrait à leur statut. Dans certaines provinces, il est indispensable de penser à nouveau les justes rapports entre « la province » et un « vicariat » : ces rapports ne sauraient être seulement de type économique et ne peuvent pas non plus être de simple dépendance ; une province doit tout mettre en œuvre pour être elle-même stimulée dans sa propre vie et mission locale par le fait qu'elle a la responsabilité d'un vicariat. La poursuite de cette réforme de nos structures doit donc engager une réflexion sur : le statut de vicariat provincial et son statut dans une province et son gouvernement ; les mesures d'accompagnement des entités très fragiles ou en déclin et les

cadres de la collaboration avec d'autres ; le statut des maisons d'une province sur le territoire d'une autre, leur sens et les objectifs poursuivis. Dans cette réflexion, parce que la vie de l'Ordre est aujourd'hui, grâce à Dieu, globalement dynamique, il ne s'agit pas seulement de définir la hiérarchie des entités, mais bien plutôt de penser comment assurer le déploiement de la mission.

Le travail de la curie

- 108. On l'aura compris, cette restructuration prend son sens dans la perspective du renouvellement de notre charisme d'évangélisation inspiré par la célébration du Jubilé de l'Ordre. Avec le conseil, nous avons dessiné quelques axes qui pourraient organiser cette célébration, en cherchant à ce que le dynamisme du Jubilé anime chacun des niveaux de la vie de l'Ordre. En continuité avec la neuvaine de préparation initiée par le frère Carlos, et sur la base de ces réflexions, j'ai chargé le frère José Gabriel Mesa de présenter au chapitre une démarche et un agenda possibles pour cette célébration du Jubilé, et des propositions d'objectifs, de thèmes, et de célébrations. Je souhaite que le chapitre soit l'occasion d'inviter l'Ordre et la Famille dominicaine, à tous les niveaux, à entrer dans la démarche du Jubilé.

- 109. Répondant à la demande du chapitre de Rome, la politique de communication et de promotion des médias a été restructurée, l'unifiant sous la responsabilité d'un promoteur général des médias. Cela a déjà pris la forme de la construction d'un nouveau site de l'Ordre, basé sur un réseau interactif de frères des diverses régions, et d'une nouvelle formule des Informations dominicaines internationales. Les étapes suivantes devraient être celles de l'animation d'un réseau Intranet facilitant la communication entre les frères de l'Ordre, et de la promotion de la prédication dans les réseaux sociaux.

- 110. Les deux régions, Italie et Malte, et Péninsule ibérique, ont désormais un seul *socius*. Il y a donc actuellement sept *socii* régionaux (États-Unis, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique, Afrique, Europe du Sud, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest et Canada). En écho avec le « triple envoi » de Dominique, je souhaiterais que le chapitre donne la *possibilité au maître de l'Ordre de nommer un socius « transversal »*

supplémentaire qui, à côté de ceux nommés pour la vie apostolique et la vie d'étude, serait dédié à « la vie des communautés ». Il aurait la tâche de suivre particulièrement les processus de restructuration en cours dans plusieurs entités, mais aussi de promouvoir avec les provinciaux la consolidation de nos communautés (réseaux des frères coopérateurs dans l'Ordre, vie liturgique, formation permanente, vieillissement). Actuellement, des dimensions de la vie de l'Ordre sont particulièrement confiées à l'un ou l'autre *socius* : la formation initiale, la Famille dominicaine, les frères coopérateurs, le lien avec la Commission liturgique internationale, la session des nouveaux provinciaux, le Mouvement de la Jeunesse dominicaine. Après le chapitre, le conseil aura à réorganiser ces charges pour les trois ans suivants.

– 111. Une évolution des *modalités des visites canoniques* effectuées dans les provinces. Étudiant les orientations proposées par le chapitre, le conseil généralice a finalement opté pour mettre en place deux types de visite canonique, alternativement, l'une prenant le temps de visiter l'ensemble d'une province et la suivante consacrée davantage à *l'évaluation du chemin parcouru depuis la précédente visite ou à étudier avec les frères certains enjeux spécifiques de l'entité*. L'objectif est de faciliter la continuité entre les visites et de privilégier la possibilité d'un travail en commun suivi avec les provinces, selon les nécessités propres à chaque entité. Un effort doit être maintenu pour coordonner ces visites avec le travail réalisé au fil de l'année par les *socii* et les promoteurs. De plus, de manière habituelle, les visites comportent des réunions communautaires au cours desquelles les échanges avec les frères, et des frères entre eux, sont l'occasion d'apprendre à mieux connaître les réalités apostoliques de la province et à percevoir les principaux enjeux de la responsabilité apostolique commune, ainsi que les points d'appui de la créativité d'une province.

– 112. À l'occasion de chaque réunion plénière du conseil généralice (désormais quatre fois par an), une réunion des promoteurs est tenue dans le but de renforcer la coordination entre nous tous.

– 113. Le chapitre de Rome avait demandé que soit préparé un congrès de l'Ordre consacré à la *vocation des frères coopérateurs*. Le conseil généralice, relayé par une petite commission de coordination, a mis en place une coordination de la réflexion des frères coopérateurs eux-mêmes au niveau régional. Ce processus a été ponctué en novembre dernier, à

l'occasion de l'anniversaire de la canonisation de Martin de Porrès à Lima, par une rencontre d'une cinquantaine de frères coopérateurs originaires des diverses régions de l'Ordre. Cette rencontre a permis d'identifier certains points sur lesquels la réflexion doit se poursuivre et des orientations être définies : la reconnaissance claire par tous de la distinction dans l'Ordre de deux vocations spécifiques, être appelé à devenir frère prêcheur comme prêtre, et être appelé à devenir frère prêcheur comme coopérateur ; la lutte contre toute tendance à attribuer une supériorité à la première sur la deuxième ; pour cela, le besoin de promouvoir dans l'Ordre le sens du témoignage de la vie de fraternité, le sens du mystère de la fraternité ; une évaluation des tendances que nous pouvons avoir à penser la vie religieuse, et parfois à établir entre nous des hiérarchies, à partir de catégories cléricales ; la nécessité d'une promotion de la vocation des frères coopérateurs pleinement intégrée dans la promotion vocationnelle de l'Ordre ; la définition précise d'un programme de formation et d'études, en ayant le soin d'adapter ce processus selon la diversité des frères se présentant pour devenir coopérateurs ; la participation d'un frère coopérateur à la promotion des vocations et à l'accompagnement de la formation ; la formation des formateurs de sorte qu'ils aient une connaissance profonde de l'attente de l'Ordre concernant la vocation spécifique du frère coopérateur ; une réflexion approfondie dans l'Ordre sur les sources spirituelles de l'Ordre et sa « mystique » ; le développement des ministères laïcs au sein de l'Ordre ; la promotion et le soutien de la créativité apostolique des frères coopérateurs. Ces thèmes vont être maintenant travaillés dans les groupes régionaux et je souhaite que leur réflexion soit ensuite proposée à la réflexion de chacune des entités.

– 114. Au plan de la *vie économique de l'Ordre*, conformément aux demandes du chapitre, une évaluation professionnelle annuelle est prévue pour les comptes de la Curie, et une commission d'évaluation des investissements a été mise en place par le conseil économique. En lien avec le syndic de l'Ordre, il est demandé que chacune des entités mette en place systématiquement ce même type d'évaluation et en rende compte. La même demande doit être faite aux institutions directement placées sous la juridiction du maître de l'Ordre.

– 115. La nomination d'un *Bureau de la solidarité* qui cherchera à accompagner les entités dans leurs projets, à promouvoir entre nous une forte culture de la solidarité, à réorganiser les différents fonds existant, et à déployer certains moyens pour la recherche de fonds. Dans le même temps, sur la base du travail déjà réalisé, et en étant précisément dédiée à des projets de l'Ordre déterminés par le conseil généralice (actuellement : l'École biblique, l'*Angelicum* et l'IDEO), IDF est attachée à préciser ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. Je souhaite que cette solidarité poursuive au moins deux objectifs prioritaires : le soutien de la formation initiale dans les entités pour qui c'est difficile d'assurer seules cette charge et ainsi d'amoinrir la disparité de moyens en ce domaine, et le soutien de l'établissement des entités les plus fragiles.

La Famille dominicaine

116. L'appel à « fonder des communautés » doit nous faire considérer la réalité de la Famille dominicaine, et la façon dont nous, les frères, nous y impliquons.

– 117. Au cours des visites des provinces, j'ai pu rencontrer certaines *communautés de moniales*, sans qu'il soit possible d'envisager de visiter chacune de ces communautés. En revanche, suivant la trace de mes prédécesseurs, il me semble que le maître de l'Ordre doit donner une vraie priorité, et donc du temps, aux moniales de l'Ordre dont la vie monastique, consacrée à la vie contemplative entièrement dédiée à la Parole de Dieu, est un ferment pour la vie et la prédication de l'Ordre tout entier, comme elle est une dimension indispensable à la prédication dominicaine dans le monde. S'il est pénible de voir en certaines régions des communautés en grande fragilité, on peut aussi se réjouir que des projets de nouvelles fondations se consolident ou voient le jour. Pour mieux connaître et penser avec les sœurs moniales cette dimension de la mission de l'Ordre, ainsi qu'à la manière dont cette mission se conjugue avec la spécificité de leur vie dominicaine monastique, j'ai tâché de rencontrer un bon nombre déjà de fédérations ou assemblées (Espagne, Italie, Mexique, Pérou, USA, France, Europe de l'Est). En collaboration avec la Commission internationale des moniales dominicaines et ces fédérations,

je souhaite que les sœurs m'aident à identifier les points sur lesquels les soutenir, dans le respect de l'autonomie de chaque monastère. Pour cela, la réflexion commune sur certains thèmes se poursuit : inscription de l'autonomie de chaque monastère dans la dynamique globale de l'Ordre tout entier, articulation entre les deux références à l'autorité du Saint-Siège et la responsabilité propre du maître de l'Ordre à l'égard des moniales, charge du promoteur des moniales, liens avec l'ensemble de la Famille dominicaine, collaboration pour la formation initiale, identification des conditions minimales pour le maintien d'une communauté autonome et discernement des décisions de fermeture, suivi des procédures canoniques, possibilités offertes pour des études à distance, responsabilité du fonds de solidarité entre les monastères, accompagnement du vieillissement... Nous le savons bien, certaines régions du monde voient la vie monastique dominicaine se fragiliser. Il convient bien sûr de chercher à aider les communautés les plus en difficultés et il est évident qu'une réorganisation de la présence des moniales est indispensable dans plusieurs régions. Mais parce que la mission de l'Ordre a essentiellement besoin de la présence des moniales, je crois que, là où c'est nécessaire, c'est tout l'Ordre qui doit s'attacher à promouvoir cette vocation et son déploiement, en évitant que les nécessaires fermetures ou regroupement soient le seul élément déterminant : une vision d'avenir de la présence et de la mission des moniales doit impérativement être élaborée. Cela relève, bien sûr, de la responsabilité première des moniales elles-mêmes mais, parce qu'il en va du déploiement de la mission de l'Ordre dans son ensemble, je souhaiterais qu'elle fasse aussi l'objet d'une réflexion prospective menée par les sœurs, les frères et la Famille dominicaine.

- 118. À l'occasion des visites dans les provinces, nous essayons de prendre le temps pour rencontrer la Famille dominicaine. Cela permet de constater le *réel dynamisme des fraternités laïques dominicaines* en beaucoup de lieux, et sous des formes très diversifiées. Je souligne tout particulièrement l'affirmation de plus en plus forte de l'engagement du laïc dominicain dans la mission d'évangélisation, soit par l'implication des membres, soutenus par la vie de fraternité, dans divers types d'apostolat ou de ministères, soit par des projets apostoliques menés en commun. Cette dimension de la vie de l'Ordre me paraît devoir être sans cesse soutenue et renforcée, car elle inscrit l'Ordre dans l'actualité de

l'évolution de la vie de l'Église. Cela suppose que nous prenions les moyens d'une connaissance et d'une estime mutuelle entre les divers membres de la Famille dominicaine, condition indispensable pour que naissent de véritables collaborations où chacun, sans prétention de prééminence, déploie ses propres qualités. Ici ou là, force est de reconnaître que les frères, retenus peut-être par le manque de temps, l'insuffisance de connaissance ou, parfois, un certain « cléricisme » ne sont pas toujours les plus spontanément ouverts à cette perspective.

– 119. *D'autres groupes laïques appartiennent à la Famille dominicaine* et les défis auxquels est confrontée l'évangélisation appellent sans doute à les renforcer et développer cette dimension de notre famille. Dans ce cadre s'inscrivent en particulier deux mouvements : le mouvement des volontaires, qui a encore besoin d'être renforcé et d'être davantage considéré comme une collaboration possible par les frères ; le Mouvement de la Jeunesse dominicaine, qui est à mon avis très précieux pour promouvoir l'engagement des jeunes dans l'évangélisation, et dont la prochaine assemblée précisera les statuts, les structures et les objectifs pour les années qui viennent. De plus, comme l'ont souvent exprimé mes prédécesseurs, la promotion du rôle des laïcs dans l'évangélisation devrait nous inviter à davantage de créativité pour que se développent de nouvelles formes de participation de groupes de laïcs à notre mission, et que s'élargisse ainsi la Famille dominicaine.

– 120. Le rapport au chapitre de sœur Fabiola, présidente de DSI, donnera des informations sur la réalité et le dynamisme des *sœurs dominicaines apostoliques*. Je voudrais seulement souligner ici la richesse de la collaboration avec les sœurs, et la responsabilité qui nous est commune de promouvoir la place des femmes dans l'évangélisation.

– 121. Un *Bureau international de la Famille dominicaine* a été mis en place. Il permet de réunir, une fois par an, des représentants des fraternités laïques dominicaines, de la Commission internationale des moniales, des instituts séculiers dominicains, des fraternités sacerdotales, des sœurs apostoliques (DSI). Il pourrait s'élargir au Mouvement de la Jeunesse dominicaine, aux volontaires et aux autres groupes affiliés.

122. Au terme de cette *Relatio*, permettez-moi d'évoquer une fois encore la prochaine célébration de l'anniversaire de la confirmation de l'Ordre, dans

trois ans. Le présent chapitre invitera sans doute l'Ordre à préparer et réaliser cette célébration. Ce faisant, je formule le vœu qu'il nous invite à considérer vraiment ce Jubilé comme la chance de puiser à nouveau à la source de notre charisme, mettant nos pas dans ceux de saint Dominique, ami du Christ, ami des hommes.

TABLE

Lettre de promulgation	3
Liste des membres du chapitre	8
Chapitre premier : Déclarations	17
Chapitre II : Préambule	29
<i>Envoyés pour prêcher l'Évangile</i>	29
<i>Le charisme de prédication</i>	29
<i>Prêcher la Parole de Dieu</i>	30
<i>Exigences de la prédication</i>	30
<i>La fécondité de l'étude</i>	31
<i>Un style de vie</i>	31
<i>Un Ordre en évolution</i>	32
<i>Une vie apostolique</i>	32
<i>Bonne nouvelle pour tous</i>	33
<i>« Va dire à mes frères » (Jn 20, 17)</i>	33
Chapitre III : Le Jubilé et la rénovation de la mission d'évangélisation de l'Ordre	34
<i>Ouverture du Jubilé</i>	34
<i>Notre histoire</i>	35
<i>Critères pour la célébration du Jubilé</i>	36
<i>Calendrier et propositions pour le Jubilé</i>	37
<i>Programme du Jubilé</i>	38
Chapitre IV : La suite du Christ	41
<i>Unis dans la Foi</i>	41
<i>La mission communautaire</i>	43
<i>Le soin de nos frères vulnérables</i>	44
<i>Les frères coopérateurs</i>	45
Chapitre V : L'étude	46

<i>Tous les frères</i>	46
<i>Centres d'études provinciaux</i>	46
<i>Les institutions académiques sous la juridiction du maître de l'Ordre</i>	49
<i>Le recrutement des nouveaux professeurs</i>	49
<i>École Biblique et Archéologique Française, Jérusalem</i>	50
<i>Fribourg</i>	50
<i>L'Institut historique</i>	50
<i>L'Université Pontificale Saint-Thomas (« Angelicum »)</i>	51
<i>Autres entités</i>	51
<i>L'Université Saint-Thomas (Manille)</i>	51
<i>Societas Editorum Dominicanorum</i>	52
Chapitre VI : Le ministère de la Parole	53
<i>Jubilé 2016</i>	53
<i>Forums de mission</i>	53
<i>Processus Salamanque</i>	55
<i>Internet</i>	56
<i>Jeunes et Mouvement de la Jeunesse dominicaine (IDYM)</i>	56
<i>Autres sujets de la commission</i>	57
<i>Journées romaines dominicaines</i>	57
<i>Fraternités sacerdotales</i>	57
<i>Signification des vicariats régionaux et provinciaux pour la mission de l'Ordre</i>	57
<i>Fondation à Madagascar</i>	58
<i>www.word.op.org</i>	58
Chapitre VII : La formation	59
<i>La formation continue</i>	59
<i>La formation des formateurs</i>	60
<i>Formation à la maturité dominicaine</i>	61
<i>Diversité et coopération dans la formation</i>	63
<i>Promotion des vocations dominicaines</i>	64
Chapitre VIII : Le gouvernement	66
<i>Restructuration de l'Ordre</i>	66

<i>Gouvernement pour la mission</i>	68
<i>Vicariats provinciaux et régionaux</i>	69
<i>Entités particulières</i>	71
<i>Chapitres généraux</i>	73
<i>Visites</i>	74
<i>Vote électronique</i>	74
<i>Fraternités laïques</i>	74
Chapitre IX : L'administration économique	75
<i>Lignes d'action</i>	76
<i>Contributions de l'Ordre</i>	77
<i>Frais du Chapitre</i>	79
<i>Appréciation</i>	79
Chapitre X : Constitutions et ordinations	81
Remerciements	95
Lieu du prochain chapitre général	96
Suffrages pour les vivants	96
Suffrages pour les défunts	97
<i>Appendix I : Relatio de statu Ordinis</i> au Chapitre général de Trogir	99
<i>Introduction</i>	99
<i>Démographie</i>	100
<i>Une première vue d'ensemble</i>	102
<i>Étudier</i>	107
<i>Priorité à la vie d'étude dans l'Ordre</i>	107
<i>Une culture de l'étude et du dialogue</i>	110
<i>Les Institutions académiques sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre</i>	112
<i>Prêcher</i>	115
<i>Promotion de la réflexion sur la mission : créativité apostolique et « mobilité »</i>	115
<i>Une question récurrente : un charisme spécifique dans l'Église</i>	122

<i>Fonder des communautés</i>	127
<i>Une sagesse pratique de la vie commune</i>	127
<i>Des risques</i>	127
<i>Humanité et sagesse</i>	129
<i>Démocratie et communion</i>	130
<i>Intergénération</i>	131
<i>Formation initiale</i>	133
<i>Se donner les moyens de la mission</i>	134
TABLE	143

ADDENDUM

TABLE DE CORRESPONDANCE DE LA NUMEROTATION DES ARTICLES DES ACTES DU CHAPITRE GENERAL DE ROME DE 2010, ENTRE L'*EDITIO TYPICA* ET LA TRADUCTION FRANÇAISE.

Numéros des articles des Actes du chapitre général de Rome de 2010, selon l' <i>editio typica</i> (références citées dans <i>A. C. G. Trogir, 2013</i>)	Correspondance dans la version française
23	23
62 § 5	67
71	76
75	80
89-92	94-97
97	102
100	105
110	115
118	123
120	125
128-184	133-192
164-165	172-173
185-190	193-198
189	197
191	199
192	200
195-197	203-205
198	206
201	209
211	219
219	227
222-224	230-232
244	248
249	253
252	256
260	264
262	266
297	301
298	302